



SICASIL

NOTRE MISSION, VOTRE EAU.

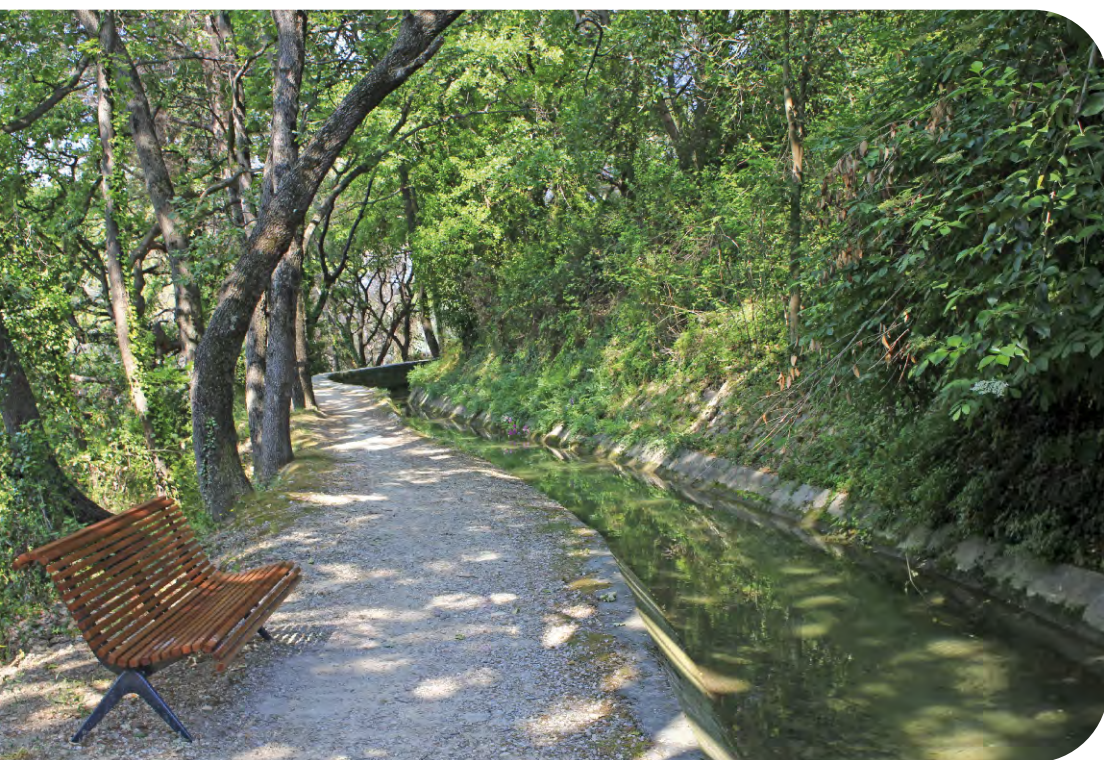


RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'EAU POTABLE **2016**



SOMMAIRE

Introduction	7
2016 : Des actes forts et ambitieux pour l'eau du bassin cannois	9
LE SERVICE	27
• Présentation du service	27
• Les ressources en eau	28
• Les conduites nourricières	36
• Les usines de production	38
• Le réseau de distribution	46
• La vente d'eau	47
• Les grands incidents	55
LE PRIX	57
• Le coût du service de l'eau potable	57
• Le prix de l'eau	60
• L'eau paye l'eau	64
LA QUALITÉ	69
• Une eau d'excellente qualité	69
• La garantie d'une eau de qualité	70
• La qualité de l'eau en quelques chiffres	72
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	79
• Indicateurs descriptifs du service de l'eau potable	79
• Les indicateurs de performance du service de l'eau potable	80
2017 : L'année des nouveaux départs pour le service public de l'eau potable....	89
Annexes	97



Canal de la Siagne - "Promenade au fil des jardins" à Grasse

LE MOT DU PRÉSIDENT

Nous avons la chance de bénéficier sur notre territoire d'une eau de bonne qualité et en quantité suffisante pour satisfaire les besoins en eau potable des huit communes membres du syndicat et soutenir l'alimentation en eau des communes voisines par la fourniture de ventes d'eau en gros. Fournir cette eau 100% conforme aux normes en vigueur, 24h sur 24 au meilleur tarif pour l'usager est la mission que poursuit le SICASIL année après année dans l'intérêt de tous.

L'année 2016 a été riche en événements pour le service de l'eau potable avec notamment la conclusion de la négociation quinquennale des contrats de délégation de services publics engagée entre le SICASIL et le délégataire Suez Eau France (ex Lyonnaise des eaux) depuis 2015.



Après un départ tumultueux, la négociation avec le délégataire s'est soldée par une diminution du prix de l'eau potable (- 24,5 % de la part eau potable pour une consommation moyenne annuelle de 120 m³), la reprise par le SICASIL du renouvellement des réseaux et une série d'accords permettant une meilleure transparence économique et technique. Je remercie tout particulièrement M.CAMUS, directeur général de SUEZ, et M. DEMONGEOT directeur adjoint avec qui nous avons négocié en direct dans un esprit très constructif.

Le SICASIL a poursuivi, en 2016, sa politique patrimoniale d'investissements, pour fiabiliser et sécuriser les infrastructures d'eau à la mesure des enjeux du territoire, en réalisant un important programme de travaux sur ses conduites nourricières et ses réseaux d'eau potable. L'accent a été particulièrement mis sur la préservation des ressources en eau et la réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable.

Enfin, l'année 2016 a été marquée par une évolution organisationnelle de l'administration du syndicat. Le SICASIL et la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins se sont, en effet, associés pour mutualiser leurs moyens humains avec la création de services communs à compter du 1er janvier 2017. Je tiens à remercier tout le personnel pour avoir facilité ce processus avec toute la réussite constatée aujourd'hui.

Cette réorganisation ne change rien à la nature et au rôle de notre syndicat. La prise de compétence de l'eau potable par les communautés agglomérations au 1er janvier 2020 ne devrait pas plus modifier les missions du SICASIL compte tenu des dispositions de la loi NOTRe. L'essentiel est d'harmoniser les politiques de chacune des agglomérations concernées pour tendre vers une gestion de l'eau la plus efficace possible. Le SICASIL a tous les moyens pour y contribuer et agira avec force et résolution pour y parvenir.

A travers les actions déjà engagées et celles à venir, soyez convaincus de la détermination des élus du syndicat et de l'ensemble des agents à œuvrer pour continuer à distribuer une eau d'excellente qualité au juste prix.

Jean-Yves Milcendeau
Président du SICASIL

INTRODUCTION

L'article 73 de la Loi du 02 février 1995, relative à la protection de l'environnement, dispose que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau.

En outre, La loi 2002-76 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité dispose, notamment, que la commission consultative des services publics locaux examine chaque année le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.

Ce rapport qui vise à renforcer la transparence de l'information dans la gestion des services publics locaux doit être mis à la disposition du public, au syndicat, dans les 15 jours suivant l'adoption par le Comité Syndical. Parallèlement, un exemplaire doit être adressé par le Président au Préfet pour information.

Enfin, le décret d'application n° 95-635 du 06 mai 1995 précise les indicateurs techniques et financiers que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau doit contenir. Il a été modifié par un décret n° 2007-675 et un arrêté du 2 mai 2007.

Cette évolution réglementaire permet d'introduire dans le rapport annuel prix et qualité du service des indicateurs permettant d'évaluer :

- la performance du service rendu tant sur le plan technique, économique et environnemental ;
- le financement des investissements ;
- les actions de solidarité et de coopération dans le domaine de l'eau.

Les indicateurs techniques concernent notamment les principaux points de prélèvements, la nature des ressources utilisées, les volumes correspondants, le nombre d'habitants, le nombre de branchements, les volumes produits et distribués, les données relatives à la qualité de l'eau.

Les indicateurs financiers se rapportent aux modalités de tarification, aux éléments relatifs au prix du mètre cube d'eau, aux explications des évolutions tarifaires, aux montants financiers des travaux.

Le présent rapport annuel a été rédigé en application des textes législatifs et réglementaires précités et porte sur l'exercice 2016. Il a été présenté le 22 juin 2017 à la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) du SICASIL en vue de l'adoption par le comité syndical le 29 juin 2017.

2016



DES ACTES FORTS ET AMBITIEUX POUR L'EAU DU BASSIN CANNOIS

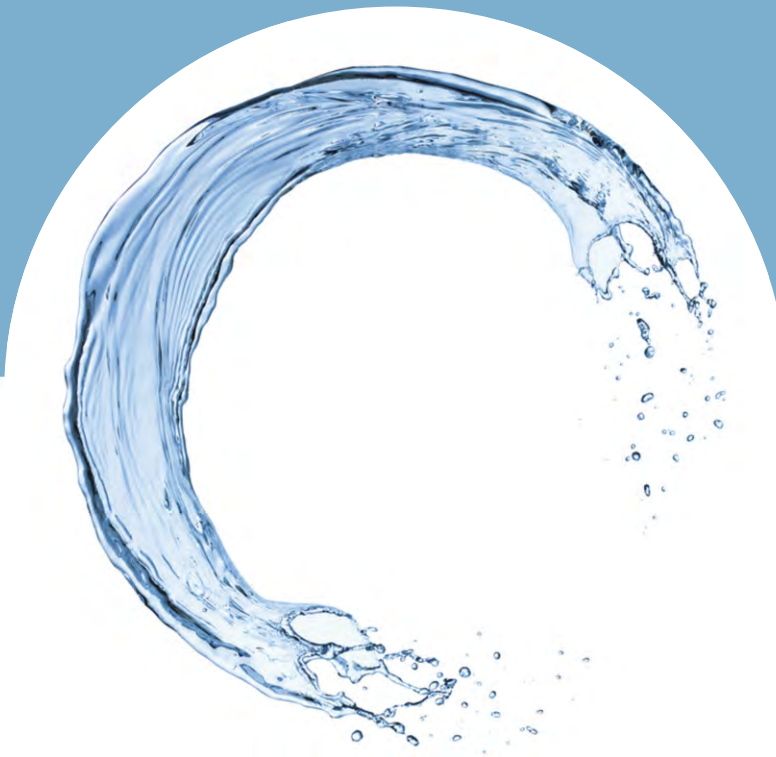
2016 a été l'année d'une **nouvelle évolution du partenariat** avec le **délégataire Suez Eau France** et a été à ce titre une année marquante du service public de l'eau potable avec la signature d'un **nouvel avenant (N°7)** impliquant une diminution du prix de l'eau potable et la reprise du renouvellement des réseaux directement par le Sicasil.

Le SICASIL a procédé à la **réalisation de son programme de travaux** pour fiabiliser, moderniser et sécuriser les infrastructures d'eau.

Toutes les décisions actées au cours de cette année ont été prises pour garantir aux usagers du bassin cannois un service performant au

meilleur rapport qualité prix. Il s'agissait d'être ambitieux pour l'eau à la mesure des enjeux du territoire.

L'accent a été tout particulièrement porté sur la fiabilité du service, la préservation des ressources en eau à travers la réalisation de programmes de travaux répondant aux enjeux de l'eau sur le territoire.



De l'ambition pour préserver les ressources en eau

Protéger la qualité de l'eau du canal de la Siagne



Parc intercommunal du canal de la Siagne

En parallèle de la procédure administrative de déclaration d'utilité publique des périmètres de protection du canal de la Siagne, le SICASIL a engagé un **projet phare** pour la **protection de la qualité de l'eau** et la mise en valeur du canal de la Siagne : la création du **Parc Intercommunal du canal de la Siagne**.

Ce projet, engagé par le SICASIL en 2010, consiste à créer une trame verte reliant la montagne à la mer depuis les sources de la Siagne jusqu'à Cannes. Sa concrétisation progressive garantira une protection optimale de la ressource en eau par l'appropriation et la responsabilité du public à travers ce bien précieux partagé.

Une signalétique d'information et de sensibilisation a été tout spécialement créée pour rappeler outre son caractère patrimonial la fonction nourricière en tant que ressource en eau principale de l'ouest des Alpes-Maritimes du canal de la Siagne. La signalétique se décline en différents supports : des repères visuels (totems), des plans de situation, des bornes kilométriques et des panneaux pédagogiques. Celle-ci sera installée progressivement sur l'ensemble du parcours du canal de la Siagne au fur et à mesure des aménagements réalisés sur chaque commune jusqu'en 2023.

Au fil des opérations, le parc du canal donnera à découvrir les richesses patrimoniale, culturelle, environnementale et paysagère de notre territoire, sur un parcours de près de 70 km depuis les sources de la Siagne jusqu'au rivage de Cannes !

Le 12 mai 2016, le Sicasil et la Ville de Grasse ont signé une convention de partenariat pour réaliser les aménagements d'une nouvelle promenade entre la Chapelle Saint Mathieu et la limite communale avec Mouans Sartoux, sur près de 5 kilomètres.



Cette promenade fera découvrir au public, au gré du bruit de l'eau, un lieu particulièrement protégé de l'urbanisation offrant des vues exceptionnelles sur Grasse et la campagne environnante.

Les études préparatoires aux travaux on eu lieu en 2016 et les travaux commenceront début 2017.



Améliorer le rendement des réseaux pour économiser l'eau

La préservation des ressources naturelles et la réduction des fuites sur le réseau d'eau potable ont toujours constitué une priorité des missions du SICASIL. A ce titre, le SICASIL a engagé dès 2001 une politique de gestion économe de l'eau, et a fixé en 2005 des objectifs quantitatifs ambitieux dans le contrat de délégation de service public pour améliorer le rendement du réseau d'eau potable : avec un rendement de réseau de 80 % et un indice linéaire de perte de 12m³ /j/km.

Ces objectifs ont été renforcés dans le cadre des accords conclus avec le délégataire en juin 2011 avec l'avenant n°6, portant l'objectif de rendement de réseau à 85 % (bien supérieur au taux moyen national des services d'eau de 75 %).

Pour ce faire, le syndicat a développé la sectorisation des réseaux avec l'installation sur le réseau de nombreux points de mesure de débit. La surveillance permanente de l'évolution des débits par secteur de distribution permet de détecter des fuites non décelables en surface.

En 2016, le SICASIL a souhaité renforcer cette **sectorisation** en équipant ses réseaux de **dispositifs de mesures complémentaires** pour lutter contre les fuites du réseau d'eau potable. Un programme de travaux d'1,2 million d'euros, soutenu à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau, a été défini en 2016.

Contribuer à l'élaboration collective du SAGE de la Siagne

Le SICASIL a poursuivi sa participation active à la construction collective du SAGE de la Siagne, conformément au rôle précurseur que le syndicat a assuré dans ce domaine et aux exigences européennes pour l'atteinte des objectifs de qualité.

Il a apporté ses connaissances de gestion des ressources en eau et de production d'eau potable à l'échelle du territoire de l'ouest des Alpes-Maritimes pour contribuer à la co-construction du SAGE de la Siagne.

Le syndicat continue d'être force de propositions pour préserver durablement les ressources en eau du territoire grâce aux économies d'eau en luttant contre les fuites, en optimisant la gestion partagée de la réserve de Saint-Cassien et en développant les ressources en eaux alternatives (réutilisation des eaux usées traitées).



La Siagne aux Veyans

De l'ambition pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable

Des investissements pour fiabiliser les ouvrages de l'alimentation en eau potable

Le SICASIL s'est attaché à **poursuivre avec efficacité** ses missions de base que sont :

- son rôle **d'autorité délégente** en exerçant le contrôle des prestations et du respect des engagements du délégataire, chargé de l'exploitation et de l'entretien des ouvrages ainsi que du renouvellement des équipements techniques des usines et des réseaux.

- sa vocation de donneur d'ordre en tant qu'autorité organisatrice du service public, **maître d'ouvrage des nouveaux équipements** tels que le renforcement des capacités de stockage ou de

desserte en eau et le renouvellement des canaux de la Siagne et du Loup.

A cet effet, le syndicat **conduit chaque année un programme conséquent de travaux**, tant sur ses conduites nourricières que sur ses réseaux d'eau potable.

La politique patrimoniale de renouvellement des canaux portée par le Syndicat a pour objectif de ne pas reporter la charge sur les générations futures et ce pour transmettre un patrimoine hydraulique de qualité et durable.

Ainsi, le SICASIL a consacré **2,5 millions d'euros d'investissements pour la qualité et la fiabilité du service public de l'eau potable en 2016.**

Les principales opérations de travaux ont permis :

- la sécurisation des canaux de la Siagne et du Loup avec le renouvellement de 490 mètres du Canal de la Siagne à Mougins et Mouans Sartoux, et 220 mètres du Canal du Loup à Bar sur Loup.



Travaux canal de la Siagne à Mouans Sartoux



Travaux canal de la Siagne à Mouans Sartoux



Travaux canal de la Siagne
Vallon d'Aussel Mouans Sartoux - Mars 2016



Travaux canal de la Siagne à Mougins - Novembre 2016



Travaux Chute Eau Masseboeuf
Canal de la Siagne - Novembre 2016



Canal du Loup à Bar sur Loup - Avril 2016



Travaux canal de la Siagne Masseboeuf Grasse
Novembre 2016

● l'amélioration des conditions de desserte par le renforcement et l'extension du réseau de distribution d'eau potable avec la pose de 1500 ml de nouvelles conduites ;

*Travaux de renforcement du réseau d'eau potable
Font de Gallou, Le Cannet*



*Extension pour maillage des réseaux d'eau potable à Mougins, voie Julia,
avril 2016 : 90 ml de fonte DN 200 mm*



*Dévoisement du réseau d'eau potable à Mougins,
suite aux inondations du 3 octobre 2015
Avenue des mimosas : 24 ml conduite fonte
DN100/ 4 ml canalisation Isopam 100 mm*



*Extension du réseau d'eau potable au skate park
de La Roquette sur Siagne : 174 ml canalisation fonte
DN100 et pose d'une bouche d'incendie*

le renouvellement et l'extension du réseau dédié à la défense contre l'incendie sur l'île Ste Marguerite avec la pose de 5600 mètres de canalisation et de deux nouveaux points d'eau incendie. A ce titre, le syndicat a obtenu une subvention de 144 000 € du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural).



Pose de puces sur les poteaux incendies

La pose de puces d'identification sur tous les points d'eau incendie de Cannes et Mougins pour une gestion opérationnelle en temps réel en parallèle du contrôle de la conformité des hydrants. Concernant les hydrants, les services ont procédé à 542 réparations, 161 contrôles et 28 nouvelles installations.



Pose de 5000 ml de réseau dédié à la DECI Ile Ste Marguerite Cannes

Ces investissements ont été entièrement financés par le syndicat **grâce à ses capacités financières**. Cette année encore, la **solidité budgétaire** du SICASIL lui a permis de ne pas avoir recours à l'emprunt.

En complément des investissements réalisés par le syndicat, le délégataire Suez Eau France a effectué dans le cadre de ses engagements contractuels **7,4 millions d'euros** de travaux.

Au total, ce sont près de 10 millions d'euros qui ont été investis en 2016 pour l'eau potable

De l'ambition pour développer les énergies renouvelables

Le SICASIL a inauguré jeudi 3 mars 2016, sa **quatrième microcentrale hydroélectrique** installée sur le réseau d'eau potable, route de St Mathieu à Grasse. Cet équipement d'une puissance de 215 kW permet une production supplémentaire de 900 MWh, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 450 foyers.

Le SICASIL a poursuivi sa contribution à la sécurisation de l'approvisionnement électrique du département des Alpes-Maritimes avec la **mise en service en février 2016 de sa cinquième microcentrale hydroélectrique** située au réservoir de Terre Blanche à Mouans Sartoux. D'une puissance de 30 kW, la nouvelle installation permet la production de 80 000 kWh par an.

Avec ces opérations, la production annuelle d'électricité du SICASIL s'élève à près de 2500 MWh/an, soit l'équivalent de 60% de la consommation électrique annuelle nécessaire au fonctionnement des installations de production d'eau potable du syndicat.



Inauguration de la microcentrale de Saint Mathieu

De l'ambition pour continuer ses actions de solidarité et de sensibilisation

Ile de Timor, Indonésie

Par délibération en date du 23 novembre 2012, le SICASIL s'est engagé avec ACF dans un projet global d'amélioration de l'accès aux services Eau, Assainissement, Hygiène par une approche communautaire et un renforcement des capacités locales, situé en Indonésie (île du Timor, Province de Nusa Tenggara Timur, District de Kupang). Une convention de partenariat a été signée le 12 juillet 2013 entre le SICASIL et ACF.

Le SICASIL a apporté son soutien financier à la première phase du projet par le versement d'une subvention de 35 000 euros.

La première phase du programme s'est terminée en 2015 et a permis d'améliorer le quotidien de plus de 10 000 personnes.

Par délibération du 17 décembre 2015, le SICASIL s'est engagé à poursuivre son soutien financier à la deuxième phase du projet par une aide de 15 000 euros.

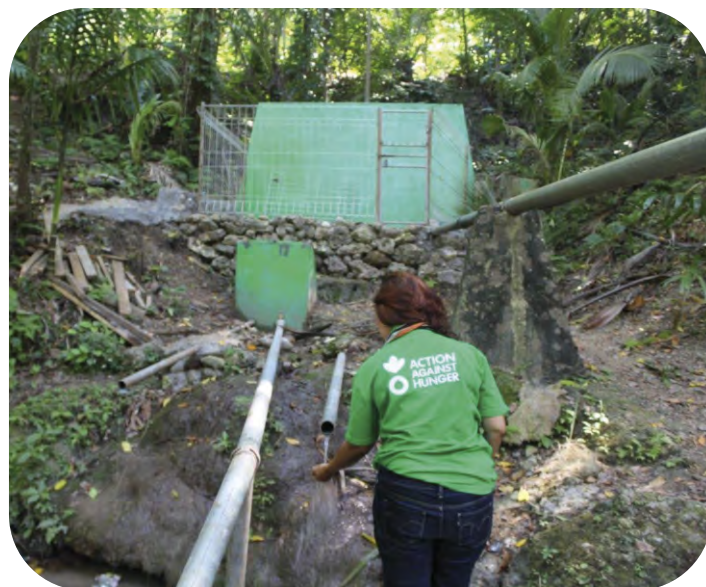
En 2016, ACF a débuté la deuxième phase du projet qui a pour but de consolider les acquis et d'étendre le périmètre des communes bénéficiaires.

Dès lors, ce sont 18 450 personnes qui bénéficient de l'amélioration d'accès à l'eau potable (9 450 dans sept nouvelles communes et 9 000 dans les communes bénéficiaires de la phase précédente).

Ainsi, concernant l'eau potable, le projet vise principalement à réhabiliter et construire de nouveaux captages, à accompagner la formation de comités chargés de la maintenance et de la gestion communautaire des points d'eau mais également à soutenir les autorités locales.

Afin d'améliorer l'accès à l'eau dans les communes, des projets d'infrastructures ont été sélectionnés par ACF qui accompagne l'intégralité du projet et assure le respect des normes.

Sept écoles ont été sélectionnées pour bénéficier d'un programme de réhabilitation ou de construction d'infrastructures d'approvisionnement en eau dans le district de Kupang. La sélection est faite selon des critères tels que le nombre d'enfants, la vulnérabilité aux maladies transmises par l'eau dans la région d'après les centres de santé ainsi que l'état des installations existantes.



Ile de San Cristobal (Iles Galapagos)

Le SICASIL a été sollicité par l'association cannoise S.P.A.I (Sapeurs-Pompiers Actions Internationales) pour soutenir un projet de coopération humanitaire pour l'île de San Cristobal aux Galápagos.

L'objectif du projet est de fournir aux sapeurs-pompiers un camion incendie d'une capacité de 10 000 litres équipé d'une cuve en inox et d'une pompe à haute pression pour accomplir deux missions essentielles :

- l'alimentation en eau potable de la population de 5 600 habitants en cas de problèmes d'approvisionnement et de distribution du réseau ;



- la lutte contre les départs de feu de forêts fréquents qui détruisent la faune et la flore de l'île classée au patrimoine mondial de l'U.N.E.S.C.O.

Le montant de l'aide apportée par le SICASIL s'élève à 10 000 €.

Aide d'urgence à l'Equateur

Le 16 avril 2016, un tragique tremblement de terre a frappé l'Equateur et a laissé la population sinistrée dans des conditions sanitaires désastreuses.

Outre les pertes humaines importantes, la situation était particulièrement difficile pour les rescapés, notamment en ce qui concernait l'approvisionnement en eau des populations affectées par le séisme, l'accès à des soins de santé de base, la sécurité alimentaire.

C'est dans ce contexte d'urgence que le syndicat s'est immédiatement mobilisé pour agir en faveur des sinistrés.

Ainsi, le SICASIL a décidé de soutenir l'intervention de la Croix Rouge française en lui adressant un don exceptionnel d'une valeur de 5 000 euros au titre de l'aide d'urgence.

Aide d'urgence en HAÏTI

Le bilan du passage de l'ouragan Matthew en Haïti les 3 et 4 octobre 2016 a été dramatique avec de nombreuses victimes et plus de 90 % des systèmes d'alimentation en eau potable endommagés.

Dans ce contexte d'urgence, le SICASIL a décidé de mobiliser une aide financière de 4000 € et de la verser à l'ONG « Solidarités International » qui avait un projet d'actions précis relatif à l'accès à l'eau potable.



Distribution par réservoir souple d'eau potable après traitement par chloration

Sensibiliser le public sur les défis de l'eau

En 2016, le SICASIL s'est fortement mobilisé, en partenariat avec son délégataire Suez Eau France, pour sensibiliser les habitants aux missions du service public d'alimentation en eau potable du bassin cannois avec notamment l'organisation de la **11^{ème} édition de la fête du canal de la Siagne**.

Créée en 2006, cette manifestation festive destinée à faire connaître le canal de la Siagne, son rôle majeur pour la distribution de l'eau potable, sa valeur patrimoniale et paysagère a une forte vocation pédagogique pour la préservation de la ressource en eau.

En outre, le syndicat a engagé un **programme d'éducation à l'environnement et au développement durable** auprès de 10 classes de collèges et centres de loisirs pour les jeunes des communes du SICASIL. Ce programme élaboré par le SICASIL et son délégataire utilise le jeu pédagogique « Aquacity Game » créé en octobre 2014.

Ce jeu permet aux jeunes générations du territoire, de comprendre, de manière ludique, le service public de l'eau potable au quotidien.

22 Mars 2016 - Journée mondiale de l'eau

La Journée mondiale de l'eau, placée sous l'égide de l'UNESCO, rappelle à tous, depuis 1993, que l'eau est une ressource précieuse qu'il faut gérer et protéger durablement.

Pour le SICASIL et Suez Eau France, la Journée Mondiale de l'eau est l'occasion de sensibiliser les jeunes à la préservation des ressources locales, aux

services d'accès à l'eau potable et de réfléchir aux meilleures pratiques pour une utilisation durable de l'eau.

C'est le collège Picasso de Vallauris Golfe Juan qui a été choisi pour accueillir cette année cet événement au sein de l'établissement scolaire.



Journée mondiale de l'eau au collège Picasso de Vallauris Golfe Juan.

9 classes ont bénéficié d'ateliers tout au long de la matinée :

- « Aquacity Game » : afin de comprendre, de manière ludique et interactive, le service de l'eau et ses différentes missions ;

- « Goûteur d'eau » : après une explication sur le parcours local de l'eau potable, des sources aux robinets les élèves ont pris conscience des qualités gustatives et minérales de l'eau ;

- « L'eau, métiers et éco-gestes » : à travers un jeu de plateau, les jeunes ont découvert les nombreux métiers liés à la préservation de la ressource et les éco-gestes au quotidien ;

- « Les porteurs d'eau » : certains habitants sont encore obligés d'aller chercher l'eau au puits, parfois à des kilomètres de leur village. Les enfants ont été initiés à porter l'eau et ainsi se rendre compte que l'eau courante est un bien précieux.



Atelier "Goûteur d'eau" au collège Picasso de Vallauris Golfe Juan.

29 Juin 2016 – Salon prévention chaleur au Cannet

Le SICASIL a participé au salon prévention chaleur organisé par la ville du Cannet pour sensibiliser le public à la préservation de l'eau en période estivale qui correspond au pic de consommation.

Accompagnés de leur enseignant, les écoliers ont apprécié le goût de l'eau du robinet à l'occasion d'animations ludiques.



Atelier "Préservation de la ressource en eau", Salon prévention chaleur au Cannet

11^e Fête du



SAMEDI 10
SEPTEMBRE
2016



Fête du Canal de la Siagne

Sur le canal...

- Sortie initiation photo nature
- Balade avec les ânes
- Rando conte
- Géocaching
- Rando culturelle
- Promenade à la découverte des oiseaux
- Rallye-jeu
- Promenade sur les pas de Bonnard

À Saint-Vallier-de-Thiery & Cannes...

- Spectacles
- Cirque
- Théâtre
- Conférence
- Activités sportives
- Ateliers ludiques
- Trapèze volant
- Jeux
- Toboggan aquatique
- Cerfs-volants
- Trampolines
- Phare d'escalade
- Visite de la grotte de Baume Obscure

RENSEIGNEMENTS & RÉSERVATIONS ► sicasil.com ► 04 92 19 29 36

SAINT-VALLIER-DE-THIERY ► SAINT-CÉZAIRE-SUR-SIAGNE ► LE TIGNET ► SPÉRACÈDES
PEYMEINADE ► GRASSE ► MOUANS-SARTOUX ► MOUGINS ► LE CANNET ► CANNES

► AVEC LA PARTICIPATION DE L'ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE LA SIAGNE ET DE SON CANAL ►

L'eau a fait sa rentrée le deuxième week-end de septembre. En effet, la Fête du canal de la Siagne convie tous les habitants du bassin de vie Cannes-Grasse à cette même période depuis 2006, à la fois pour célébrer l'ouvrage patrimonial et célébrer l'eau indispensable à la vie et à notre qualité de vie.

Construit en 1868, le canal de la Siagne, ouvrage essentiel à l'alimentation en eau potable de l'ouest des Alpes-Maritimes, constitue un lien à la fois nourricier, historique, géographique et institutionnel entre le moyen pays et le littoral. C'est aussi un formidable lieu de promenade et de convivialité pour les habitants de la région.

C'est pourquoi la **Fête du canal de la Siagne** représente un **authentique rendez-vous annuel** où le public se retrouve toujours plus nombreux pour découvrir ou redécouvrir cet ouvrage historique qui a façonné le paysage azuréen tel qu'on le connaît aujourd'hui.

C'est aussi l'occasion pour le SICASIL et son délégataire Suez Eau France, de **sensibiliser le public à la préciosité de l'eau** et de ce fait **l'engager à l'économiser, à la préserver et à la respecter**.

canal de la Siagne

La 11^e édition repensée sur deux sites festifs et des promenades à thème organisées sur tout le parcours du canal !

Les nouveautés et temps forts 2016

Une conférence sur l'eau dans l'univers donnée par Jean-François Clervoy

Le spationaute Jean-François Clervoy, à la fois expert et praticien, nous a présenté son expérience des voyages dans l'espace autour de cet élément essentiel à la vie, l'eau.

Le thème majeur de l'eau dans l'espace a été traité : son utilisation et son traitement dans les

vaisseaux spatiaux, le rôle de l'océan comme système de support de la vie du « vaisseau spatial » Terre, la répartition de l'eau dans le système solaire et ses conséquences pour les explorations futures habitées.



Jean Francois Clervoy

Astronaute ESA
Président Novespace

- Né à Longeville-les-Metz France, 1958
- Ingénieur général de l'armement

EDUCATION:

- Prytanée militaire (La Flèche)
- Ecole Polytechnique (Palaiseau)
- SupAéro – ENSAE (Toulouse)
- Essais en vol EPNER (Istres)

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE :

- Astronaute CNES puis ESA (depuis 1985)
- Ingénieur Navigant d'Essais - 6 ans
(programme de vols paraboliques)
- Spécialiste de Mission NASA - 9 ans
- 3 missions en Navette Spatiale (1994 - 97 - 99)
- Président Novespace (depuis 2006)

Jean-François Clervoy, invité d'honneur de la 11^e édition de la Fête du canal de la Siagne

Des promenades à thème sur tout le parcours du canal !

Lors de cette 11^e édition de la fête, les nombreux participants ont pu partir à la découverte de l'environnement préservé du canal de la Siagne.

Ainsi cette année, une nouvelle approche a été mise en place pour découvrir le canal avec des thèmes différents sur chaque promenade. Il y en a eu pour tous les goûts et tous les âges : sortie initiation photo nature, balade avec les ânes, randonnée conte, géocaching, randonnée culturelle, promenade à la découverte des oiseaux, rallye-jeu, promenade sur les pas de Bonnard.



Randonnée photo à Grasse



*Site de Saint-Vallier de Thiey,
La grotte de Baume Obscure*



Randonnée contée à Peymeinade



Promenade à la découverte des oiseaux à Mougins

Un site festif à Saint-Vallier de Thiey

D'un bout à l'autre du Grand Pré, quatre espaces ont été dédiés à la découverte de l'eau dans tous ses états, avec de nombreux ateliers pédagogiques sur l'eau adaptés aux différentes tranches d'âges, des jeux et des spectacles sur le thème de l'eau.

Une ouverture gratuite de la Grotte de Baume Obscure au public a été mise en place pour une découverte des eaux souterraines du bassin d'alimentation de la Siagne.

La troupe « Les Siamangs » a proposé un numéro de voltige au grand trapèze volant dont la prouesse des passages et l'élégance de ses figures a offert un spectacle très apprécié de tous. Le public a pu tester en toute sécurité la voltige et ainsi découvrir des sensations extraordinaires et ressentir des émotions intenses.



Site de Saint-Vallier de Thiey - Élus et responsables associatifs
autour de Jean-Yves Milcendeau, Président du Sicasil



Site de Saint-Vallier de Thiey - Le grand trapèze volant

Un site festif à Cannes

Pour les enfants qui ont soif de connaissance, des animateurs ont partagé leur savoir en leur expliquant le fonctionnement d'un barrage et le cycle de l'eau. Des expériences pour comprendre les propriétés physiques et la composition chimique de l'eau se sont ajoutées aux jeux pédagogiques sur ses usages pour faire comprendre les enjeux liés à l'eau. Les ressources en eau locales ont été



Site de Cannes - Spectacle de trampoline

abordées de manière ludique en apportant des solutions concrètes pour parvenir à économiser l'eau. Enfin, des ateliers sur l'écosystème marin et les macros déchets ont été animés pour sensibiliser le public à la pollution de la Méditerranée.

Site de Cannes



Site de Cannes - Spectacle de cerfs-volants

Les enfants ont été invités à faire le plein d'émotions et de sensations fortes : toboggan aquatique, phare d'escalade, trampoline, cerf-volant pendant que toute la famille pouvait s'initier au kayak, paddle, et catamaran !

La fête a suscité un enthousiasme communicatif autour du canal et tout ce qu'il représente, de la part de la population, du monde associatif ainsi que des maires et des élus de l'ouest du département des Alpes-Maritimes.

De nombreux remerciements et retours positifs ont salué la réussite de cette onzième édition, relayés par d'abondants articles de presse. Cette réussite est le résultat d'un large partenariat local et institutionnel engagé depuis ces onze dernières années.

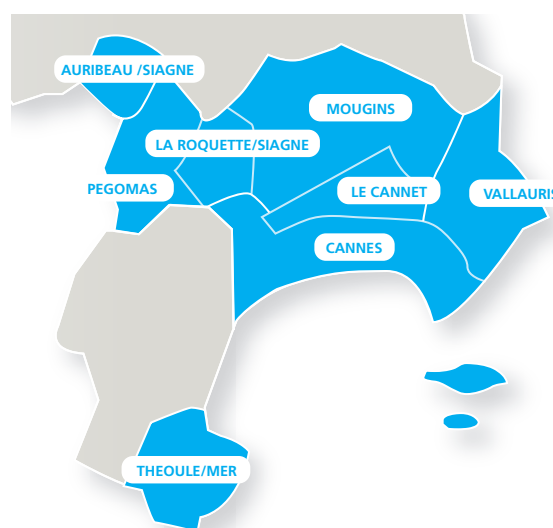
LE SERVICE

Présentation du service

Le service public de distribution de l'eau potable, rassemblant l'approvisionnement, le transport et la fourniture d'eau au robinet, est une compétence qui revient au maire ou au président du groupement intercommunal. Dans notre région, à savoir, le territoire des communes d'Auribeau-sur-Siagne, Cannes, Le Cannet, Mougins, Pégomas, La Roquette-sur-Siagne, Théoule-sur-Mer et Vallauris, le **SICASIL est l'autorité organisatrice du service**. C'est un établissement public de coopération intercommunale, chargé d'un service public industriel et commercial.

Le service est toutefois délégué par deux contrats, passés avec un opérateur privé, Suez Eau France (Lyonnaise des Eaux). Dans ce cadre, le SICASIL

reste propriétaire des installations d'adduction, de traitement et de desserte en eau potable. Il en remet la gestion, l'entretien et l'exploitation, à Suez Eau France (Lyonnaise des Eaux).



Le rôle du SICASIL

En tout premier lieu, il est l'autorité délégante, et à ce titre, il est chargé de négocier régulièrement les clauses contractuelles avec le délégataire de service, qu'il s'agisse du prix de l'eau, des conditions techniques de desserte, ou bien encore de la qualité du service. Il exerce un contrôle précis des prestations et du respect des

engagements du délégataire.

En second lieu, il est aussi un opérateur technique, chargé d'assurer le développement et la fiabilisation des infrastructures de desserte en eau. Il engage annuellement un programme de travaux important.

Le rôle du délégataire (Suez Eau France)

Le délégataire est chargé au quotidien de l'exploitation et de l'entretien des ouvrages. Il est responsable du bon fonctionnement de la desserte en eau. Il est tenu d'assurer le

renouvellement des équipements techniques, ainsi que de certains travaux d'amélioration spécifiques. Enfin, il est chargé de gérer les relations avec les usagers du service.

Les ressources en eau

Les ressources en eau sollicitées par le SICASIL pour l'approvisionnement en eau sont de trois natures distinctes :

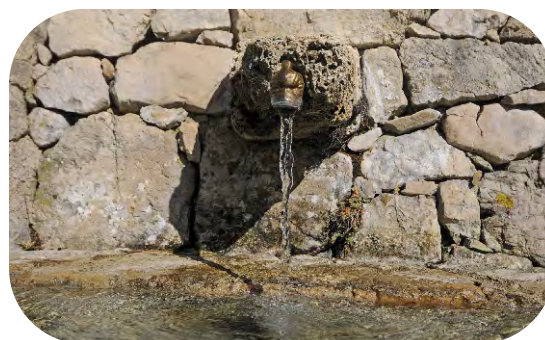
- les eaux issues des massifs karstiques alimentant les canaux de la Siagne et du Loup ;
- la nappe côtière de la Siagne ;
- le lac de Saint Cassien.

Au global, le syndicat exploite huit captages répartis dans les bassins versants de la Siagne et du Loup qui totalisent une capacité de production de 242 000 m³/j.

En période estivale, la capacité de production diminue et peut atteindre 204 000 m³/j en année très sèche, type 1990.

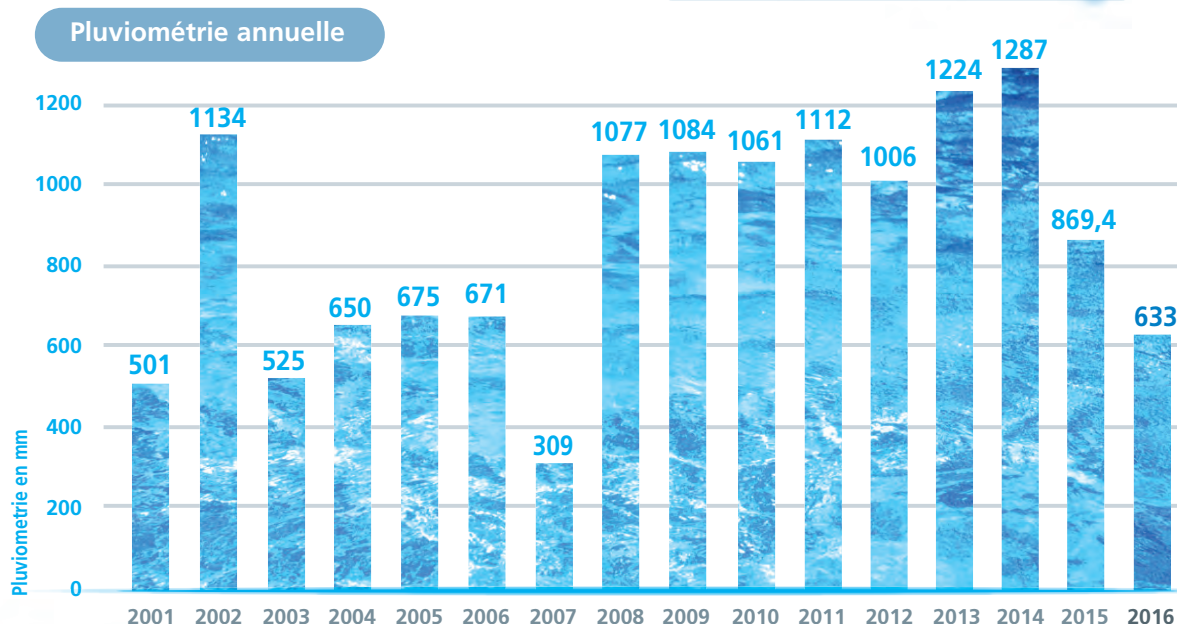
L'été 2016 a subi un déficit pluviométrique particulièrement marqué entraînant des niveaux d'étiage beaucoup plus faibles que la normale des cours d'eau. Cette situation ne s'était pas produite depuis l'année 2007.

En conséquence, les services de l'Etat ont activé le plan d'action sécheresse, en phase de « vigilance » le 8 août 2016, pour l'ensemble du département des Alpes-Maritimes. En effet, malgré les violentes



intempéries qui ont frappé le littoral en octobre 2015, la situation hydro-météorologique à l'échelle du département a été marquée par un déficit pluviométrique de l'ordre de 35 % entre le mois de septembre 2015 et août 2016. Cette mesure n'a pas apporté de restriction particulière des usages mais il a toutefois été recommandé d'adopter des attitudes de consommation d'eau qui soient plus économes et respectueuses des ressources en eau.

L'année 2016 a été marquée par un déficit pluviométrique avec un cumul annuel de 633 mm bien inférieur à la moyenne enregistrée ces huit dernières années s'élevant à 1090 mm.



Carte des ressources et des équipements



Prise d'eau de la Siagne

La Siagne prend sa source sur la commune d'**Escragnolles** au pied des massifs de l'**Audibergue** et du **Thiey**. Une dérivation permet de capter une partie du cours d'eau pour la destiner à la production d'eau potable. Cette prise d'eau, située à **Saint-Cézaire-sur-Siagne** est constituée d'un barrage de captage. Cet équipement constitue le point de départ du canal de la Siagne qui conduit l'eau jusqu'aux usines de traitement. Le syndicat dispose d'une autorisation de prélèvement de 900 litres/sec (l/s). En période de sécheresse sévère, le débit disponible peut chuter à 390 l/s seulement.

Par arrêté préfectoral du 20 juin 2014, le débit réservé de la prise d'eau de Saint Cézaire a été révisé portant sa valeur de 87,5 l/s à 350 l/s. La demande de modulation en saison estivale sollicitée par le syndicat a été autorisée par l'arrêté et se décline selon les valeurs suivantes :

- 175 l/s du 16 juillet au 15 octobre ;
- 408 l/s du 16 octobre au 15 juillet.

En 2016, conformément à l'arrêté préfectoral portant notification du débit réservé à la prise en rivière du canal de la Siagne, le SICASIL a procédé à la mise en œuvre d'un nouveau dispositif de mesure du débit réservé.

Les travaux ont consisté en la réalisation d'une échancrure au niveau de la lame de surverse du barrage de St Cézaire et en la mise en place d'un déversoir calibré avec indicateur visuel.

Pour assurer l'entretien de l'ouvrage et évacuer les sédiments déposés dans la retenue au cours des crues, le SICASIL est autorisé depuis le 29 avril 2016 à réaliser des chasses du barrage de St Cézaire : dernière semaine d'octobre, première semaine de novembre et deuxième quinzaine d'avril.

La première vidange a été réalisée les 24 et 25 octobre 2016.



Echancrure réalisée au niveau de la lame de surverse du barrage de St Cézaire

En 2016, la mobilisation de la prise d'eau de Saint Cézaire sur Siagne a diminué de 12% par rapport à l'année précédente.

La source de la Foux

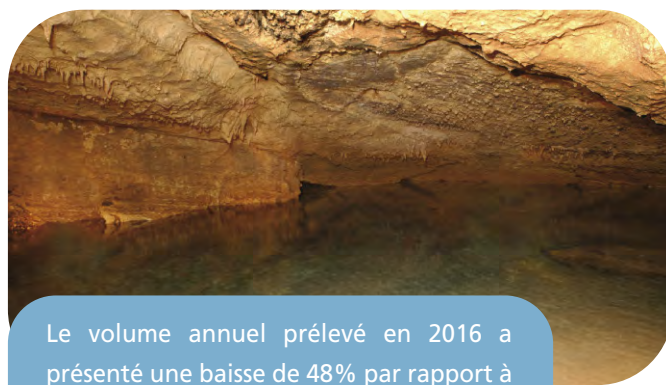
Elle surgit à trois kilomètres au Nord Ouest de Saint-Cézaire, en rive gauche de la Siagne. La source émerge d'une cavité qui se développe sur plus de 7 km au sein des calcaires du jurassique inférieur.

Elle représente l'extrémité d'une rivière souterraine de plus de 2500 mètres de long. Ses eaux sont dirigées vers le Canal de la Siagne. Le débit de la source est extrêmement variable (80 à 3000 l/s). Il constitue un débit d'appoint à celui de la prise d'eau de la Siagne.

Une surverse et un déversoir permettent de restituer au vallon récepteur (regagnant la Siagne) une partie du débit de la source à hauteur de 30 l/s du 1^{er} juillet au 30 septembre et 58 l/s du 1^{er} octobre au 30 juin.

Conformément aux accords de 1998 relatifs au partage des ressources de la haute Siagne, la commune de saint Cézaire a mis à disposition du SICASIL le foncier où est située l'émergence, pour une durée de 99 ans, (bail emphytéotique en février 2012).

Le jugement du 16 décembre 2014 annulant l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2012 a été infirmé par jugement de la cour administrative d'appel de Marseille en date du 11 juillet 2016. Le recours en cassation présenté par la partie adverse le 12 septembre 2016 s'est soldé par une confirmation du jugement en appel. L'arrêté préfectoral est donc bien exécutable. En 2016, le SICASIL a procédé à l'équipement d'un nouveau dispositif de mesure et de contrôle du débit réservé.



Le volume annuel prélevé en 2016 a présenté une baisse de 48% par rapport à l'année précédente.

La Foux

La source des Veyans

Au beau milieu de la Siagne, surgit la source des Veyans, située sur la commune du Tignet. Le syndicat a installé, à ce niveau, un dispositif de captage. Les eaux sont reprises par une station de pompage et viennent compléter le débit du canal de la Siagne. La ressource prélevée par la station de pompage est constituée d'un mélange des eaux de la Siagne et de la source des Veyans.

Le volume d'eau pompé est déterminé en fonction des besoins d'eau et des conditions climatiques. Cette ressource est utilisée principalement en période de forte sécheresse. Le syndicat dispose d'une autorisation de prélèvement s'élevant à 450 l/s.

Par arrêté préfectoral du 20 juin 2014, le débit réservé de la prise d'eau des Veyans a été révisé portant sa valeur de 200 l/s à 820 l/s. La demande de modulation en saison estivale sollicitée par le syndicat a été autorisée et se décline selon les valeurs suivantes :

- 410 l/s du 16 juillet au 15 octobre ;
- 956 l/s du 16 octobre au 15 juillet.

En 2015, le syndicat a lancé une étude pour définir le dispositif de contrôle du débit réservé. De plus, le suivi hydrobiologique et piscicole a été engagé en 2015 et poursuivi en 2016.



Les Veyans

En 2016, un faible prélèvement a été effectué au niveau de la source des Veyans (61 366 m³).

Les sources de Gréolières

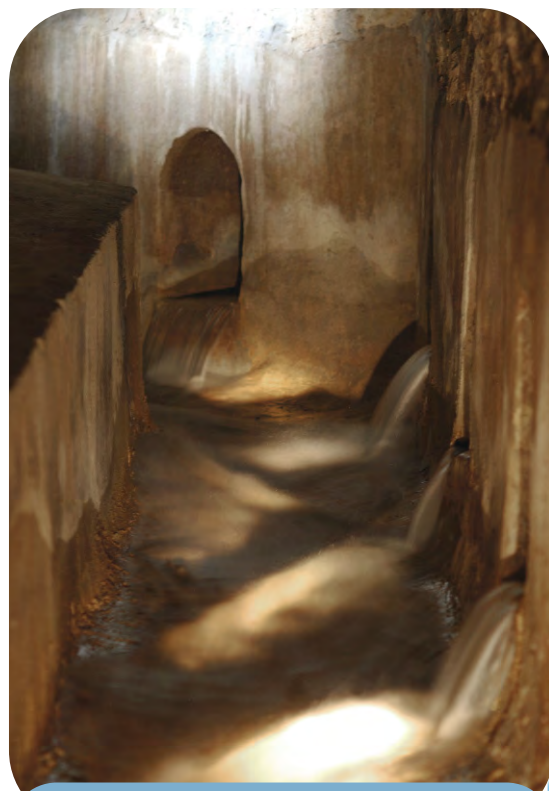
Les sources de Gréolières constituent le point de départ du canal du Loup.

Elles se situent en rive gauche de la rivière, à 3 kilomètres à l'ouest du village de Gréolières. Il y a 2 émergences principales, dites "source amont" et "source aval" qui sont captées par galeries et réunies dans un bassin. Les "sourcettes" viennent compléter les sources principales.

Les sources de Gréolières sont les exurgences inférieures d'un réseau hydrographique puissant, issu de la profondeur des calcaires jurassiques du massif du Cheiron.

Le syndicat dispose d'un droit d'eau, conjointement à la source de Bramafan, de 700 l/s. Lors des périodes d'à sec fort, leur débit peut descendre à 175 l/s.

Le syndicat a obtenu la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des captages des sources de Gréolières le 10 juin 2005.



Sources de Gréolières

En 2016, le volume moyen prélevé aux sources de Gréolières a affiché une baisse de 16% par rapport à l'année précédente.

La source de Bramafan

C'est à 500 mètres au Sud du pont de Bramafan que se situe la source du même nom. Très proche du célèbre "Saut du Loup", c'est une belle source sur la commune de Cipières.

Son débit est très fluctuant : de 10 à 2810 l/s. Elle est alimentée à partir des plateaux karstiques de Caussols et de Calern, qui dominent le village de Gourdon.

Les eaux sont recueillies dans une galerie de captage située parallèlement au Loup.

Le syndicat a obtenu la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des captages de la source de Bramafan le 5 avril 2005.



Captage de Bramafan

En 2016, le volume moyen prélevé à la source de Bramafan a présenté une baisse de 19% par rapport à l'année précédente.

La prise d'eau de Bramafan dans le Loup

La prise d'eau capte 100 l/s dans la rivière du Loup qui correspond au droit d'eau fixé au titre d'un décret du 3 juin 1949 et d'un arrêté du 18 avril 1950, sous réserve qu'un débit réservé de 150 l/s, solidairement avec la Ville de Grasse, soit restitué au cours d'eau.

En 2015, le SICASIL a engagé une étude pour définir le dispositif adapté permettant de contrôler le débit réservé. En outre, le suivi hydrobiologique et piscicole, sollicité sur une période de trois ans par les services de l'État, initié en 2015, a été poursuivi en 2016.

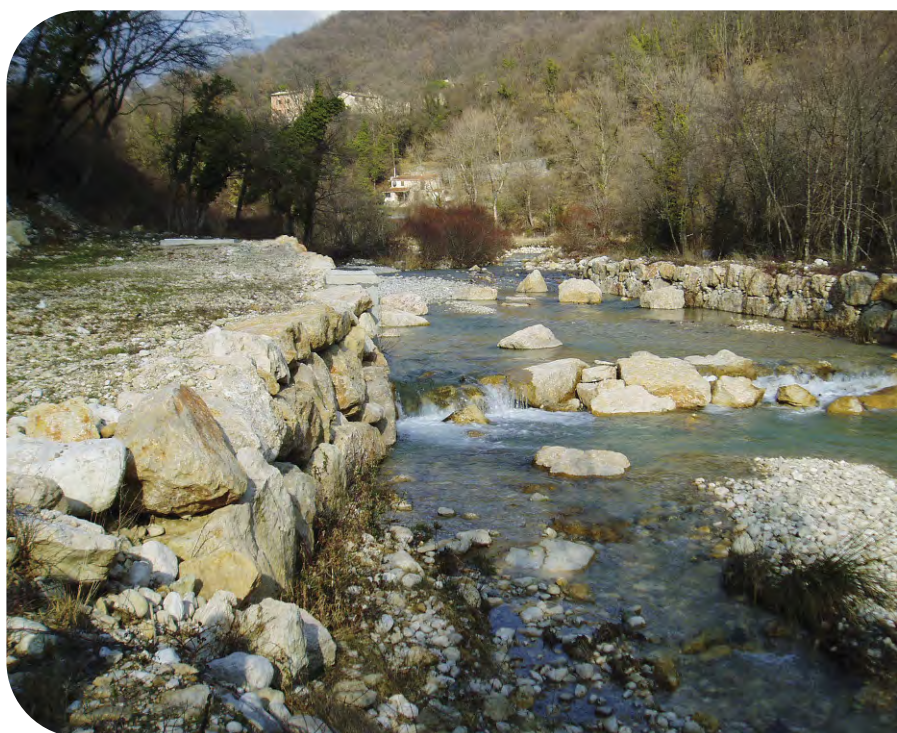
Ce captage a fait l'objet de travaux en 2005 afin d'améliorer la fiabilité de l'ouvrage qui présentait des problèmes d'exploitation récurrents. A présent, la prise d'eau est installée sous le lit de la rivière, ce qui revêt un caractère indéniablement innovant. Son fonctionnement est particulièrement respectueux du cours d'eau et du milieu aquatique. Toutefois, elle a été dimensionnée pour un prélèvement de 800 l/s, qui permettrait de pallier en secours les prélèvements des sources de Gréolières et de Bramafan, en cas de problème de pollution ou de rupture de l'adducteur sur le tronçon amont du canal du Loup.

Par arrêté préfectoral du 2 mai 2012, le syndicat a obtenu la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection du captage de la prise en rivière de Bramafan.

Le débit réservé de la prise d'eau de Bramafan a été révisé par arrêté préfectoral du 20 juin 2014. Sa valeur s'élève désormais à 270 l/s (contre 150 l/s auparavant). La demande de modulation en saison estivale, sollicitée par le syndicat, a été autorisée par l'arrêté de révision du débit réservé. Cette modulation se décline selon les valeurs suivantes :

- 150 l/s du 16 juillet au 15 octobre ;
- 310 l/s du 16 octobre au 15 juillet.

Prise sous-fluviale de Bramafan



En 2016, aucun prélèvement n'a été effectué sur la prise d'eau de Bramafan.

Puits de la vallée de la Siagne

Trois puits à drains rayonnants (PDR) ont été construits dans la plaine de la Siagne pour soutenir les canaux du Loup et de la Siagne en été, ou en cas de défaillance de l'un d'entre eux.

A partir d'un puits central, qui descend entre 16 et 25 m, partent radialement des drains horizontaux équipés de crépines dans plusieurs directions. Ils permettent de prélever de l'eau dans la nappe alluviale (écoulement souterrain de la Siagne qui suit le cours du fleuve). Cette eau est naturellement filtrée à travers le lit sableux.

Ces puits sont implantés sur deux communes : Auribeau-sur-Siagne et Pégomas, en rive gauche de la Siagne. Ils sont en service depuis 1966.

La nappe alluviale de la Siagne peut être réalimentée en cas de besoin à partir des lâchers d'eau depuis le barrage de Saint Cassien.

Fort de l'expérience passée et plus particulièrement du problème survenu durant l'été 2005 qui a provoqué un assec de la Siagne, des mesures techniques ont été déployées par EDF, Lyonnaise des Eaux et le SICASIL pour optimiser la gestion de la réserve en eau du barrage de Saint Cassien.

A présent, le soutien d'été à l'aval est parfaitement maîtrisé et optimisé. Les lâchers effectués au niveau du barrage de Tanneron sont en adéquation avec les besoins réels de production des PDR pour le respect du débit réservé du cours d'eau d'une part et le débit complémentaire nécessaire à l'exploitation des PDR.

Par arrêté préfectoral en date du 14 juin 2006, le syndicat a obtenu la déclaration d'utilité publique (DUP) des périmètres de protection des puits de captage de la nappe alluviale de la Siagne.

En outre, cet arrêté modifie également le prélèvement autorisé, qui s'élevait antérieurement à 1650 l/s, en le rabaisant à 1250 l/s compte tenu de l'obtention de nouveaux droits d'eau à partir du système Saint-Cassien en juillet 2001.



Puits à drains rayonnants

En 2016, les prélèvements au niveau des PDR ont augmenté de 47% par rapport à l'année précédente (8,17 Mm³ en 2016 contre 5,55 Mm³ en 2015).

Réservoir de Saint Cassien

Le lac de Saint Cassien constitue une importante réserve d'eau d'une capacité de **60 millions de m³**. Il s'agit d'une retenue artificielle qui reçoit les eaux du Biançon et celles dérivées de la Siagne, depuis la prise d'eau de Montauroux. La vocation technique de ce lac est triple :

- la production d'électricité ;
- l'écrêtement des crues du Biançon ;
- l'alimentation en eau au profit des départements des Alpes-Maritimes et du Var, qui disposent respectivement de **10 millions de m³** mobilisables en période estivale.

Par arrêté préfectoral en date du 12 juillet 2001, le SICASIL a été autorisé à prélever dans la retenue de Tanneron. Cette prise d'eau est en service depuis septembre 2002 et alimente à hauteur de 660 l/s l'usine de l'Apié.



En 2016, la réserve de Saint Cassien a été sollicitée entre le 10 juin et le 17 septembre. Le volume prélevé sur cette période s'est élevé à 1,2 Mm³ (contre 630 000 m³ en 2015) représentant un destockage de 0,33 Mm³ (contre 30 000 m³ en 2015) seulement de la dotation des Alpes-Maritimes (10 Mm³).

Lac de Saint Cassien

Les conduites nourricières

Le service de l'eau dispose de deux ressources majeures : la Siagne et le Loup, qui sont captées dans le moyen pays. Pour acheminer cette eau

jusqu'aux usines de traitement, et finalement aux lieux de consommation, le syndicat dispose de deux canaux d'adduction principaux.

Le canal de la Siagne

Bref rappel historique

Lord Brougham, ancien chancelier d'Angleterre, et **Prosper Mérimée** avaient tous deux succombé aux charmes de Cannes et de ses environs, mais ils

déploraient le manque d'eau dont souffrait la côte. **C'est leur détermination qui est à l'origine de la construction du canal.** En effet, leurs démarches ont abouti au décret impérial, du 25 août 1866 qui accordait la concession du canal à la General Irrigation and Water Supply Company of France Limited.

Descriptif technique

Il s'agit d'un canal à ciel ouvert de section trapézoïdale. Sa longueur est de 44 km, sa pente moyenne est de 0.50

mètre par kilomètre. Il a nécessité la construction de plusieurs aqueducs et le creusement de nombreux tunnels, notamment dans la partie où son tracé suit les flancs des gorges de la Siagne. Son débit est de 32 000 à 39 000 m³/jour. Il véhicule l'eau brute depuis la prise d'eau de Saint-Cézaire-sur-Siagne et dessert trois usines de production d'eau potable tout au long de son parcours (Jacourets⁽¹⁾, Saint Jacques, et Nartassier).

Le canal face à ses nouveaux enjeux

Le canal de la Siagne est d'abord une infrastructure technique de transport d'eau, soumis à des risques géologiques et qualitatifs forts qui peuvent provoquer une rupture d'alimentation en eau. C'est aussi un élément fort de l'identité du territoire, il fait partie intégrante du patrimoine local.

(1) : Régie des eaux du canal de Belletrud.



Canal de la Siagne

Le canal du Loup

Bref rappel historique

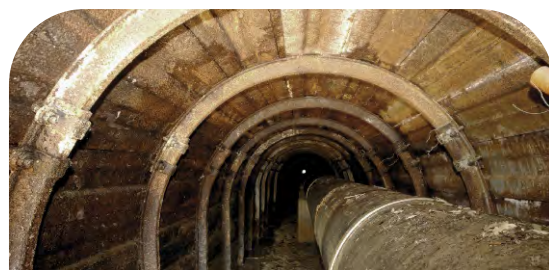
La rapide expansion de la Ville de Cannes, les interruptions du Canal de la Siagne dues à des éboulements ou sa mise en chômage systématique au mois d'octobre amenèrent la ville, dès 1889, à envisager la **dérivation des eaux du Loup**.

Il fut décidé que ces eaux seraient des eaux de sources et qu'elles emprunteraient une canalisation fermée. Le décret d'utilité publique est paru en 1900 et les travaux ont été exécutés entre **1908 et 1911**. Le canal du Loup permettait de conduire jusqu'à Cannes les sources de **Gréolières et de**

Bramafan. Celui-ci comportait à l'origine 52 km de conduites et aqueducs, 40 souterrains d'une longueur de 7800 m, 15 ponts, 32 siphons et 6000m de murs de soutènement.

Descriptif technique

Aujourd'hui, le canal du Loup s'achève à **l'usine de Nartassier**, située sur la commune de Mougins, ramenant ainsi sa longueur totale à **39 km**. Il est constitué de conduites de diamètres variables, compris entre 60 cm et 85 cm. Son débit moyen de transit est de **40 000 m³/jour**.



Canal du Loup

Le canal de la Siagne protégé durablement

Le SICASIL a proposé une solution innovante et inédite : la mise en place de périmètres de protection sur l'ensemble du linéaire du canal. Par la mise en place de telles dispositions administratives, le SICASIL peut garantir à la fois une eau de qualité, la continuité du service et la préservation du canal à ciel ouvert.

Cette démarche constitue une première en France car elle consiste à considérer en tant que ressource en eau potable, un ouvrage linéaire de 44 km de long, à ciel ouvert sur la majeure partie de son parcours.

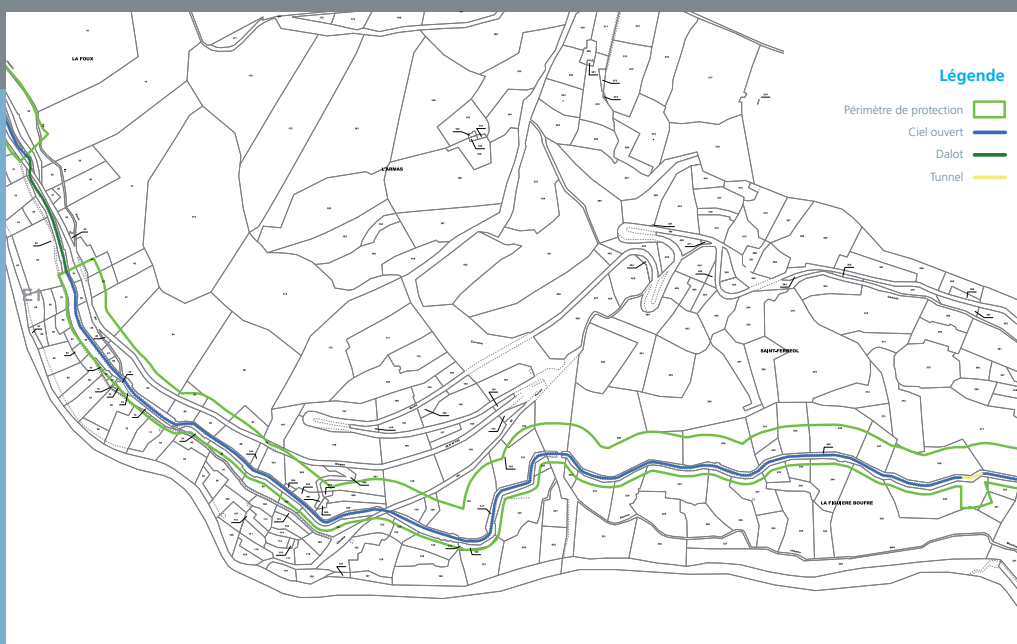
En 2006, le syndicat a réalisé une étude préalable à la mise en place des périmètres de protection. Une large concertation a été engagée par le SICASIL avec l'Agence de l'Eau, l'ARS, la DDTM, le Conseil Général, les communes traversées et les associations.

Un comité de pilotage a été constitué et se réunit pour présenter et valider les différentes étapes de la procédure administrative pour

l'instauration de déclaration d'utilité publique des périmètres de protection du canal de la Siagne. Celui-ci a été réuni le 20 décembre 2007 pour présenter la définition des périmètres de protection et des mesures qui y sont associées prescrits par l'hydrogéologue agréé.

Le 13 février 2007, le SICASIL et l'Association de sauvegarde de la Siagne et de son canal, ont signé une convention de partenariat qui marque l'aboutissement de quatre années de collaboration, après les conflits dont avait fait l'objet le canal à la fin des années 90.

Le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection déposé en juin 2010 auprès de monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes pour instruction, est en cours d'actualisation. L'état parcellaire et l'avis de l'hydrogéologue agréé sont actuellement en cours de révision avec pour objectif l'ouverture d'une enquête publique courant 2018.



Plan des Périmètres de Protection du Canal de La Siagne

Les usines de production

Le service dispose de six usines de production qui sont disposées au-delà même du territoire syndical.

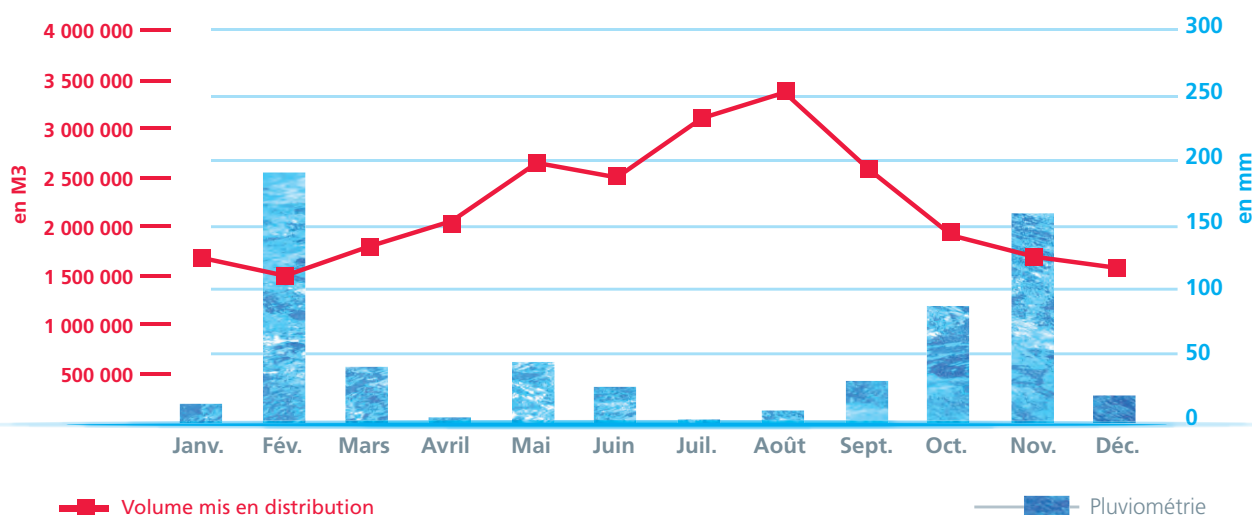
Chaque usine présente un process adapté à la nature de l'eau prélevée, avec comme objectif unique : produire une eau de qualité sanitaire et gustative irréprochable.

Toutes les usines sont équipées de dispositifs de neutralisation du chlore. Ces dispositifs apportent une sécurité complémentaire aux agents d'exploitation qui manipulent les bouteilles de chlore, aux riverains et à l'environnement local qui sont ainsi protégés des fuites accidentelles.

Usine de l'Apié
Usine de Saint Jacques
Usine de Châteauneuf
Usine de Nartassaier
Usine d'Auribeau
Usine de Pégomas

En 2016, ce sont 30,05 millions de m³ d'eau qui ont été produits par les usines du syndicat, soit une baisse de 3% par rapport à 2015 (30,9 Mm³).

Volume d'eau mis en distribution en 2016



La qualité de l'eau fiabilisée durablement, depuis l'avenant numéro 5.

L'avenant numéro 5 au contrat de délégation de service prévoyait des aménagements spécifiques complémentaires en faveur de la qualité de l'eau traitée, de la qualité des eaux rejetées au milieu naturel.

Suez Eau France s'était engagé contractuellement sur un investissement total de 10 millions d'euros pour effectuer ces projets innovants au bénéfice de la qualité de l'eau et de l'environnement.

Ces investissements ont ainsi été réalisés au niveau de l'usine de Nartassier avec la garantie :

d'une eau sans aluminium dissous

Lyonnaise des Eaux a équipé l'usine de Nartassier d'un dispositif de régulation du pH de l'eau traitée, pour assurer une production d'eau indemne d'aluminium dissous. Cela va bien au-delà de la réglementation en vigueur qui fixe à 200 µg/l le seuil maximum

autorisé. Au SICASIL, l'eau est donc garantie sans aluminium dissous !

 d'une amélioration gustative de l'eau du robinet. L'usine de Nartassier a également été dotée d'un étage de filtration complémentaire avec du charbon actif en grain. Le but est double : garantir une eau d'excellente qualité en piégeant tous les composés dissous dans l'eau brute, et affiner son goût.

des eaux de lavage de filtres épurées

Enfin pour garantir durablement la qualité du milieu naturel, l'usine de Nartassier a été équipée d'une unité de dépollution des eaux de lavage des filtres, avant leur rejet au vallon.



Usine de l'Apié

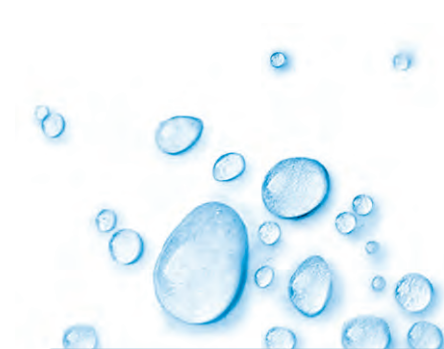
Mise en service en 1996, l'usine de l'Apié se situe sur la commune de Peymeinade. Elle traite les eaux provenant du barrage de Saint Cassien.

Son procédé de traitement est innovant et écologique. Il utilise des membranes d'ultrafiltration qui retiennent toutes les particules de taille inférieure à 0,01 micron. Sans subir de traitement chimique, l'eau est débarrassée de toutes ses impuretés et conserve ainsi ses qualités gustatives et nutritives.

La capacité de traitement de l'usine a été doublée en 2006 portant ainsi la capacité nominale de 330 l/s à 660 l/s.

La capacité de traitement de l'usine d'ultrafiltration s'élève à 52 millions de litres d'eau potable par jour. Cette usine assure la production de pointe à hauteur de 25 % des capacités du syndicat.

L'usine de l'Apié a un rôle majeur pour compléter la production d'eau potable durant les périodes critiques résultant de la conjugaison de la sévérité des étiages et des pics de consommation liés à l'augmentation de la population en période estivale.



En 2016, l'usine de l'Apié a produit 1,8 million de m³ d'eau potable (contre 722 467 m³ en 2015).



Apié - Usine d'ultrafiltration

Usine de Saint Jacques

Bâtie en 1973, l'usine de Saint Jacques est située à Grasse. Elle traite exclusivement l'eau du canal de la Siagne. Elle a une capacité de traitement de 40 000 m³/jour.

Le procédé de filtration est assuré en deux étapes :

- une filtration sur sable
- une filtration sur charbon actif.

La désinfection est effectuée par l'injection de chlore gazeux.

En 2016, cette usine a produit 7,6 millions de m³ d'eau potable, soit une baisse de 18,7% par rapport à l'année précédente.



Usine de Saint Jacques

Usine de Châteauneuf

Edifiée en 1966, l'usine est située sur la commune de Châteauneuf-de-Grasse, à 13 kilomètres à l'aval du captage de Bramafan. Elle traite uniquement l'eau du Loup.

Cette usine assure l'étape de filtration du processus de traitement. L'eau simplement filtrée, emprunte ensuite le canal du Loup pour rejoindre l'usine de Nartassier où elle sera désinfectée à l'ozone. Une partie de l'eau traitée dans cette usine est destinée à la vente en gros. Après avoir été désinfectée au chlore, elle est livrée au réseau du Foulon.



Usine de Châteauneuf

En 2016, outre les 7,6 millions de m³ d'eau simplement filtrée qui ont poursuivi leur traitement à Nartassier, l'usine a produit 1,1 million de m³ destiné à la vente en gros (soit une hausse de 13,8%).

Usine de Nartassier

Construite en 1958, l'usine de Nartassier, implantée sur la commune de Mougins, comporte deux filières de traitement dont le process et la capacité de traitement sont adaptés à la nature des eaux acheminées respectivement par les canaux de la Siagne et du Loup.

La filière Siagne est équipée d'une clarification par coagulation sur filtre, ozonation et chloration pour une capacité de traitement de 50 000 m³ d'eau potable par jour.

La filière Loup a une capacité de traitement de 60 000 m³ d'eau potable par jour et comprend seulement une désinfection finale par ozonation et chloration. L'eau du canal du Loup est en effet filtrée en amont au niveau de l'usine de Châteauneuf située à Grasse.

L'usine de Nartassier a produit 11,4 millions de m³ en 2016, soit une baisse de 21,5% par rapport à l'année précédente. Cette production se répartit en 3 millions de m³ pour la filière Siagne et 8,4 millions de m³ pour la filière Loup.



Usine de Nartassier

Usines d'Auribeau et de Pégomas

La station de pompage de Pégomas, construite en 1963, et celle d'Auribeau-sur-Siagne, construite en 1974 traitent l'eau prélevée par trois puits à drains rayonnants, dans la nappe d'accompagnement de la Siagne.

Le processus de traitement comprend uniquement l'étape de désinfection. L'eau brute est, en effet, déjà filtrée par les alluvions de la Siagne avant leur captage. La désinfection est effectuée par l'injection de chlore gazeux.

En 2016, les puits ont produit 8,1 millions de m³ d'eau potable, soit une hausse de 48,3 % par rapport à l'année précédente.

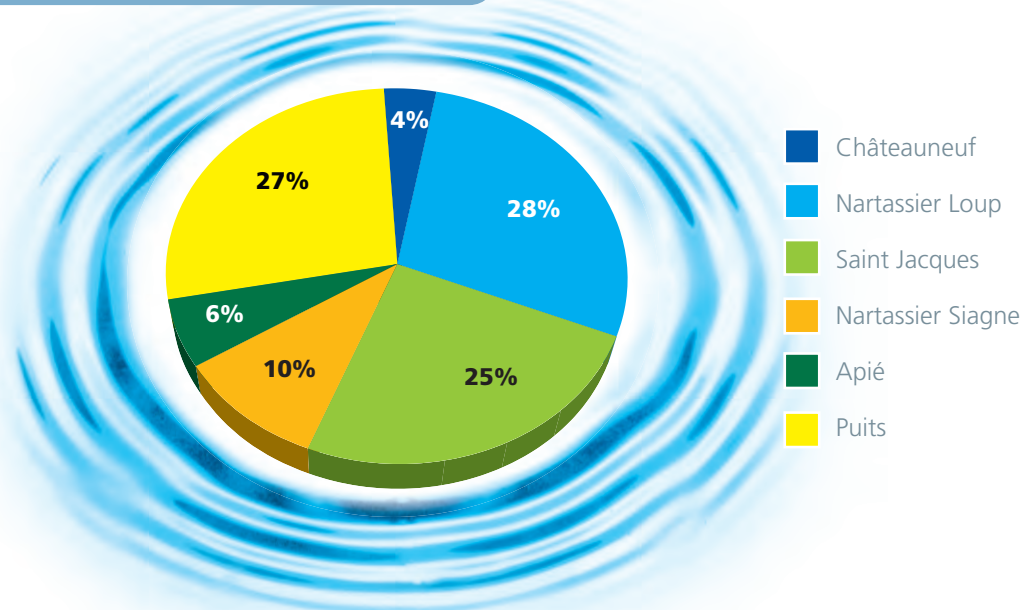


Usine d'Auribeau

La production annuelle d'eau

En 2016, l'origine de l'eau produite provient à 68 % de la ressource en eau de la Siagne et à 32 % de la ressource en eau du Loup.

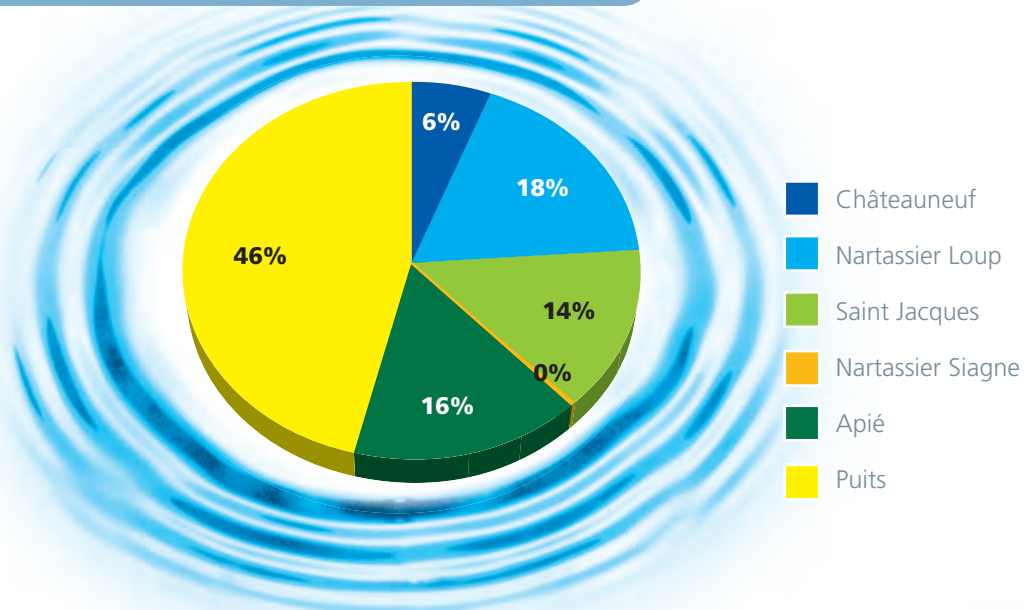
Répartition de la production annuelle



En pointe, la répartition de l'origine de l'eau est sensiblement équivalente avec une sollicitation qui

s'élève à près de 76 % des ressources en eau de la Siagne et à 24 % pour celles du Loup.

Répartition de la production mensuelle en pointe



La production du jour de pointe

La production du jour de pointe, **le 13 août 2016** s'est élevée à **146 200 m³**.

La valeur de la demande du jour de pointe 2016 est inférieure à celle de l'exercice précédent, soit une baisse de 12%.

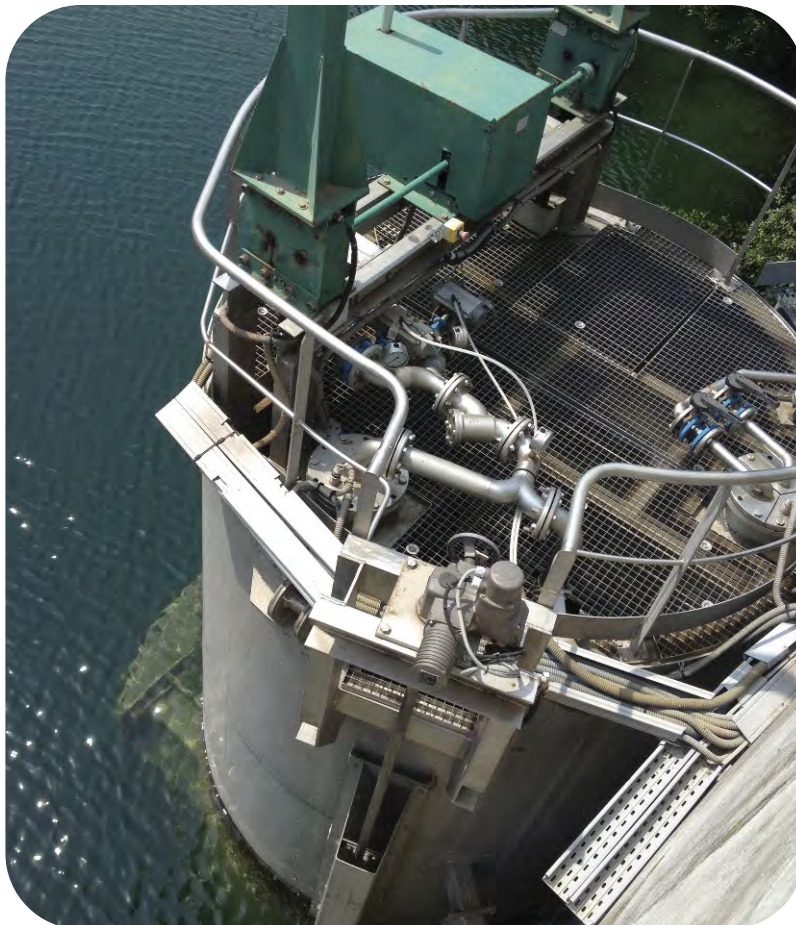
Elle reste aussi très nettement inférieure à la capacité de production théorique de **242 000 m³/j**. Toutefois, il faut garder à l'esprit que cette comparaison globale du besoin et de la capacité de production ne reflète pas la difficulté liée à la **capacité réelle de production du milieu naturel** qui, selon les estimations, serait de **194 000 m³**

dans une période très sèche « type 1990 », avec la prise en compte du réhaussement des débits réservés.

Ainsi, dans le cas le plus défavorable, **la réserve de production journalière disponible en pointe** serait donc de 47 800 m³/j, en 2016, soit **près de 25 % de la capacité de production globale**.

Cette situation est bien le résultat de la politique volontariste et résolument tournée vers l'avenir que le SICASIL mène depuis quinze ans pour se prémunir de toute pénurie d'eau.

Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
1000 m ³ /jour de pointe	176,4	156,1	175,7	159,5	165,6	166,6	166,7	151,1	147,0	148,5	133,5	152,6	144,3	150	167	146,2



Prise du barrage de Tanneron sur la Siagne



Les réservoirs de stockage

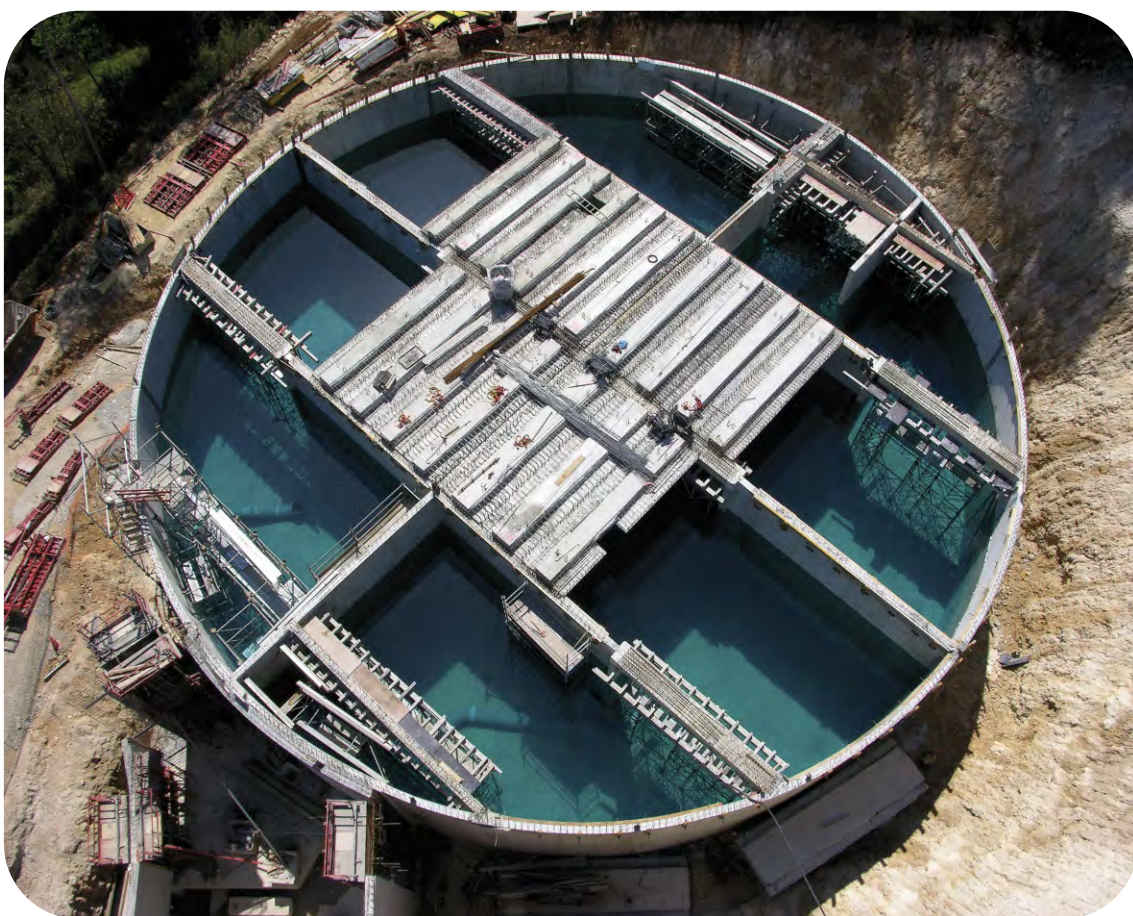
Les 40 réservoirs (53 cuves) permettent d'assurer une pression constante et une régulation de l'approvisionnement pendant les arrêts des unités de production et des stations de pompage.

Cette capacité de stockage représente 56 % du jour de pointe enregistré en 2003 et 52 % de la pointe de l'année très sèche 1990, ce qui est globalement satisfaisant.

En 2016, la capacité des réserves du syndicat s'élève à 98 290 m³.

En quatorze ans, les réserves du syndicat ont été renforcées de 10 % avec la réalisation de trois nouveaux ouvrages et la réhabilitation du réservoir d'Impérial Bay :

-  6 000 m³ à Ranguin sur la commune de Mougins (2005) ;
-  1 000 m³ à Fontanelle sur la commune d'Auribeau (2005) ;
-  1 000 m³ à la Croix des Gardes sur la commune de Cannes (2007) ;
-  300 m³ à Impérial Bay sur la commune de Théoule-sur-Mer (2007).



Reservoir de Ranguin

Le réseau de distribution

Les conduites de desserte

Le réseau comprend deux types de canalisations :

● les conduites nourricières ou « feeders » qui transportent l'eau vers les réservoirs. Ce réseau est composé de canalisations de gros diamètre pouvant être supérieur à 1m ;

● les conduites de desserte locales qui distribuent l'eau dans chaque rue et sur lesquelles sont raccordés les branchements.

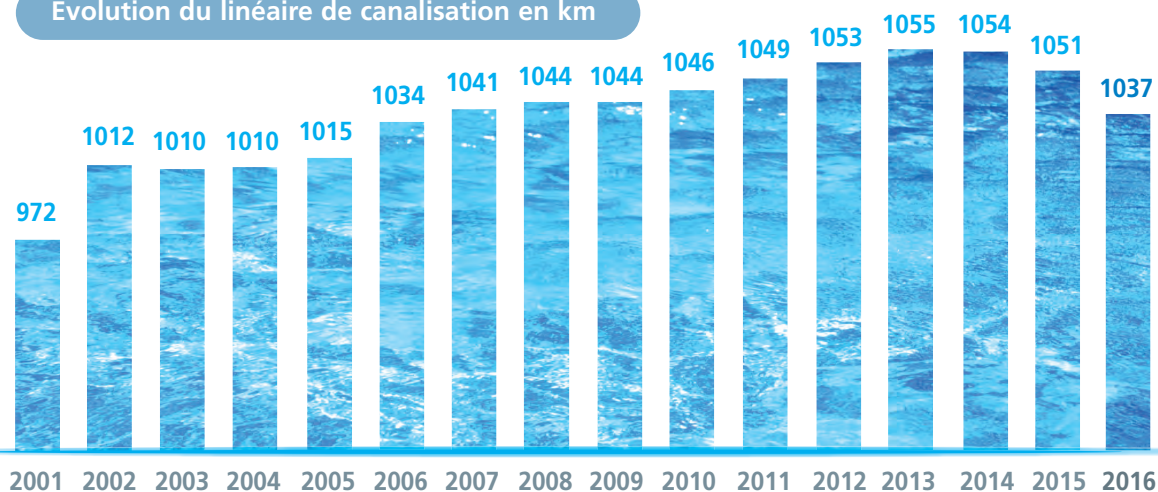
En seize ans, le linéaire de réseau s'est accru de 66 km, soit une augmentation de 6,8 %, soit une augmentation moyenne annuelle de 0,42 %.

Les deux pics enregistrés en 2002 et 2006 correspondent respectivement à l'intégration des réseaux d'eau potable de Théoule puis d'Espéro Pax dans le périmètre syndical.

Le linéaire global du réseau syndical s'élève à 1037 km en 2016 (dont 985 km rattachés au contrat des 7 communes et 52 km rattachés au contrat de Théoule).

Le linéaire global du réseau syndical a baissé de 1,32 % entre 2015 et 2016. Cette baisse est liée à la dépose de réseaux principalement sur la commune de Mandelieu.

Evolution du linéaire de canalisation en km



Les compteurs

Le nombre de compteurs sur le réseau et leur répartition par diamètre s'établissent comme suit :

Diamètre (en mm)	12 à 15	20 à 40	> 40	Total
Nombre de compteurs	78 508	9 390	368	88 266

Au cours de l'année 2016, 1 452 compteurs ont été renouvelés.

La vente d'eau

Les usagers

Le nombre total d'abonnements du service s'élève en 2016 à 82 338, dont 80 253 sur le périmètre strict du SICASIL et 2 085 sur les communes périphériques.

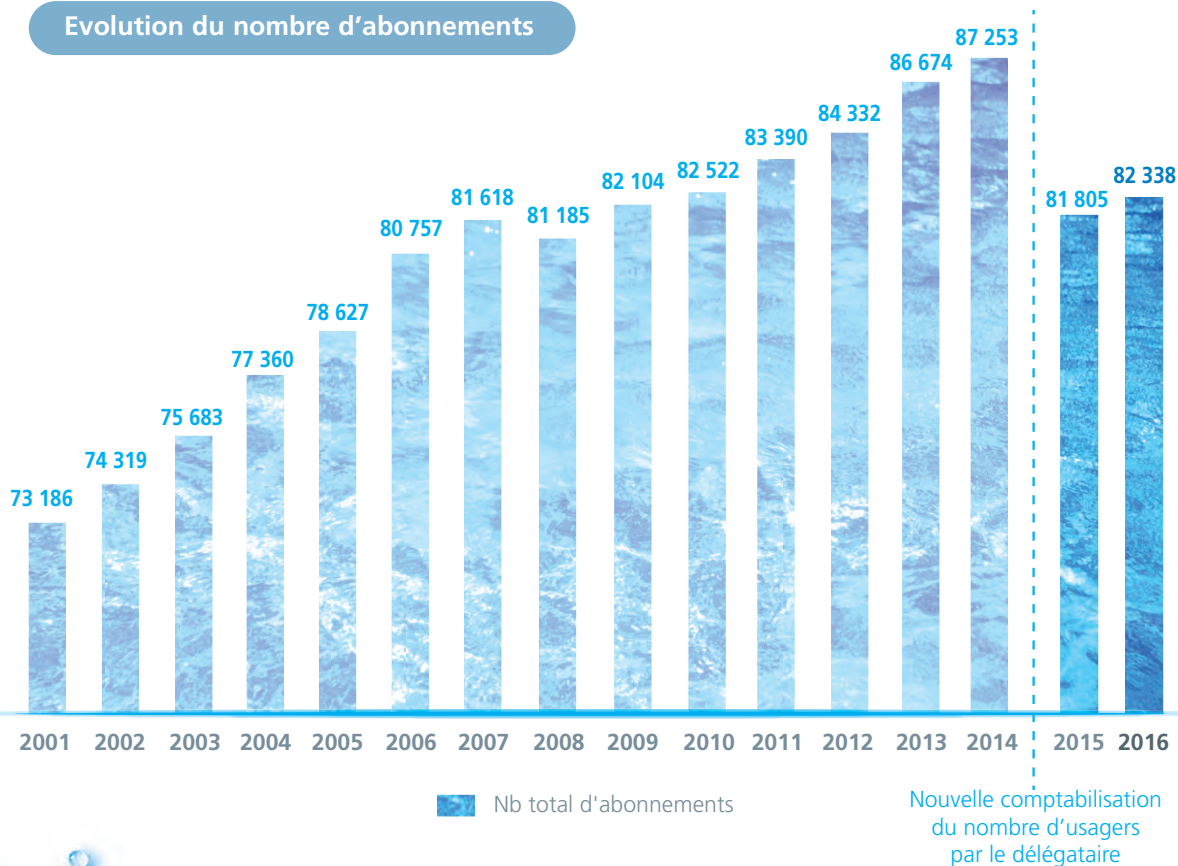
En 2015, la forte baisse du nombre d'abonnements résulte d'une **nouvelle méthode nationale de comptabilisation du nombre de clients**.

Désormais, le nombre de clients correspond au nombre de compteurs actifs ayant eu au moins une

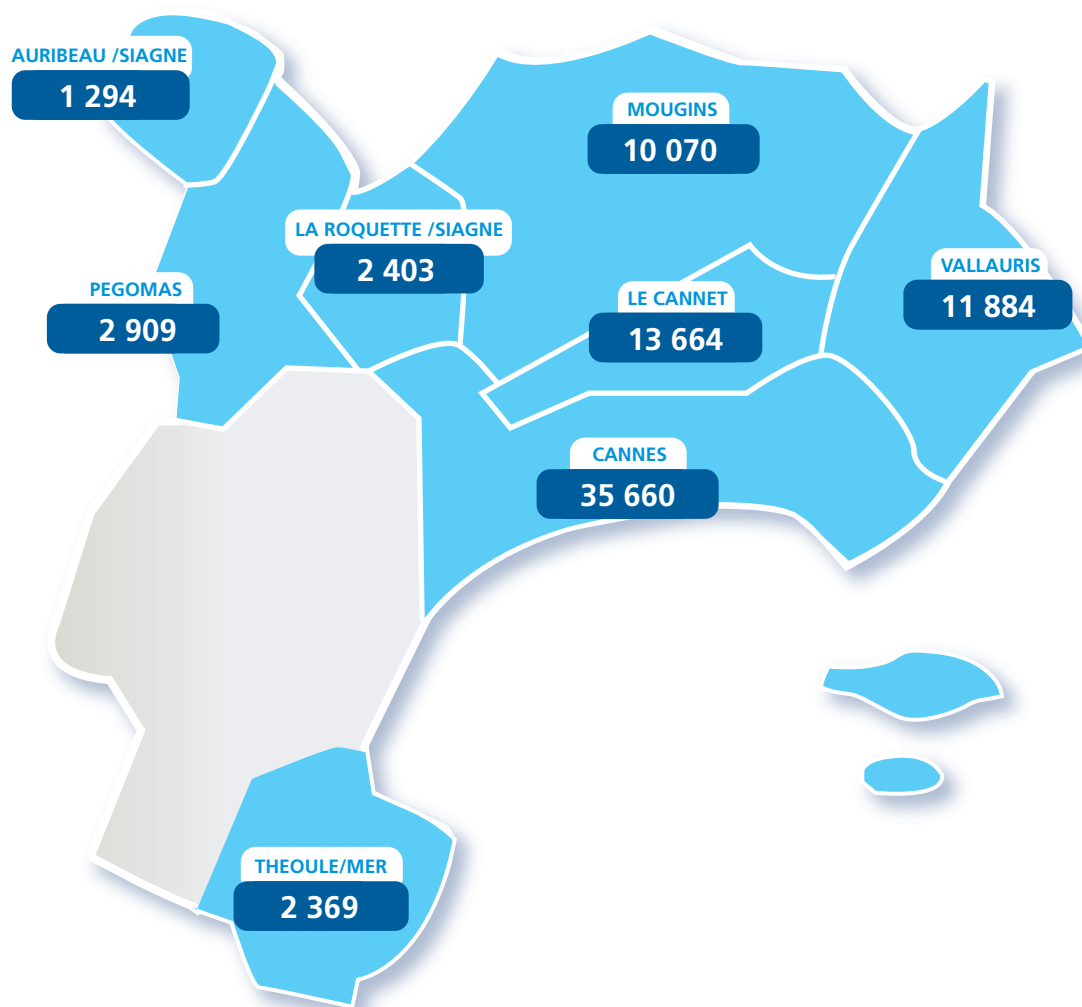
facture dans l'année. Dès lors, les compteurs non actifs (logements vacants...) ne sont plus comptabilisés.

L'évolution du nombre d'abonnements présente une légère croissance de + 0,65% entre 2015 et 2016 (1,4 % enregistré sur la période 2001-2014).

Evolution du nombre d'abonnements



Nombre d'abonnements par commune



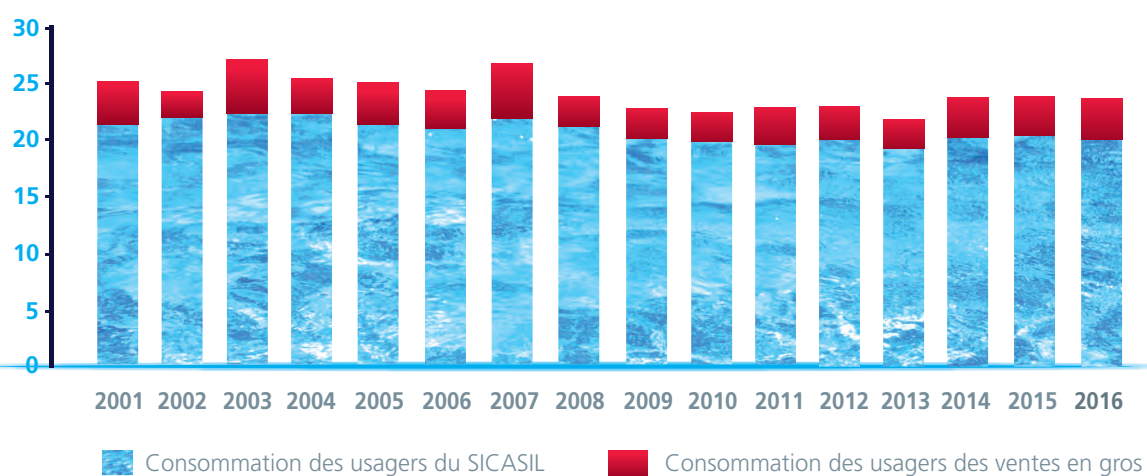
Total : 80 253 abonnements en 2016

Les volumes vendus

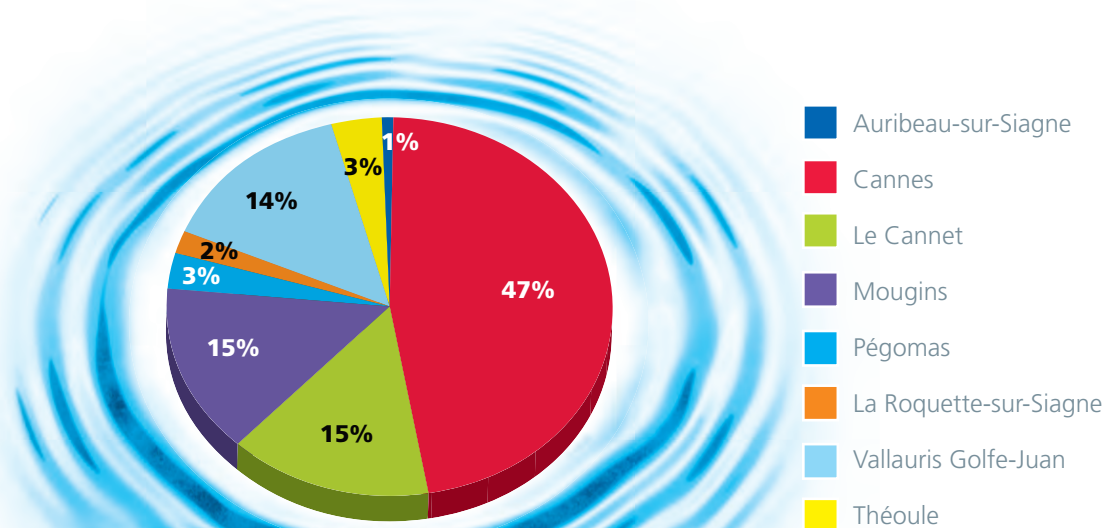
La vente d'eau comprend la vente aux usagers du syndicat ainsi que la vente d'eau en gros aux collectivités clientes périphériques. Le volume d'eau vendu en 2016 est comparable à celui de l'exercice précédent, il s'élève à près de 24 millions de m³.

20,5 millions ont été consommés par les usagers directs du syndicat et 3,34 millions ont été vendus aux collectivités clientes.

Evolution des volumes consommés en millions de m³



Répartition des consommations par commune en 2016



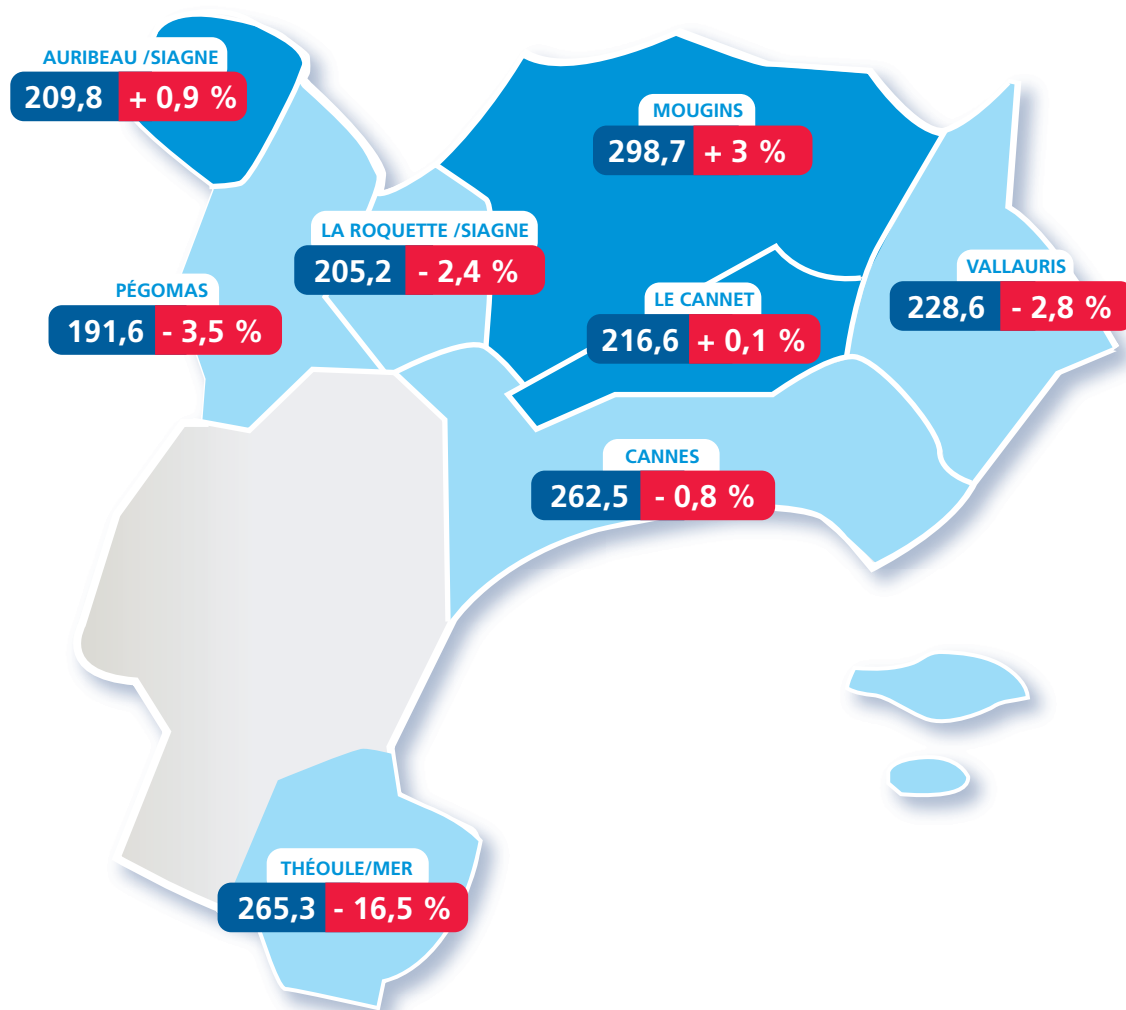
La vente d'eau aux usagers

Le volume d'eau vendu aux usagers en 2016 a présenté une baisse de 0,5 % par rapport à 2015.

La consommation moyenne par abonné s'élève à 248 m³/an pour l'année 2016, soit une baisse de 1,2 % par rapport à 2015.

Ce chiffre est plutôt élevé par rapport aux données nationales. À titre de comparaison, une personne seule en immeuble consomme 50 m³ par an, un foyer de 4 personnes, 130 m³ en immeuble collectif, et 160 m³ en maison individuelle.

Evolution par commune de la consommation d'eau



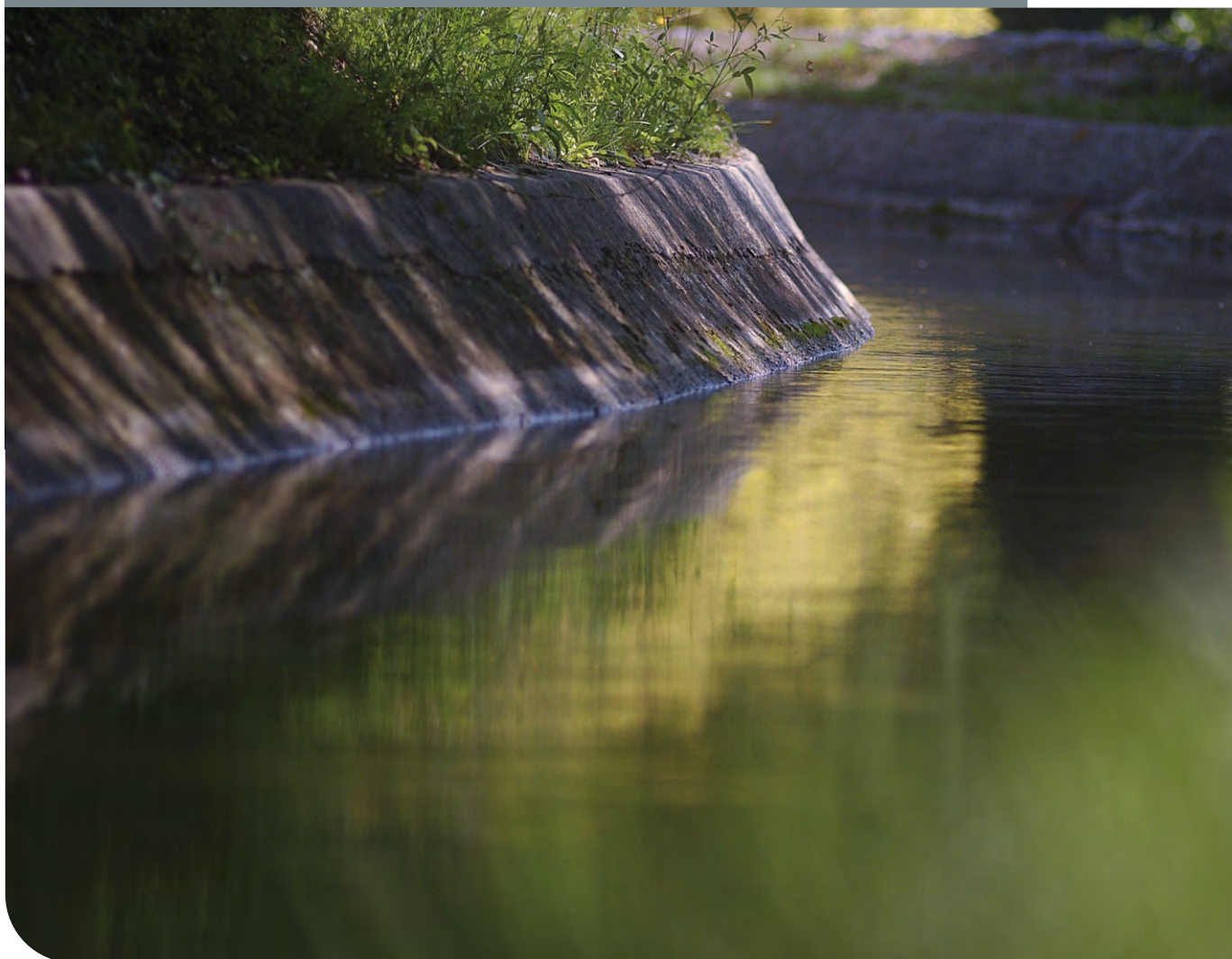
Consommation moyenne 2016 par branchement en m³/an : 248 m³/an

Évolution annuelle 2015- 2016 de la consommation par branchement en m³/an : - 1,2%

Economisez l'eau !

L'eau est un bien précieux qu'il convient de ne pas gaspiller. Un robinet qui goutte consomme 50 m³ par an ! Pour l'eau, pour l'environnement pensez à :

-  Faire la chasse aux fuites
-  Arroser votre jardin en fin de journée
-  Préférer les appareils peu consommateurs d'eau
-  Fermer votre robinet pendant que vous vous lavez les dents ...



Canal de la Siagne

La vente d'eau en gros

Les collectivités clientes se répartissent géographiquement sur le pourtour du territoire syndical, il s'agit :

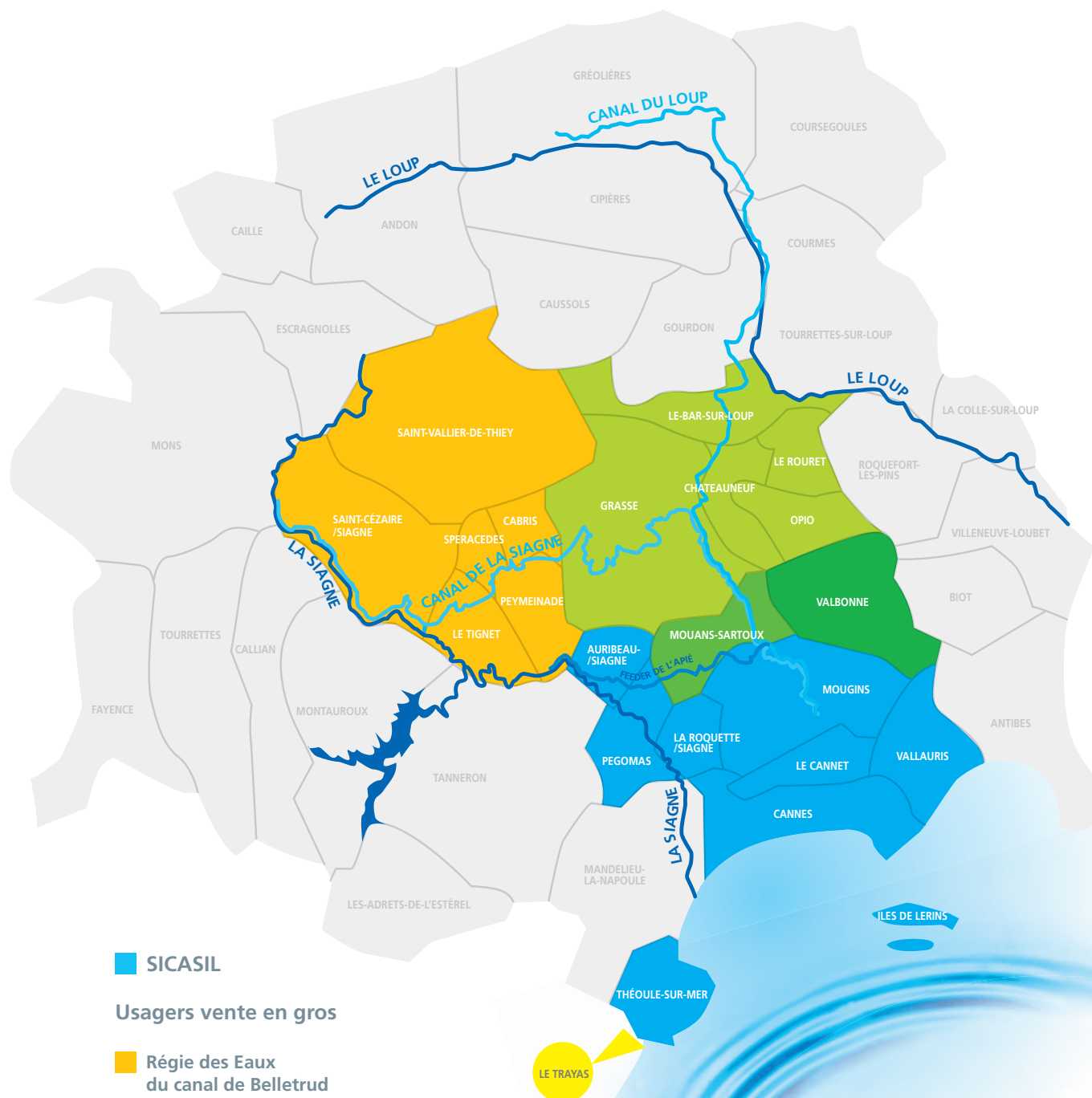
- des communes membres du système Foulon, au premier rang desquelles, la ville de Grasse ;
- la commune de Mouans-Sartoux ;
- la commune de Valbonne Sophia-Antipolis ;
- la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM) ;
- la régie des eaux du canal de Belletrud, anciennement SICCEA (syndicat intercommunal des cinq communes : Saint-Cézaire-sur-Siagne, Spéracèdes, Cabris, Le Tignet et Peymeinade) étendu à la commune de Saint-Vallier-de-Thiey.

La vente d'eau en gros s'élève pour l'année 2016 à près de 3,34 millions de m³ et se décompose comme suit :

- la consommation de la ville de Grasse s'élève à 1 935 235 m³ ;
- la consommation de Mouans-Sartoux s'élève à 278 365 m³ ;
- la consommation de Valbonne Sophia-Antipolis s'élève à 725 904 m³ ;
- la consommation de la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée s'élève à 32 169 m³ ;
- la consommation de la régie des eaux du canal de Belletrud s'élève à 363 472 m³.

En 2016, le volume des ventes en gros est équivalent à celui de l'année précédente.

Carte des communes acheteuses d'eau



SICASIL

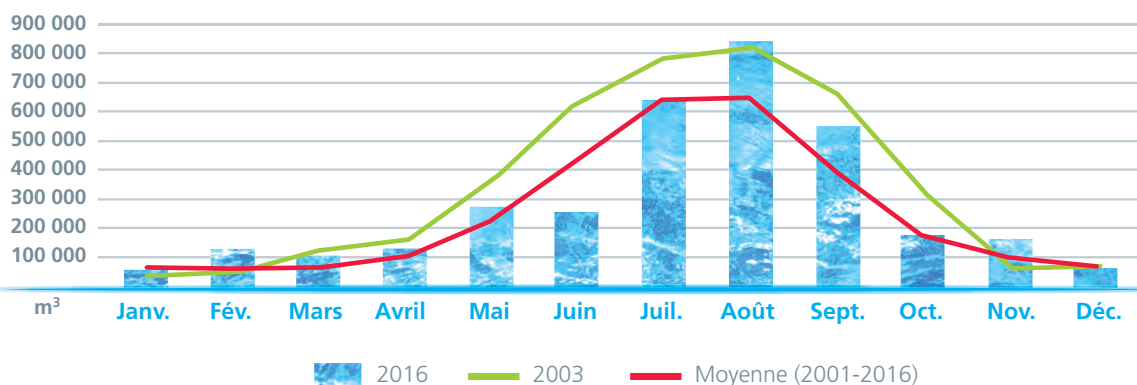
Usagers vente en gros

- Régie des Eaux du canal de Belletrud
- Grasse (Système Foulon)
- Mouans-Sartoux
- Valbonne
- CAVEM (Le Trayas)

Evolution mensuelle des ventes d'eau en gros

Le profil des consommations vendues en gros est très caractéristique, avec une pointe de consommation, à partir du mois d'avril ou mai, jusqu'en octobre. Le service du SICASIL permet donc

à l'ensemble des **collectivités de l'ouest du département de passer le pic de consommation de l'été**. Le SICASIL assure ainsi la desserte en eau au moment où les ressources se raréfient.



Evolution programmée du dispositif contractuel de vente d'eau en gros

En 2009, le SICASIL a mené une réflexion sur le système de vente d'eau en gros et son mode de tarification. Compte tenu des enjeux liés à cette activité commerciale et des besoins croissants de ses clients, le syndicat envisage de proposer des contrats de vente d'eau qui soient plus clairs, plus précis, sur les engagements réciproques de chacune des parties. Dans le cadre de cette réflexion, le SICASIL a proposé aux communes du Foulon une solution alternative à la contractualisation des ventes d'eau et la réhabilitation

du canal du Foulon envisagée par ces communes pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable. Il s'agirait de mutualiser l'ensemble de la production de l'eau potable pour le périmètre ouest de notre département. Cette idée assure tout à la fois la sécurité d'approvisionnement, la gestion optimisée des débits réservés des cours d'eau, un coût de production unique et économiquement très performant. Cette alternative constitue une solution collective ambitieuse au service de toutes les communes et de nos usagers.

Deux conventions de vente d'eau en gros

Le SICASIL a contracté avec la communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée d'une part et Mouans Sartoux d'autre part.

Le syndicat a signé avec la communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée une convention de vente d'eau en gros pour une

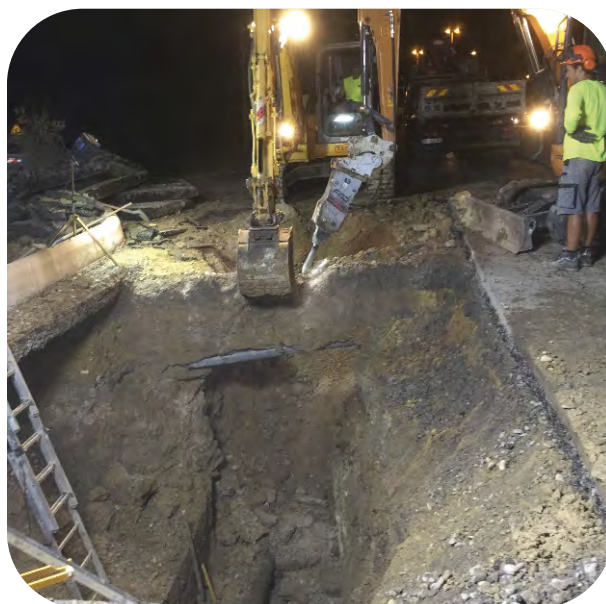
livraison annuelle estimée à 34 000 m³ destinée à l'approvisionnement en eau du quartier du Trays. Un avenant à la convention de vente existante a été passé entre le syndicat, son délégataire et la commune de Mouans Sartoux pour passer à un volume de 180 000 m³ par an.

Ces deux conventions sont renouvelées annuellement.

Les grands incidents

Casse sur le réseau d'eau potable au Cannet

Mardi 20 septembre 2016, une casse importante s'est produite sur la canalisation d'alimentation principale de diamètre 400 mm située avenue du Campon au Cannet. Ce chantier a été particulièrement délicat compte-tenu de la proximité immédiate du réseau RTE haute tension d'une part, de la profondeur à laquelle est située la canalisation d'autre part et enfin de la taille de celle-ci. L'alimentation en eau pour les riverains a pu être rétablie grâce au maillage du réseau, permettant aux équipes de Suez Eau France de procéder à l'excavation de la canalisation et à sa réparation. Une tranchée de 20 m de long par 5 m de large et 5 m de profondeur se situait sur la chaussée de droite dans la descente du Campon, réduisant la circulation à une voie. L'avenue du Campon étant une voie de grande circulation un remblaiement spécifique et précautionneux a été nécessaire, sa réalisation demandant un délai incompressible. La réfection de la chaussée a été achevée le jeudi 22 septembre et a permis le rétablissement de la circulation routière sur 3 voies.



Travaux de réparation sur la canalisation d'alimentation avenue du Campon au Cannet

LE PRIX

Le coût du service de l'eau potable

Une nouvelle baisse du prix de l'eau
au 1er janvier 2017

Grâce aux renégociations successives des contrats de délégation de service public de l'eau potable, le prix de l'eau de l'agglomération cannoise pour une consommation de 120 m³ * a diminué de façon significative :

■ en 2005, une première baisse de la part eau potable de 18 % avec l'avenant n°5 ;

■ au 1^{er} juillet 2011, une baisse de 23 % de la part eau potable avec l'avenant n°6 ;

■ au 1^{er} janvier 2017, une nouvelle baisse de 24,5 % de la part eau potable avec l'avenant n°7.

La diminution significative du prix de l'eau, à laquelle le SICASIL est parvenue, est confirmée contractuellement de façon pérenne grâce à la signature de l'avenant n°7 au contrat d'eau.

Ce résultat est l'accomplissement de l'action volontariste du SICASIL sur les tarifs, engagée depuis 2001, pour défendre le service public de l'eau potable et le pouvoir d'achat de tous les usagers du bassin cannois, qui permet de proposer aux habitants des communes membres un prix de l'eau inférieur de 30 % à la moyenne nationale.



0,98 €/m³ hors taxe
pour une consommation annuelle de 120 m³ *.
Prix de la part eau potable au 1^{er} janvier 2017

* correspondant au référentiel national de la consommation annuelle d'une famille de quatre personnes

AVENANT N°7 :

un nouvel accord contractuel entre le Sicasil et Suez Eau France depuis le 1^{er} janvier 2017

Nouvelle baisse du prix de l'eau potable de l'agglomération cannoise :

Le SICASIL a signé le 15 décembre 2016, dans le cadre de renégociations, un nouvel avenant au contrat de délégation du service public de l'eau potable, qui le lie depuis 1993 et pour trente ans à Suez Eau France. Par ce nouvel accord, le bassin cannois se démarque en matière de politique publique des services d'eau et d'assainissement avec l'assurance d'un service social, économe, efficace et performant sur le plan environnemental.

Diminution du chiffre d'affaires annuel du délégataire de 8,6 millions d'euros, sous la forme d'une baisse du prix de l'eau facturé aux usagers.

Cette baisse correspond :

-  à la reprise par le SICASIL à compter de l'exercice 2017 du renouvellement de ses réseaux d'eau potable (y compris les branchements et les accessoires de réseau), soit une baisse du chiffre d'affaire du délégataire d'un montant de 6,2 M €/an.
-  à la reprise par le SICASIL à compter de l'exercice 2017 de la communication externe, soit une baisse du chiffre d'affaire du délégataire d'un montant de 0,2 M €/an pour le contrat historique ;
-  à la baisse du taux de marge du délégataire de 2,2 M€/an.

Une baisse significative des tarifs de la part eau potable pour tous les usagers au 1^{er} janvier 2017

100 % des usagers bénéficient de la baisse générale des tarifs de la part eau potable et ce quelle que soit leur consommation en eau annuelle.

la part eau potable de la facture d'eau a diminué de 24,5% pour une consommation annuelle de 120 m³, correspondant au référentiel national de la consommation annuelle d'une famille de quatre personnes.

Partie fixe	montant € HT au 01/01/2016	montant € HT au 01/01/2017
Abonnement annuel (DN15)	55,44 €	55,69 €

Partie variable Consommation en m ³	Prix du m ³ HT au 01/01/2016	Prix du m ³ HT au 01/01/2017
0 - 40	0,9515 €	0,4815 €
40 - 120	0,7549 €	0,2841 €
120 - 160	1,2333 €	0,7647 €
160 - 350	1,3820 €	0,9140 €
350 - 1000	1,5628 €	1,0956 €
1000 - 6000	1,4246 €	0,9568 €
> 6000	1,2757 €	0,8072 €

Pour 85 % des usagers dont la consommation annuelle ne dépasse pas 350 m³, le prix de la part eau potable est inférieur à 1 €/m³ HT.



Le prix de l'eau



Comprendre sa facture d'eau

Votre facture d'eau comprend quatre parts :

1

la part « eau potable », qui relève de la responsabilité du SICASIL. Celle-ci comprend à la fois le coût du captage, du transport, du traitement, de la distribution de l'eau potable, des contrôles qualité et du service client.

2

la part « assainissement », qui relève de la responsabilité de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (pour les communes de Cannes, Le Cannet, Mougins et Théoule-sur-Mer) ou directement des communes (pour Auribeau-sur-Siagne, La Roquette-sur-Siagne, Pégomas et Vallauris). Celle-ci correspond au coût du service de collecte et d'épuration des eaux usées (Aquaviva) et varie d'une commune à l'autre.

3

la part « redevances milieux aquatiques », qui relève de l'Agence de l'Eau. Celle-ci comprend trois redevances : « prélèvement », « pollution » et « modernisation réseaux de collecte » (Cf. fiche d'information en annexes).

4

la TVA, qui relève de l'Etat. Le montant de la TVA figurant sur la facture d'eau présente deux taux :

- la vente d'eau potable ou d'eau brute aux abonnés est assujettie à 5,5% ;
- l'assainissement facturé aux abonnés est assujetti à 10%.

FACTURE (SPECIMEN) pour une consommation annuelle de 120M³

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE	Quantité	P.U. €.HT	Montant €.HT	Montant €.TTC	Taux TVA %
DISTRIBUTION DE L'EAU			117,50	123,96	
ABONNEMENT Part Suez Eau France (Lyonnaise des eaux) compteur diamètre 15 mm			55,69		5,5
CONSUMMATION					
Part Suez Eau France (Lyonnaise des eaux)	40 m ³	0,4815	19,26		5,5
	80 m ³	0,2841	22,73		5,5
Part SICASIL	120 m ³	0,1652	19,82		5,5
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			128,40	141,24	
ABONNEMENT Part Suez Eau France (Lyonnaise des eaux)			15,30		10
COLLECTE					
Part Suez Eau France (Lyonnaise des eaux)	120 m ³	0,0706	8,47		10
Part Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins	120 m ³	0,2	24		10
TRAITEMENT					
Part Suez Eau France (Lyonnaise des eaux)	120 m ³	0,6611	79,33		10
Part Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins	120 m ³	0,0108	1,30		10
ORGANISMES PUBLICS			66,00	70,47	
AGENCE RHONE MEDITERRANEE ET CORSE					
Prélèvement eau	120 m ³	0,105	12,60		5,5
Redevance pour la pollution domestique	120 m ³	0,29	34,80		5,5
Modernisation des réseaux de collecte	120 m ³	0,155	18,60		10
TOTAL HT (hors TVA 5,5 %)			164,90		
TOTAL HT (hors TVA 10 %)			147,00		
MONTANT TVA (à 5,50%)			9,07		
MONTANT TVA (à 10%)			14,70		
NET A PAYER				335,67 €	

Le saviez-vous ?

Dans votre facture, seule la part « eau potable » relève de la compétence du SICASIL. Elle représente en moyenne sur le bassin de vie cannois 34 % du montant de cette dernière.

Le prix moyen de l'eau du bassin cannois

Dans votre facture, seule la part « eau potable » relève de la compétence du SICASIL. Elle représente en moyenne sur le bassin de vie cannois 34,4 % du montant de cette dernière.

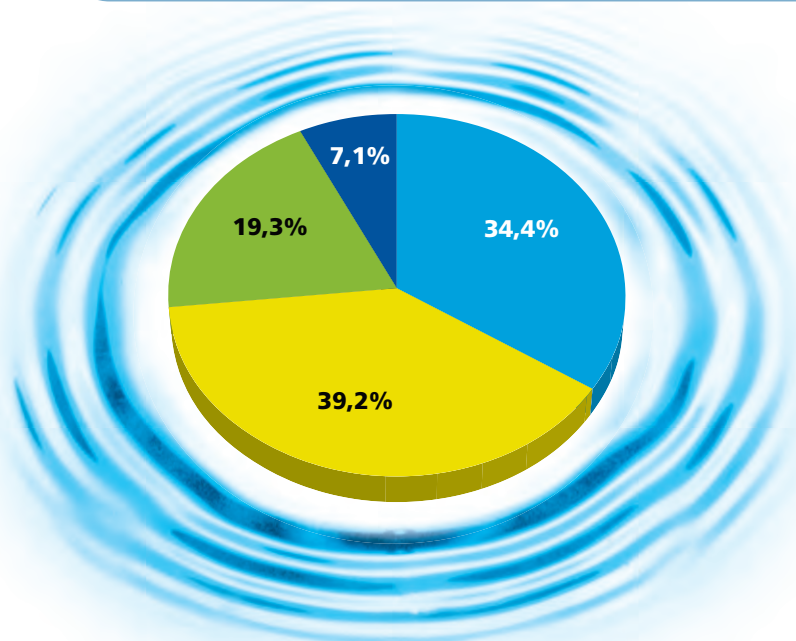
Contrairement au service de l'eau potable, dont la part est identique sur l'ensemble du territoire, la part « assainissement » varie d'une commune à l'autre. Cela explique pourquoi le prix de l'eau n'est donc pas identique sur les huit communes du syndicat.

Au 1^{er} janvier 2017, le prix moyen de l'eau pondéré au nombre d'abonnements, partie assainissement comprise, sur le territoire du SICASIL, pour une consommation de référence de 120 m³ par an, est de :

2,85 €TTC par m³

prix moyen de l'eau desservie
sur le bassin de vie cannois
par le SICASIL

Répartition moyenne du prix de l'eau pondérée au nombre d'abonnements dans le bassin cannois, au 1^{er} janvier 2017, pour une consommation annuelle de 120 m³



	Eau potable :
	0,98 € par m ³
	Assainissement :
	1,12 € par m ³
	Redevance Agence de l'Eau :
	0,55 € par m ³
	TVA : 0,20 € par m ³

Le prix moyen à l'échelle du territoire national est supérieur avec une valeur de 3,95* € TTC par m³

Le prix moyen de l'eau du bassin cannois est donc inférieur de près de 30 % par rapport au prix moyen national.

*Donnée extraite du rapport publié en septembre 2016 par l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA) actualisée au 1^{er} janvier 2017

Le prix est-il le seul critère de comparaison entre les services ?

Non. **La comparaison strictement tarifaire entre deux services n'a que très peu de sens. En effet, le prix n'est pas le seul critère d'appréciation car il ne reflète pas la performance du service, le niveau de qualité et de durabilité du service proposé au consommateur et la manière dont est intégré le respect de l'environnement dans la gestion du service.** Ces différents critères ont des influences directes ou indirectes sur les charges financières du service. Et celles-ci se répercutent mécaniquement sur le calcul et donc sur le niveau de prix de l'eau.

Les facteurs géographiques

- La distance entre le lieu de captage de l'eau et les lieux de traitement et de consommation ;
- La densité de l'habitat des zones desservies et l'étendue des zones à desservir ;
- Le caractère saisonnier de la population (surdimensionnement des équipements pour répondre aux besoins en pointe).

Les facteurs techniques

- L'existence de périmètres de protection des ressources en eau ;
- Les techniques de traitement selon la nature des ressources en eau superficielle ou souterraine ;
- La capacité de production (achat ou vente d'eau)
- Le niveau de sécurisation du service (l'existence de plusieurs ressources ou de ressource de substitution, les interconnexions du réseau,...) ;
- Le linéaire de réseau par rapport au nombre de branchements ;
- Le rendement du réseau ;
- L'existence d'une politique patrimoniale des équipements reposant sur un programme de travaux pluriannuel pour ne pas reporter les investissements sur les générations futures ;

- Le taux de subventions des équipements obtenues ;
- Le niveau de traitement pour l'épuration des eaux usées selon la qualité des eaux du milieu récepteur.

Le niveau de la qualité de service

- Le service aux usagers : fiabilité quantitative, fiabilité qualitative, assurance fuite ;
- Les prestations du service client : numéro d'appel gratuit, plage d'ouverture de l'accueil, moyens de paiement diversifiés, service d'astreinte, engagement sur les délais d'intervention.

Le mode de gestion et la politique patrimoniale

- La gestion à l'échelle communale ou intercommunale : expertise technique, taille critique des équipements, économies d'échelle ;
- La gestion déléguée ou en régie directe.



L'eau paye l'eau

Le financement du service public de traitement et de distribution de l'eau potable **est assuré par l'usager**. C'est ce qui lui confère un caractère industriel et commercial. Ainsi, le SICASIL **ne perçoit aucune subvention des communes membres**.

L'instruction budgétaire et comptable M49 s'applique spécifiquement à cette catégorie de services.

Le SICASIL a opté pour cette nomenclature à partir de l'exercice 2001.

La philosophie principale de cette instruction reste le « cloisonnement budgétaire ». C'est à dire que **les finances de l'eau ne peuvent provenir que de l'eau et n'être affectées qu'à l'eau**.

Les recettes

Les recettes du service de l'eau (contrat 7 communes uniquement) s'élèvent en 2016 à 39,6 millions d'euros, soit une hausse de 1,9 % par rapport à l'année précédente. Seule une part de ces recettes revient au SICASIL, ce qui lui permet d'investir sur le réseau d'eau sans augmentation du prix pour les usagers.

Depuis l'entrée en vigueur de l'avenant n°5 en 2005, le niveau de la redevance annuelle reversée par le délégataire au syndicat s'élève en moyenne à 3 millions d'euros.

Ce niveau de redevance garantit au SICASIL des capacités d'investissement pour la fiabilisation et l'amélioration des infrastructures d'adduction, de traitement et de distribution d'eau potable, de façon durable.

En 2016, le SICASIL n'a perçu que 2,3 millions d'euros, en raison du versement par le délégataire d'un acompte très important pour les consommations du second semestre 2015 comptabilisé l'année précédente (redevance 4,5 millions d'euros en 2015). Le versement du solde intervenant en début d'exercice 2016 a donc été mécaniquement minoré. En moyenne, sur les deux exercices 2015 et 2016, la redevance s'élève à 3,4 millions d'euros.

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Redevance versée par Suez Eau France au SICASIL (en Million d'euros courants)	2	2,2	2,5	3	3,15	3,04	3,4	3,4	3,3	4,5	2,3

Les dépenses

Les dépenses représentent le coût d'exploitation du service, les charges financières, les investissements réalisés.

Le **SICASIL** a ainsi consacré **2,5 millions d'euros** d'investissement au titre de l'exercice 2016 pour la sécurisation de la production d'eau potable.

Ces investissements concernent la fiabilisation et le développement du réseau de desserte, répartis dans les principales opérations suivantes :

- le renouvellement de **490 mètres de canal de la Siagne à Mougins, Mouans-Sartoux et Grasse**, et de **220 mètres de canal du loup à Bar sur Loup** ;

- l'amélioration des conditions de desserte par le renforcement et l'extension du réseau de distribution d'eau potable avec la pose de **1,5 km de nouvelles conduites** ;

- le renouvellement et l'extension du réseau dédié à la **défense contre l'incendie sur l'île Sainte Marguerite** avec la pose de **5 600 mètres de canalisations**.



Renouvellement de la conduite de refoulement de la station de pompage Espéro Pax à Théoule

L'ensemble des opérations réalisées en 2016 résulte du programme de travaux pluriannuel défini dans le cadre du schéma directeur élaboré en 2007 et voté à l'unanimité par les délégués des huit communes du syndicat en 2008.

A l'instar de ce qui se faisait les années précédentes, le syndicat a poursuivi sa politique d'investissements en faveur de la fiabilisation des filières de traitement et de distribution de l'eau.

Enfin, s'agissant du renouvellement à la charge du délégataire, ce sont **7,1 millions d'euros** qui ont été engagés en 2016 et répartis de la manière suivante :

- 3,7 millions d'euros pour le renouvellement de 8,18 km de réseau d'eau potable ;
- 2,1 millions d'euros pour le renouvellement de 1262 branchements ;
- 95,9 K€ pour le remplacement d'accessoires du réseau ;
- 111,7 K€ pour l'entretien des captages ;
- 151,4 K€ pour l'entretien des réservoirs ;
- 852,3 K€ pour l'entretien des usines.

Au total, ce sont **10 millions d'euros** qui ont été investis sur le réseau, les conduites nourricières et les usines de production du SICASIL pour améliorer et sécuriser le service de l'eau potable en **2016**.



Renouvellement patrimonial du canal de la Siagne à Mougins

Les subventions d'investissement

Pour lui permettre de poursuivre sa politique d'investissement, le SICASIL s'attache à solliciter et à obtenir des subventions auprès de ses partenaires institutionnels, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Conseil Départemental des Alpes Maritimes, la Région Provence Alpes Côte d'Azur, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et l'Europe.

Depuis 2001, le syndicat a veillé à ce que ses projets soient en adéquation, voire en avance, avec la politique d'aide de ses partenaires, ce qui lui a permis d'obtenir un volume d'aide « confortable » dans un contexte qui s'oriente plutôt vers des restrictions.

Le syndicat a obtenu pour l'année 2016 un montant de 169 428 euros avec 48 231 euros de la Région, 82 022 euros de la Mairie de Saint-Raphaël (Espero Pax) et 39 175 euros de la Mairie du Cannet (Font Gallou).



La dette de la collectivité

Le SICASIL est en pleine santé financière (réserves de 3,3 millions d'euros et très peu d'emprunts). L'endettement du SICASIL est faible.

L'encours total de la dette s'élève en 2016 à 767 088 €.

Il s'agit d'emprunts contractés auprès de l'Agence de l'eau à taux d'intérêt extrêmement faible de 0,5 %. La durée théorique d'extinction de la dette est de **1 année** (1).

(1) Indicateur permettant d'apprécier la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

Indicateur 2015 : 1 année
Encours dette 2015 : 979 462 €

LA QUALITÉ

Une fois de plus, en 2016, la qualité de l'eau desservie par le SICASIL s'est avérée excellente. C'est d'autant plus important, qu'il s'agit d'une denrée alimentaire.

Il n'y a pas de hasard à cette situation, il s'agit d'une volonté et d'actes conjoints de l'exploitant et du syndicat pour vous délivrer, en toutes circonstances, de l'eau de grande qualité.

Une eau d'excellente qualité

Une eau « brute » de bonne qualité

L'eau distribuée par le SICASIL est prélevée en tête des bassins versants de la Siagne et du Loup, dans des zones naturelles ou faiblement urbanisées.

Ainsi, la « matière première » du syndicat s'avère un produit de grande qualité dès son prélèvement dans le milieu naturel. L'eau « brute » captée est de ce fait exempte de substances indésirables et toxiques telles que les nitrates provenant des activités agricoles, les pesticides ou encore les métaux lourds.

La bonne qualité de l'eau produite est renforcée au niveau des six usines de potabilisation dont les process sont adaptés à la nature de l'eau captée d'origine superficielle ou souterraine.

1549
analyses d'eau
en 2016

Un produit alimentaire sous haute surveillance

L'eau potable délivrée par le SICASIL est une denrée alimentaire, c'est pourquoi elle fait l'objet d'un suivi quotidien voire pour certains paramètres d'une surveillance en continu.

En 2016, 1549 analyses ont été effectuées :

- 213 analyses au niveau des ressources en eau ;
- 1336 analyses au niveau de l'eau produite et distribuée.

In fine, ce sont 4 analyses par jour qui sont effectuées pour contrôler la qualité de l'eau distribuée et donc de l'eau que vous consommez !

L'ensemble de ces analyses sont réalisées par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) dans le cadre du contrôle sanitaire et par Suez Eau France dans le cadre de sa surveillance de la qualité de l'eau.

Minéralisation caractéristique de l'eau du SICASIL (mg/l)

Calcium (Ca ++)	75,5
Magnésium (Mg++)	10
Sodium (Na+)	6
Potassium (K+)	0,3
Bicarbonates (HCO ₃ -)	220
Sulfates (SO ₄ 2-)	45,6
Chlorures (Cl-)	9,9
Nitrates (NO ₃ -)	3
Fluorures (F-)	0,09

La garantie d'une eau de qualité

Des captages protégés

Les lois sur l'eau de 1964, 1992 et 2006 précisent la nécessité pour les collectivités publiques de mettre en place des périmètres de protection autour de leur(s) captage(s). Ces périmètres sont de trois ordres :

- l'immédiat, qui doit être la propriété de la collectivité et entièrement clôturé ;
- le rapproché qui fait l'objet de restrictions d'usages incompatibles avec l'activité de captage ;
- l'éloigné, qui peut faire aussi l'objet de restrictions d'usages mais moins sévères, compte tenu de l'éloignement avec la ressource.

Sur les huit ressources distinctes du syndicat, six sont déjà dotées de périmètres de protection. Cette action prioritaire engagée en 2001 est complexe car elle exige une déclaration d'utilité publique pour chaque point de captage. C'est une procédure administrative longue et lourde.

Les procédures ont été engagées par le syndicat pour les deux dernières ressources en eau : la prise d'eau du canal de la Siagne et la source de la Foux à Saint Cézaire-sur- Siagne.

Pour la prise d'eau du canal de la Siagne, le syndicat a décidé d'intégrer ce captage dans la procédure générale de mise en place des périmètres de protection du canal de la Siagne (Cf. supra canal de la Siagne). Il est apparu illusoire de protéger la prise d'eau du canal, sans protéger le canal sur les 44 km de son parcours. Cette procédure concerne pas moins de 2500 parcelles depuis Saint Cézaire jusqu'à Mougins. Depuis 2015, le syndicat a engagé l'actualisation du dossier déposé en préfecture en 2010 avec pour objectif l'ouverture de l'enquête publique courant 2018, et plus particulièrement l'avis de l'hydrogéologue agréé et de l'état parcellaire.

S'agissant de la source de la Foux, le jugement du 16 décembre 2014 annulant l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2012 a été infirmé par jugement de la cour administrative d'appel de Marseille en date du 11 juillet 2016. Le recours en cassation présenté par la partie adverse le 12 septembre 2016 s'est soldé par une confirmation du jugement en appel. L'arrêté préfectoral est bien donc exécutable.



Barrage de St Cézaire sur Siagne

Des filières de traitement adaptées

Pour garantir cette qualité, le premier travail porte, bien sûr, sur les unités de production d'eau qui présentent chacune une filière de traitement adaptée à l'eau brute à traiter. Dans la partie du rapport relative au service, les différents types de

process ont été présentés. Ils sont variés, mais tous répondent à un seul objectif : produire de l'eau qui soit conforme aux réglementations, qui conserve ses qualités gustatives et nutritives.

Des équipements sécurisés

Toutes les usines de production ont fait l'objet en 2004 d'investissements spécifiques de contrôle d'accès et d'anti-intrusion. Ces équipements sont,

aujourd'hui, pleinement opérationnels et les usines bien protégées.

Des dispositifs de suivis qualitatifs adaptés

Le syndicat a investi dans l'installation de deux stations d'alerte à la pollution sur le canal de la Siagne, au niveau de l'usine de Saint Jacques à Grasse et à l'usine de Nartassier à Mougins. Avec la station d'alerte de l'Apié, ces équipements assurent un suivi en continu (24h/24) de l'eau brute avant qu'elle n'entre dans l'usine de traitement.

En cas de défaut, l'usine est mise à l'arrêt pour déterminer la nature de la pollution et évaluer les risques sur la santé humaine.

De plus, dans le cadre d'un programme d'investissement baptisé « vigipirate », le SICASIL a équipé tous les réservoirs de dispositifs anti-intrusion et de suivi continu de la qualité de l'eau. Les contrôles qualitatifs de l'eau se sont donc rapprochés des usagers pour une meilleure sécurité d'approvisionnement. L'assurance de la qualité de l'eau n'est donc pas une fatalité, c'est

bien le résultat d'une volonté politique, d'un travail de professionnel suivi par des réalisations innovantes et fonctionnelles. C'est dans cet esprit que le SICASIL travaille en synergie avec son exploitant Suez Eau France.



Réservoir du Périer

La qualité de l'eau en quelques chiffres

L'Agence Régionale de la Santé (ARS) élabore tous les ans une synthèse du contrôle qu'elle effectue sur les eaux des différentes ressources, des différents points de production et de l'eau

distribuée. Elle est adressée à tous les clients du SICASIL à l'occasion de l'envoi d'une facture. Les principaux éléments sont récapitulés ci-dessous.

Synthèse de l'année 2016

Comme en témoignent les résultats des contrôles réalisés par l'exploitant ou encore par l'ARS, l'eau distribuée en 2016 par le SICASIL est d'excellente

qualité. Elle est restée conforme aux normes réglementaires pour les substances indésirables et les substances toxiques.

Paramètres	Surveillance Lyonnaise des Eaux	Contrôle sanitaire ARS
	Taux de conformité	Taux de conformité
Bactériologie	100 %	100 %
Nitrates	100 %	100 %
Pesticides	100 %	100 %
Solvants chlorés	100 %	100 %
Autres paramètres toxiques et substances indésirables	100 %	100 %



CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : SICASIL
 Gestionnaire du réseau : SI DES CANAUX DE LA SIAGNE ET LOUP
 Exploitation du réseau : LYONNAISE DES EAUX

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CANAL DE LA SIAGNE Procédure de protection en cours
 Captages : CHAMPS CAPTANT D'AURIBEAU ET DE PEGOMAS Procédures de protection terminée
 Captages : PRISES D'EAU DU TANNERON DE LA SIAGNE, DE BRAMAFAN ET DE SAINT CEZAIRE Procédures de protection terminée
 Captages : SOURCES BRAMAFAN, GREOLIERES ET LA FOUX Procédures de protection terminée
 Stations de production : CHLORATIONS D'AURIBEAU ET DE PEGOMAS
 Stations de production : USINES DE L'APIE ET DE SAINT JACQUES
 Stations de production : USINES DE NARTASSIER LOUP ET NARTASSIER SIAGNE



Qualité de l'eau distribuée en 2016

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 351 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 250 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 5,4 mg L Valeur moyenne : 2,1 mg L	Nombre de prélèvements : 101 Valeur moyenne : 21,8 °F Valeur minimale atteinte : 15,4 °F Valeur maximale atteinte : 33 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 27 Valeur maximale atteinte : 0.073 µg L Nombre de paramètres mesurés : 11097 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 27 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,17 mg L Valeur moyenne : 0,057 mg L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 07/02/2016

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Analyse des principaux paramètres

La bactériologie

L'eau du robinet présente une très bonne qualité bactériologique : **100 % des analyses réalisées sont conformes en 2016**. C'est rassurant, et c'est bien normal par rapport aux objectifs qualitatifs que le syndicat et son délégataire se sont fixés.

Les nitrates

L'azote est présent dans la nature en abondance sous forme gazeuse, organique ou minéral. Les nitrates constituent le stade final d'oxydation de l'azote organique. Ils sont donc présents naturellement dans l'eau, sans apport anthropique leur concentration ne dépasse pas 10 mg/l dans les eaux de surface.

Les normes réglementaires pour les eaux de boisson fixent un niveau guide de concentration à 25 mg/l et une concentration maximale admissible de 50 mg/l.

La **teneur moyenne en nitrates de l'eau distribuée** en 2016 par le SICASIL est de 2,1 mg/l (minimum = 0 mg/l et maximum = 5,4 mg/l). C'est une valeur **qui est très faible**, et qui reflète une très bonne qualité de l'eau prélevée.

Une teneur aussi basse est logique dans la mesure où il n'y a que peu d'agriculture intensive dans le moyen pays, véritable réservoir d'eau du littoral.

Certaines marques d'eau minérales en font d'ailleurs un élément d'appel, **le SICASIL aussi !**

La dureté

La dureté représente la quantité de calcium et de magnésium dissous dans l'eau. Elle est liée à la nature géologique des sols traversés par l'eau avant d'être captée.

Il se trouve que dans notre région, l'eau traverse une épaisse couche de calcaire, jusqu'à 600 m d'épaisseur. Pendant son voyage souterrain, elle dissout une partie de ce calcaire que l'on retrouve ensuite sous forme soluble dans l'eau, puis sur les bords des casseroles, lorsqu'elle est portée à ébullition.

Le calcaire présent dans l'eau est donc naturel, c'est d'ailleurs un élément dissous qui est indispensable à la vie, c'est un élément de base nécessaire à la construction du squelette !

L'eau du SICASIL est plutôt riche en calcium et magnésium, la teneur moyenne s'élève à 21,8° Français.

Le fluor

La **teneur** en fluor est **très faible** conformément aux normes de qualité. C'est, lui aussi, un élément chimique indispensable à une saine dentition ; il permet de limiter les caries.



Les pesticides

Les pesticides sont issus des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Ils sont donc d'origine anthropique. Ces substances chimiques peuvent se retrouver à l'état de trace (en très faible concentration) dans les eaux de surface ou les eaux souterraines.

Les normes réglementaires pour les eaux de boisson fixent à 0,1 µg/l par substance analysée la concentration maximale admissible des pesticides.

S'agissant du contrôle réglementaire des eaux distribuées du SICASIL, l'Agence Régionale de Santé procède pour chaque analyse à l'examen de 411 composés pesticides pour lesquels la teneur ne doit pas dépasser 0,1 µg/l.

En 2016, aucun composé pesticide n'a été détecté sur les 11 097 paramètres mesurés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

L'eau distribuée par le SICASIL est totalement exempte de pesticides,
c'est aussi une très bonne nouvelle pour la santé !

Les molécules médicamenteuses

Depuis quelques années, des scientifiques ont détecté dans les milieux aquatiques à l'état de trace des résidus médicamenteux : antidépresseurs, antiépileptiques, aspirine, antidiabétique, traitements contre le cancer, hormones de pilules contraceptives...

Des études ont d'ailleurs mis en évidence des relations entre certaines de ces substances d'origine médicamenteuse et la modification de la fécondité des poissons.

Leur origine dans l'eau est anthropique et résulte des rejets d'eaux usées d'importantes stations d'épuration dans les eaux de surface. En effet, les médicaments ingérés par l'Homme sont éliminés via les urines qui sont collectées par les réseaux d'eaux usées, traitées et rejetées dans le milieu naturel.

Or, il convient de rappeler que l'ensemble des ressources en eau du syndicat sont prélevées en tête des bassins versants de la Siagne et du Loup, dans des zones naturelles ou faiblement urbanisées.

L'eau distribuée par le SICASIL n'est donc pas concernée par ces pollutions d'origine médicamenteuse.

Le radon

Le radon est un gaz naturel inerte et radioactif, issu de la désintégration naturelle de l'uranium. Il est donc présent naturellement dans les roches et les sols des massifs granitiques.

Les ressources en eau du SICASIL sont issues des massifs karstiques de la Siagne et du Loup, ou encore de la nappe alluviale de la Siagne.

L'eau distribuée par le SICASIL ne comporte donc pas d'éléments radioactifs.

En outre, le radon ne fait l'objet d'aucun suivi dans le cadre du contrôle réglementaire défini par l'ARS.

Le plomb

Le plomb est un métal toxique. L'organisme ne peut l'éliminer, son accumulation peut être à l'origine de problèmes neurologiques, psychomoteurs ou de troubles du comportement.

Il est totalement absent de l'eau brute et de l'eau traitée envoyée dans le réseau. En revanche, cet élément peut se retrouver dans l'eau par dissolution des canalisations en plomb.

Dès 2001, le SICASIL et la Lyonnaise des eaux se sont engagés dans un programme d'investissements pour remplacer toutes les canalisations susceptibles de contenir du plomb et tous les

branchements en plomb inventoriés par l'exploitant.

A présent, le réseau du SICASIL ne comporte plus de canalisation en plomb, ce qui constitue une garantie supplémentaire pour l'eau distribuée.

S'agissant des branchements en plomb, le délégataire a procédé à l'intégralité du renouvellement, soit près de 15 150 branchements depuis les dix dernières années.

Si votre installation intérieure de desserte en eau est faite en tuyaux de plomb, il serait souhaitable pour votre santé, que vous procédiez à son renouvellement en tuyaux plastiques (PEHD).

L'aluminium

L'aluminium est le troisième élément le plus abondant de la croûte terrestre. Cet élément est ainsi présent naturellement dans les roches constituant la croûte terrestre au même titre que l'oxygène et le silicium. C'est pourquoi, cet élément est présent en faible quantité dans les eaux superficielles et souterraines.

Les sels d'alumine sont utilisés dans les process de traitement des eaux superficielles comme agent de coagulation pour éliminer la couleur ou la turbidité. Leur utilisation nécessite des conditions de pH précises pour éviter sa dissolution dans les eaux traitées.

Au niveau des trois usines de traitement du SICASIL, utilisant ces agents, l'ensemble des analyses des eaux distribuées sont conformes aux normes réglementaires et la concentration moyenne en aluminium est inférieure à 0,1 µg/l soit **1000 fois moins que le niveau guide défini par les normes sanitaires**.

En outre, l'ingestion de l'aluminium par l'eau de boisson est faible par rapport à l'alimentation. Les études démontrent que pour les eaux de boisson contenant une teneur en aluminium de 0,2 mg/l, l'ingestion par l'eau ne représenterait qu'1% des apports totaux.



La présence de chlore dans l'eau du robinet

Le chlore est un produit chimique qui est utilisé pour assurer la désinfection de l'eau, lorsqu'elle circule dans le réseau pour parvenir depuis les usines et les réservoirs jusqu'à votre robinet.

Depuis 2001, les autorités sanitaires ont imposé aux distributeurs d'eau le triplement de la dose de chlore dissous en sortie d'usine, pour être en mesure de garantir 0,1 mg/l au niveau de chaque branchement particulier.

Cela est fait pour assurer une sécurité plus accrue des réseaux de desserte en eau. Dans cet esprit, le syndicat a conduit un programme de suivi de la concentration de chlore

dissous au niveau de chaque réservoir et a donc installé des analyseurs de chlore sur chacun des châteaux d'eau, avec un report d'information au centre de télécontrôle de Lyonnaise des Eaux.

Tout dysfonctionnement peut donc être immédiatement mis en évidence et les mesures correctives peuvent être prises par les pouvoirs publics en connaissance de cause.



Le syndicat marque ainsi son engagement et son attachement à la qualité de la desserte en eau, au plus près de ses usagers.

L'eau brute captée est déjà de très bonne qualité, toutefois, ce n'est pas suffisant. Les moyens déployés par le SICASIL et son délégataire, de quelque nature qu'ils soient, vous garantissent - et les chiffres le confirment annuellement - une eau d'excellente qualité sanitaire et gustative.

Bonne dégustation !

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs descriptifs du service de l'eau potable

Estimation du nombre d'habitants desservis

Population permanente (source INSEE 2010)	Population saisonnière (estimation)	Population desservie en pointe (avec ventes en gros)
181 422	276 950	500 000

Prix du service Eau potable au m³ pour 120 m³

Il s'agit du prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour une consommation de référence de 120 m³.

La définition du prix TTC du service eau potable intègre les redevances de l'agence de l'eau liées au prélèvement sur la ressource en eau et à la lutte contre la pollution domestique. Cette disposition repose sur le décret de 1994 sur les eaux résiduaires urbaines qui précise que la taxe « pollution » doit être facturée à l'usager non assujetti à l'assainissement.

La nouvelle redevance instaurée en 2007 relative à la modernisation des réseaux de collecte est quant à elle rattachée au calcul du prix TTC du service assainissement.

Le prix du service eau potable diminue au 1^{er} janvier 2017 en application de l'avenant N°7 au contrat de délégation de service public signé le 15 décembre 2016 entre le Sicasil et Suez Eau France.

	01 janv 2016	01 janv 2017	Évolution
Service public Eau			
Part Délégataire	1,2824 €	0,8140 €	- 0,47 €
Part SICASIL	0,0152 €	0,1652 €	+ 0,15 € (1)
Total HT et hors redevances	1,2976 €	0,9792 €	- 0,32 € - 24,5%
Redevances Agence Eau			
Prélèvement	0,095 €	0,1050 €	
Pollution	0,29 €	0,29 €	
TVA 5,5%	0,0925 €	0,0756 €	
Total TTC m³	1,7751 €	1,4498 €	

(1) Reprise en direct du renouvellement des réseaux (antérieurement à la charge du délégataire)

Les indicateurs de performance du service de l'eau potable

Indice d'avancement de protection de la ressource en eau

Cet indicateur permet de mesurer la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource conformément à la réglementation en vigueur.

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

0 % = aucune action

20 % = études environnementales et hydrogéologiques en cours

40 % = avis de l'hydrogéologue rendu

50 % = dossier déposé en préfecture

60 % = arrêté préfectoral

80 % = arrêté préfectoral complètement mis en œuvre

100 % = arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et procédure de suivi.

Captages	Etat d'avancement de la procédure	Indice d'avancement 2016
Prise en rivière de Saint Cézaire	Dossier déposé en préfecture	50 %
Source de la Foux	DUP du 11 décembre 2012	60 %
Source des Veyans	DUP 29 décembre 2004	100 %
Sources de Gréolières	DUP 10 juin 2005	100 %
Source de Bramafan	DUP 5 avril 2005	100 %
Prise en rivière de Bramafan	DUP 2 mai 2012	60 %
Puits à drains rayonnants	DUP 14 juin 2006	100 %
Prise en rivière de Tanneron	DUP 12 juillet 2001	100 %
Indice global		83,75 %
Indice global pondéré aux volumes prélevés 2016		78,12 %

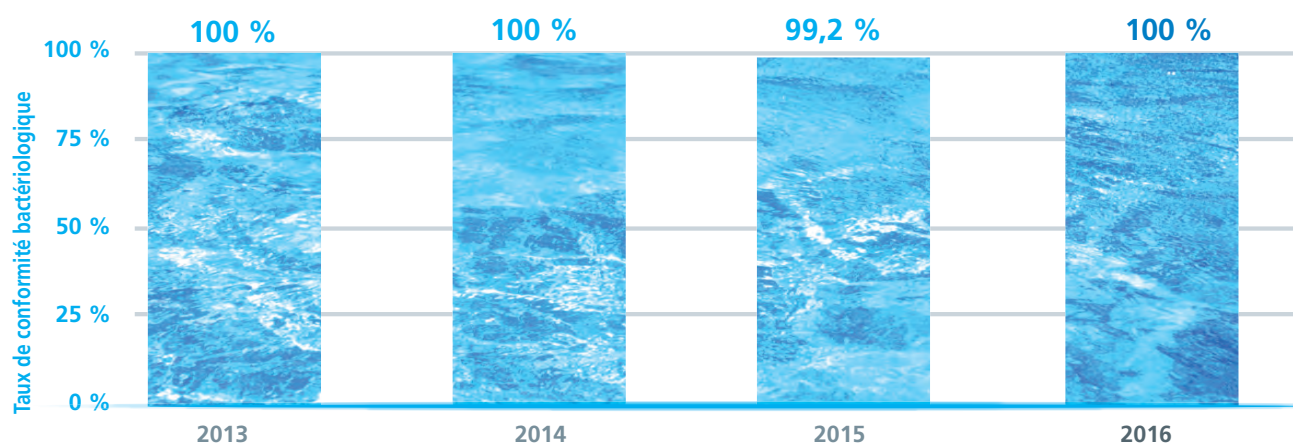
Nota : L'arrêté préfectoral du 11 décembre 2012 portant déclaration d'utilité publique des périmètres de protection de la source de la Foux a été annulé par jugement du tribunal administratif du 16 décembre 2014.

Indicateur 2015 = 79 %

Taux de conformité bactériologique

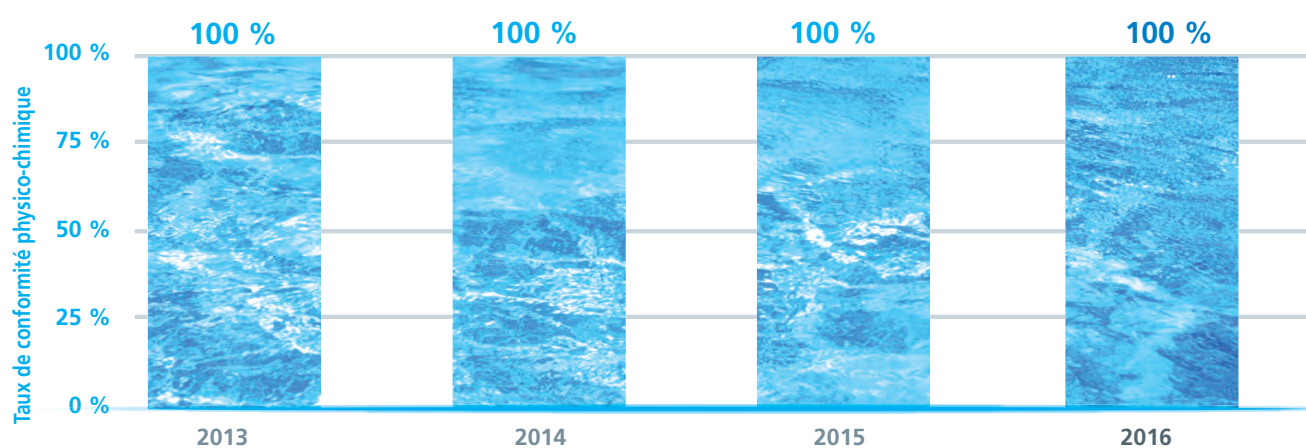
Cet indicateur permet de donner une mesure statistique de la qualité microbiologique de l'eau distribuée conformément aux résultats des

analyses réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire. **En 2016 ce taux s'élève à 100 %.**



Taux de conformité physico-chimique

Cet indicateur permet de donner une mesure statistique de la qualité physico-chimique de l'eau distribuée. **En 2016 ce taux s'élève à 100 %.**

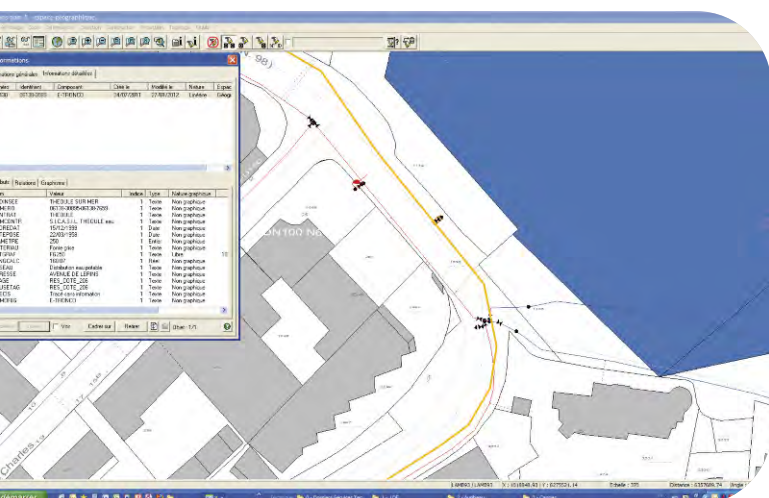


Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Cet indicateur permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable. Suite à l'arrêté du 2 décembre 2013, la valeur de cet

indice a été modifiée et varie désormais de 0 à 120. Son mode de calcul repose sur une pondération multicritères définie ci-dessous :

Actualisation des plans de réseaux (note sur 15)	Actualisation des renseignements structurants (note sur 70)		Interventions sur réseau (note sur 35)
0 : absence de plan	" +10 " : information structurelle pour 50% du linéaire (diamètre, matériau) et " +1 " : par tranche de 10% jusqu'à 90% et le 5 ^{ème} pt si 95%	" +10 " : localisation des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs...)	" +10 " : localisation des recherches de fuites (date et nature des réparations)
" +10 " : existence de plan	" +10 " : connaissance de l'âge des canalisations pour 50% du linéaire	" +10 " : inventaire des pompes et équipements électromécaniques	" +10 " : localisation des autres interventions (réparations, purges...)
" +5 " : mise à jour des plans au moins annuelle	et " +1 " : par tranche de 10% jusqu'à 90% et le 5 ^{ème} pt si 95%	" +10 " : localisation des branchements	" +10 " : existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations
		" +10 " : caractéristiques des compteurs (référence carnet métrologique et date de pose)	" +5 " : existence d'une modélisation des réseaux



Système d'information géographique (SIG)
des réseaux d'eau potable du SICASIL

Sur la base de ces critères, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau s'établit pour l'année 2016 à :

2015	2016
99/120	99/120

Taux moyen de renouvellement des réseaux



Cet indicateur permet de mesurer le maintien de la valeur du patrimoine de la collectivité. Le linéaire considéré est égal au linéaire renouvelé par le

délégataire auquel il convient d'ajouter les linéaires remplacés par la collectivité à l'occasion de renforcement ou de réhabilitation.

Le taux moyen de renouvellement se calcule de la manière suivante :

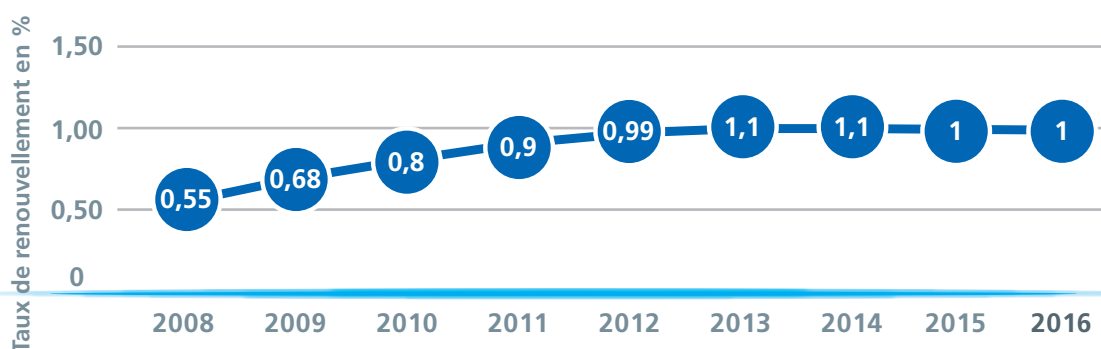
$$\frac{\text{Linéaire cumulé de canalisations renouvelées sur les cinq dernières années} \times 100}{5 \times \text{linéaire total du réseau de distribution de l'année en cours}}$$

Renouvellement délégataire	Renforcement SICASIL
41,50 Km	11,3 Km

Le linéaire global du réseau de distribution s'élève à 1037 km en 2016.

Le taux moyen de renouvellement ainsi calculé en 2016 est de 1%

Pour mémoire, le taux moyen de renouvellement national est de 0,58% (Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement, rapport publié en septembre 2016 à partir des données 2013).



Rendement des réseaux de distribution

C'est le rapport entre le volume consommé par les usagers et le volume introduit dans le réseau au niveau des usines de production. L'écart entre ces deux valeurs est dû aux pertes en distribution et aux volumes non ou mal comptabilisés.

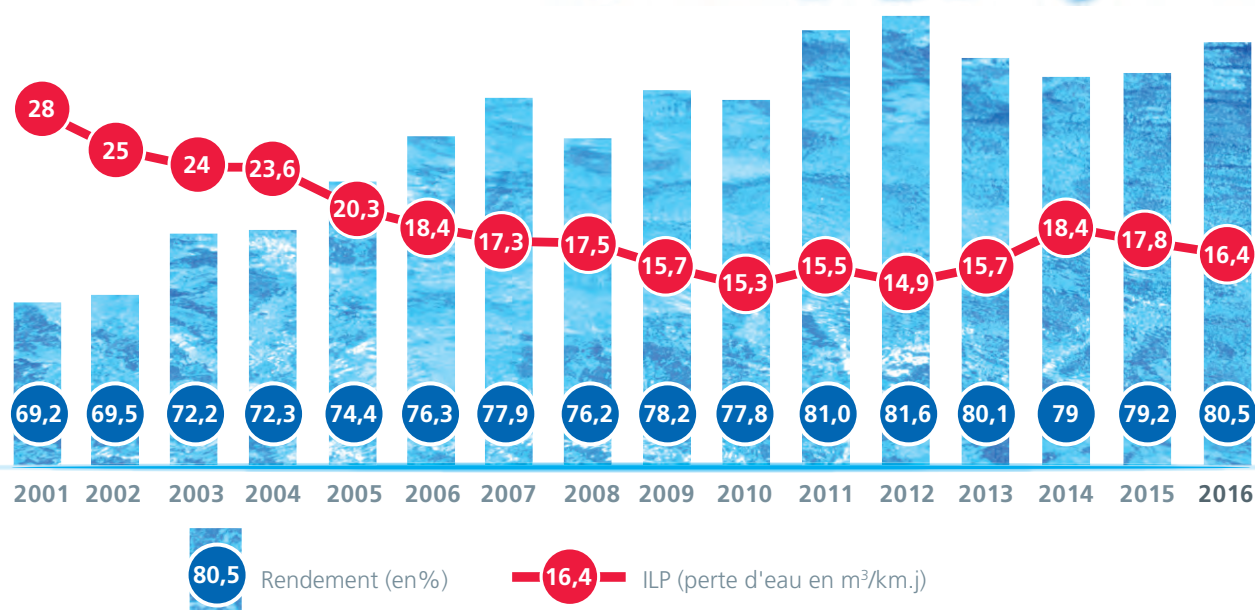
2015	2016
79,2 %	80,5 %

Indice linéaire de pertes

L'indice linéaire des pertes évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations, les pertes par fuites sur le réseau de distribution d'eau potable.

2015	2016
17,8 m ³ /km.j	16,4 m ³ /km.j

Evolution des indicateurs techniques



Réduction des pertes et des fuites, une priorité quotidienne du SICASIL.

Réduire les pertes et les fuites, constituent une nécessité dans un contexte où la demande en eau potable est croissante et, où le milieu naturel est soumis à de plus en plus de pression anthropique. Les économies d'eau ainsi réalisées contribuent à diminuer les prélèvements effectués sur le milieu naturel.

Depuis 2001, l'action du syndicat s'inscrit dans une politique environnementale forte au travers de la protection de la ressource en eau et de la réduction des fuites sur le réseau d'eau potable. C'est pourquoi, le SICASIL a souhaité que les économies d'eau deviennent une véritable priorité dans la gestion de son service.

Ainsi, à l'occasion des précédentes négociations contractuelles de l'avenant numéro 5, la Lyonnaise des Eaux s'est engagée à atteindre en 2009, un rendement de 80 % et un ILP de 12 m³/km.j.

Pour ce faire, le syndicat a prévu les mesures d'accompagnement technique de cette politique, à savoir l'installation sur le réseau de nombreux points de mesure du débit. La surveillance permanente de l'évolution des débits par secteur de

distribution permet de détecter des fuites non décelables en surface.

Avec l'avenant n°6, signé en juin 2011, le syndicat a renforcé la performance environnementale du service public en augmentant l'objectif de rendement de réseau de 80 à 85 %.

En 2016, le SICASIL a engagé les études préalables à l'optimisation de la sectorisation pour équiper ses réseaux de dispositifs de mesures complémentaires afin d'améliorer la détection des fuites du réseau d'eau potable. Le déploiement de ces équipements complémentaires sera réalisé en 2017 pour un montant de travaux d'1,2 million d'euros, soutenu à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau.



**4 200 000 m³ d'eau économisés
depuis 2005 grâce à la sectorisation.**

Plan d'actions de diminution des pertes en eau du Sicasil

A la suite d'une légère dégradation du rendement de réseau observé en 2014, le SICASIL a sollicité de Suez Eau France une réflexion globale pour améliorer la performance du réseau de distribution d'eau potable syndical, en vue d'atteindre l'objectif contractuel de 85% de rendement. Cette réflexion a conduit aux constats suivants :

- un niveau de fuites sur branchement élevé (les fuites réparées sur les branchements représentent 65% des anomalies rencontrées contre 25% des fuites réparées sur des ruptures de canalisations) ;
- une pression moyenne de service élevée accentuant le nombre de casses et les volumes d'eau potable perdus ;
- des délais de réparation importants des fuites non visibles en surface ;
- une sectorisation moins pertinente pour les secteurs de plus de 30 km.

Dans la poursuite de cette étude, un plan d'actions pluriannuel a été défini, mis en œuvre dès 2015 et poursuivi en 2016, avec notamment :

- l'optimisation de la sectorisation par le déploiement d'équipements complémentaires (pour les secteurs de plus de 30 km) ;
- l'augmentation du linéaire de recherche de fuites (augmentation de plus de 45% par rapport à l'année précédente 630 km investigués en 2016 contre 413 km en 2015) ; En 2016, le nombre total de fuites détectées a progressé de 25% par rapport à 2015 soit un ratio de 2 fuites tous les 10 km ;

- la réduction des délais de réparation de fuites invisibles (le délai est passé de 31 jours en 2014 à 10,7 jours en 2016) ;

- la réduction de la pression de desserte dans plusieurs secteurs du réseau de distribution (expérimentation engagée sur 13 secteurs en 2016 avec un résultat satisfaisant ayant permis une diminution du volume de perte de 550 000 m³) ;

- le diagnostic de la conformité des compteurs stratégiques (volumes annuels supérieurs à 6 000 m³) avec le renouvellement en 2016 de 167 compteurs (pour 316 compteurs stratégiques identifiés) ;

- la mise à jour du modèle hydraulique des réseaux d'eau potable afin d'optimiser la démarche de réduction de pression ;

- la reprise par la collectivité du renouvellement des réseaux d'eau potable, à compter de 2017, pour conduire une politique patrimoniale volontariste et renforcée :

- de renouvellement des réseaux avec un linéaire de 8 à 10 km par an (taux de renouvellement 1%) ;

- de renouvellement des branchements avec priorité donnée aux branchements en polyéthylène noir et bande bleue basse densité (1262 branchements renouvelés en 2016 contre 338 en 2015) ;

L'ensemble de ces actions a permis d'obtenir un gain significatif avec un rendement de réseau de 80,5% pour l'exercice 2016 (contre 79,2% en 2015). Cette politique de diminution des pertes en eau sera conduite chaque année.

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Cet indicateur permet de caractériser le niveau d'engagement de résultat de l'opérateur. Il s'élève en 2016, conformément au rapport annuel du délégataire à : **1 jour**.

Taux d'occurrence des interventions de service non programmées

Cet indicateur permet de mesurer la continuité du service d'eau potable. Il traduit le nombre de coupures d'eau par millier d'abonnés, survenues durant l'année pour lesquelles les usagers n'ont pas été informés au moins 24h à l'avance.

Il s'élève en 2016, conformément au rapport annuel du délégataire à : **1,38⁽¹⁾ / 1 000 abonnés**.

Indicateur 2015 : 1,3 / 1 000 abonnés

Taux de respect du délai maximal d'ouverture des nouveaux branchements

Cet indicateur permet d'évaluer le respect des branchements. Il s'élève en 2016, conformément au rapport annuel du délégataire à **100 %⁽¹⁾**.

Indicateur 2015 : 80 %

Taux de réclamations

Cet indicateur permet de mesurer le niveau d'insatisfaction des abonnés du service de l'eau. Il s'élève en 2016, conformément au rapport annuel du délégataire à **12,58 pour 1000 abonnés⁽¹⁾**.

Indicateur 2015 : 11,2 pour 1000 abonnés

Montant des abandons de créance

Cet indicateur permet de mesurer la qualité du service à l'usager en caractérisant l'impact du financement des personnes en difficulté. Il s'élève en 2016, conformément au rapport annuel du délégataire à **2 790 €⁽¹⁾** (dont 1 320 € part Suez).

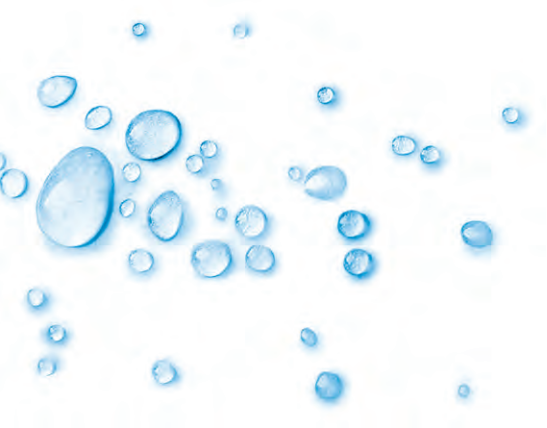
Montant 2015 : 3 843 € (dont 2 370 € part Suez).

Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Cet indicateur permet de mesurer la qualité du service à l'usager par l'optimisation du recouvrement des sommes dues. Il s'élève en 2016, conformément au rapport annuel du délégataire à **1,25 %⁽¹⁾**.

Indicateur 2015 : 0,91 %

(1) Valeur déclarée par le délégataire



2017



L'ANNÉE DES NOUVEAUX DÉPARTS POUR LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Une nouvelle organisation de l'administration des services publics d'assainissement verra le jour le 1er janvier 2017, avec la dissolution du SIAUBC dans le cadre du transfert de la compétence assainissement à l'agglomération Cannes Pays de Lérins, en application de la loi sur la Nouvelle Réforme Territoriale de la République (Loi NOTRe).

Pour l'eau potable, le transfert de compétence n'interviendra pas avant le 1er janvier 2020. Dès lors, le SICASIL continue sa mission pour l'exercice de la compétence eau potable.

Néanmoins, afin de poursuivre les efforts de mutualisation et les économies d'échelles réalisées auparavant par le SICASIL et le SIAUBC, le SICASIL et la CAPL ont décidé de s'inscrire dans une logique partenariale de mise en commun de leurs moyens humains et partagent ainsi des compétences croisées avec la création du pôle Cycles de l'Eau.

2017, sera également marquée par l'entrée en vigueur de nouveaux tarifs pour l'usager des services publics d'eau potable et d'assainissement, sans augmentation de la facture d'eau.

Ces nouveaux tarifs découlent des accords conclus fin 2016 entre le délégataire Suez Eau France et les syndicats d'eau potable et d'assainissement avec la signature des avenants aux contrats de délégation des services publics.

Les négociations ont permis de réviser la rémunération du délégataire d'une part et de doter le SICASIL de ressources financières supplémentaires qui permettront la réalisation du plan pluriannuel d'investissements pour fiabiliser les infrastructures et protéger durablement les ressources en eau.

Globalement ces résultats assurent à l'usager la garantie de services publics de qualité grâce à la réalisation de nouveaux investissements sans incidence sur le prix de l'eau qui restera stable.

Une politique patrimoniale renforcée

A compter du 1^{er} janvier 2017, l'avenant n°7 au contrat historique et l'avenant n°2 au contrat de Théoule sur Mer mettent à la charge du SICASIL **les travaux** de renouvellement des réseaux d'eau potable.

Pour l'exercice de cette nouvelle compétence, le SICASIL engagera dès 2017 un programme pluriannuel de travaux dont le montant s'élèvera en moyenne à près de **5 M€ par an de nouvelles dépenses d'investissements**.

Ces nouveaux investissements seront entièrement financés par le syndicat grâce à son excellente santé financière et le recours maîtrisé à l'emprunt.

En 2017, ce sont près de 10 km de réseaux d'eau potable qui seront renouvelés avec notamment les travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable des Iles de Lérins et la **pose d'une seconde conduite immergée entre le continent et l'île Sainte marguerite**, en polyéthylène de diamètre 160 mm sur 1 800 mètres, pour un montant de **600 000 € HT**.



Pose de la conduite immergée entre la Pointe Croisette et l'île Sainte Marguerite à Cannes

En outre, le SICASIL poursuivra sa politique patrimoniale de **renouvellement des canaux de la Siagne et du Loup**, adoptée depuis dix ans, en consacrant **1,2 million d'euros TTC** de travaux pour la reconstruction de 400 mètres du canal de

la Siagne et le renouvellement de 350 mètres de conduite du canal du Loup, la reprise de murs de soutènement et le renouvellement des ouvrages de régulation.



Travaux de renouvellement du canal de la Siagne, vallon d'Aussel à Mouans-Sartoux

Le syndicat engagera la construction d'une nouvelle cuve de 1000 m³ de stockage sur le site existant du réservoir de la cote 206 à Théoule grâce à l'accord survenu en 2015 après de longues discussions avec les propriétaires du terrain (montant de l'opération : **un million d'euros**). Le permis de construire a été accordé le 21 mars 2017. Les travaux débuteront en septembre 2017.

Enfin, le syndicat assurera le contrôle, l'entretien et le développement du parc des hydrants dans le cadre de l'exercice de sa compétence de Défense contre l'incendie.

Ainsi, ce sont près de 9,4 millions d'euros TTC qui seront consacrés en 2017 à la fiabilité, la modernisation et la sécurisation du service public de l'eau potable.

La préservation des ressources en eau au cœur des priorités

La **protection des ressources en eau** est le **leitmotiv** du SICASIL, sa raison d'être !

En 2017, le SICASIL finalisera les procédures réglementaires de protection de **ses ressources en eau avec l'instauration des périmètres de protection du canal de la Siagne**.

Parallèlement à cette procédure administrative, le SICASIL poursuivra avec l'ensemble de ses partenaires son action concrète de **sécurisation et de valorisation du canal de la Siagne pour protéger durablement la ressource en eau principale de l'ouest des Alpes-Maritimes**.

L'ouverture des berges du canal de la Siagne au public constitue un véritable défi engagé par le SICASIL en partenariat avec les communes pour **sensibiliser les habitants** du bassin de vie à **l'importance de l'eau et sa rareté**.

En 2017, le SICASIL et la Ville de Grasse inaugureront la **nouvelle promenade « Au fil des jardins »** entre la Chapelle Saint Mathieu et le quartier de Plascassier sur près de 5 kilomètres.

Le SICASIL finalisera aussi l'étude des potentialités engagée en 2016 en partenariat avec la commune de Saint Cézaire sur Siagne et engagera les régularisations foncières nécessaires à la poursuite des aménagements de la promenade de la Chapelle Notre-Dame de vie en partenariat avec la commune de Mougins.

La **réduction des fuites sur le réseau d'eau potable** fait également partie des **actions prioritaires du service public de l'eau potable**.

Le SICASIL a réalisé depuis dix ans la sectorisation des réseaux avec l'installation de nombreux points de mesure de débit. La surveillance permanente de l'évolution des débits par secteur de distribution permet de détecter des fuites non décelables en surface.

En 2017, le SICASIL va **renforcer cette sectorisation** en équipant ses réseaux de dispositifs de mesures complémentaires pour **lutter contre les fuites du réseau d'eau potable**. Le programme de travaux correspondant d'un montant **d'1,2 million d'euros**, est soutenu à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau.

Grâce à ces capacités de production et son action quotidienne d'économie d'eau, le SICASIL complète la production d'eau potable des collectivités voisines au premier rang desquelles les communes du syndicat des eaux du Foulon. En 2017, de **nouvelles conventions de ventes d'eau en gros seront contractualisées entre le SICASIL et ses partenaires**.

Enfin, le syndicat engagera cette année des **études prospectives** pour évaluer les potentialités des réserves en eau souterraines du système karstique de la source de la Foux.

Un programme de travaux va être réalisé pour un montant d'1,2 million d'euros, soutenu à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau.



Source de la Foux

Ces reconnaissances hydrogéologiques permettront au syndicat de mieux connaître le fonctionnement de ce réservoir en eau karstique

pour en adapter ultérieurement son mode de gestion en anticipant ainsi les évolutions climatologiques.

La sensibilisation et la solidarité, une constante du SICASIL

Suite aux accords conclus avec son délégataire, le SICASIL assurera directement les actions de communication et de sensibilisation du public.

En 2017, le syndicat conduira de nouvelles actions de sensibilisation **auprès du grand public** au travers de manifestations avec les habitants du bassin cannois, à l'occasion de la journée mondiale de l'eau et du traditionnel rendez-vous de la rentrée scolaire pour la 12ème édition de la fête du canal de la Siagne et bien d'autres surprises encore que vous ne tarderez pas à découvrir.

Fidèle à son engagement auprès des populations privées de l'accès à l'eau potable, le SICASIL renouvellera son partenariat avec Action contre la Faim en Indonésie pour soutenir un second programme d'amélioration de l'accès à l'eau des habitants du District de Kupang, situé sur l'île du Timor et portera de nouveaux projets d'aide de coopération décentralisée.

2017, sera l'année

-  **des nouveaux départs pour le service public de l'eau**
-  **de nouveaux engagements contractuels avec Suez Eau France**
-  **de nouvelles ressources financières pour fiabiliser la qualité du service public.**



Canal de la Siagne



ANNEXES

FACTURE ANNUELLE DE LA COMMUNE D'AURIBEAU POUR UNE CONSOMMATION DE 120 m³

			Avenant 7		
EAU (1)	au 01.01.2014	au 01.01.2015	au 01.01.2016	au 01.01.2017	Evolution 2016-2017
PART SUEZ EAU FRANCE					
- Partie fixe	55,31 €/an	55,43 €/an	55,44 €/an	55,69 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	98,21 €/an	98,43 €/an	98,45 €/an	41,99 €/an	
Sous-total 1	153,52 €/an	153,86 €/an	153,89 €/an	97,68 €/an	-36,5%
PART SICASIL					
- Consommation (120 m ³ /an)	1,82 €/an	1,82 €/an	1,82 €/an	19,82 €/an	
Sous-total 2	1,82 €/an	1,82 €/an	1,82 €/an	19,82 €/an	
TOTAL EAU (hors TVA)	155,34 €/an	155,68 €/an	155,71 €/an	117,50 €/an	-24,5%
soit prix moyen au m ³	1,29 €/m ³	1,30 €/m ³	1,30 €/m ³	0,98 €/m ³	
ASSAINISSEMENT (2)	au 01.01.2014	au 01.01.2015	au 01.01.2016	au 01.01.2017	Evolution 2016-2017
PART SUEZ EAU FRANCE					
Collecte					
- Abonnement	15,86 €/an	15,77 €/an	15,64 €/an	15,30 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	8,78 €/an	8,74 €/an	8,65 €/an	8,47 €/an	
Traitement AQUAVIVA					
- Consommation (120 m ³ /an)	73,06 €/an	72,95 €/an	73,16 €/an	79,33 €/an	
Sous-total 3	97,70 €/an	97,46 €/an	97,45 €/an	103,10 €/an	5,8%
PART COMMUNALE					
- Consommation (120 m ³ /an)	12,35 €/an	12,42 €/an	12,49 €/an	25,30 €/an	
Sous-total 4	12,35 €/an	12,42 €/an	12,49 €/an	25,30 €/an	
TOTAL ASSAINISSEMENT (hors TVA)	110,05 €/an	109,88 €/an	109,94 €/an	128,40 €/an	16,8%
soit prix moyen au m ³	0,92 €/m ³	0,92 €/m ³	0,92 €/m ³	1,07 €/m ³	
TAXES D'ENVIRONNEMENT	au 01.01.2014	au 01.01.2015	au 01.01.2016	au 01.01.2017	Evolution 2016-2017
- Redevance de prélèvement (1)	9,00 €/an	9,00 €/an	11,40 €/an	12,60 €/an	
- Redevance pollution (1)	33,60 €/an	34,80 €/an	34,80 €/an	34,80 €/an	
- Redevance modernisation réseau collecte (2)	18,00 €/an	18,60 €/an	19,20 €/an	18,60 €/an	
TOTAL TAXES (hors TVA)	60,60 €/an	62,40 €/an	65,40 €/an	66,00 €/an	0,9%
soit prix moyen au m ³	0,51 €/m ³	0,52 €/m ³	0,55 €/m ³	0,55 €/m ³	
TOTAL GENERAL (hors TVA 5,5%)	197,94 €/an	199,48 €/an	201,91 €/an	164,90 €/an	
TOTAL GENERAL (hors TVA 10%)	128,05 €/an	128,48 €/an	129,14 €/an	147,00 €/an	
soit prix moyen au m ³	2,72 €/m ³	2,73 €/m ³	2,76 €/m ³	2,60 €/m ³	
TVA 5.5%	10,89 €/an	10,97 €/an	11,11 €/an	9,07 €/an	
TVA 10%	12,81 €/an	12,85 €/an	12,91 €/an	14,70 €/an	
TOTAL GENERAL (TVA incluse)	349,68 €/an	351,78 €/an	355,07 €/an	335,67 €/an	-5,5%
soit prix moyen au m ³	2,91 €/m ³	2,93 €/m ³	2,96 €/m ³	2,80 €/m ³	

(1) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 5,5%

(2) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 10%

FACTURE ANNUELLE DE LA COMMUNE DE CANNES POUR UNE CONSOMMATION DE 120 m³

			Avenant 7		
EAU (1)	au 01.01.2014	au 01.01.2015	au 01.01.2016	au 01.01.2017	Evolution 2016-2017
PART SUEZ EAU FRANCE					
- Partie fixe	55,31 €/an	55,43 €/an	55,44 €/an	55,69 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	98,21 €/an	98,43 €/an	98,45 €/an	41,99 €/an	
Sous-total 1	153,52 €/an	153,86 €/an	153,89 €/an	97,68 €/an	-36,5%
PART SICASIL					
- Consommation (120 m ³ /an)	1,82 €/an	1,82 €/an	1,82 €/an	19,82 €/an	
Sous-total 2	1,82 €/an	1,82 €/an	1,82 €/an	19,82 €/an	
TOTAL EAU (hors TVA)	155,34 €/an	155,68 €/an	155,71 €/an	117,50 €/an	-24,5%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>1,29 €/m³</i>	<i>1,30 €/m³</i>	<i>1,30 €/m³</i>	<i>0,98 €/m³</i>	
ASSAINISSEMENT (2)	au 01.01.2014	au 01.01.2015	au 01.01.2016	au 01.01.2017	Evolution 2016-2017
PART SUEZ EAU FRANCE					
Collecte					
- Abonnement	15,86 €/an	15,77 €/an	15,64 €/an	15,30 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	8,78 €/an	8,74 €/an	8,65 €/an	8,47 €/an	
Traitement AQUAVIVA					
- Consommation (120 m ³ /an)	73,06 €/an	72,95 €/an	73,16 €/an	79,33 €/an	
Sous-total 3	97,70 €/an	97,46 €/an	97,45 €/an	103,10 €/an	5,8%
PART COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CANNES PAYS DE LÉRINS					
- Consommation (120 m ³ /an)	12,35 €/an	12,42 €/an	12,49 €/an	25,30 €/an	
Sous-total 4	12,35 €/an	12,42 €/an	12,49 €/an	25,30 €/an	
TOTAL ASSAINISSEMENT (hors TVA)	110,05 €/an	109,88 €/an	109,94 €/an	128,40 €/an	16,8%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>0,92 €/m³</i>	<i>0,92 €/m³</i>	<i>0,92 €/m³</i>	<i>1,07 €/m³</i>	
TAXES D'ENVIRONNEMENT	au 01.01.2014	au 01.01.2015	au 01.01.2016	au 01.01.2017	Evolution 2016-2017
- Redevance de prélèvement (1)	9,00 €/an	9,00 €/an	11,40 €/an	12,60 €/an	
- Redevance pollution (1)	33,60 €/an	34,80 €/an	34,80 €/an	34,80 €/an	
- Redevance modernisation réseau collecte (2)	18,00 €/an	18,60 €/an	19,20 €/an	18,60 €/an	
TOTAL TAXES (hors TVA)	60,60 €/an	62,40 €/an	65,40 €/an	66,00 €/an	0,9%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>0,51 €/m³</i>	<i>0,52 €/m³</i>	<i>0,55 €/m³</i>	<i>0,55 €/m³</i>	
TOTAL GENERAL (hors TVA 5,5%)	197,94 €/an	199,48 €/an	201,91 €/an	164,90 €/an	
TOTAL GENERAL (hors TVA 10%)	128,05 €/an	128,48 €/an	129,15 €/an	147,00 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>2,72 €/m³</i>	<i>2,73 €/m³</i>	<i>2,76 €/m³</i>	<i>2,60 €/m³</i>	
TVA 5.5%	10,89 €/an	10,97 €/an	11,11 €/an	9,07 €/an	
TVA 10%	12,81 €/an	12,85 €/an	12,91 €/an	14,70 €/an	
TOTAL GENERAL (TVA incluse)	349,68 €/an	351,78 €/an	355,07 €/an	335,67 €/an	-5,5%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>2,91 €/m³</i>	<i>2,93 €/m³</i>	<i>2,96 €/m³</i>	<i>2,80 €/m³</i>	

(1) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 5,5%

(2) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 10%

FACTURE ANNUELLE DE LA COMMUNE DU CANNET POUR UNE CONSOMMATION DE 120 m³

			Avenant 7		
EAU (1)	au 01.01.2014	au 01.01.2015	au 01.01.2016	au 01.01.2017	Evolution 2016-2017
PART SUEZ EAU FRANCE					
- Partie fixe	55,31 €/an	55,43 €/an	55,44 €/an	55,69 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	98,21 €/an	98,43 €/an	98,45 €/an	41,99 €/an	
Sous-total 1	153,52 €/an	153,86 €/an	153,89 €/an	97,68 €/an	-36,5%
PART SICASIL					
- Consommation (120 m ³ /an)	1,82 €/an	1,82 €/an	1,82 €/an	19,82 €/an	
Sous-total 2	1,82 €/an	1,82 €/an	1,82 €/an	19,82 €/an	
TOTAL EAU (hors TVA)	155,34 €/an	155,68 €/an	155,71 €/an	117,50 €/an	-24,5%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>1,29 €/m³</i>	<i>1,30 €/m³</i>	<i>1,30 €/m³</i>	<i>0,98 €/m³</i>	
ASSAINISSEMENT (2)	au 01.01.2014	au 01.01.2015	au 01.01.2016	au 01.01.2017	Evolution 2016-2017
PART SUEZ EAU FRANCE					
Collecte					
- Consommation (120 m ³ /an)	15,36 €/an	15,64 €/an	15,71 €/an	15,66 €/an	
Traitement AQUAVIVA					
- Consommation (120 m ³ /an)	73,06 €/an	72,95 €/an	73,16 €/an	79,33 €/an	
Sous-total 3	88,42 €/an	88,59 €/an	88,87 €/an	94,99 €/an	6,9%
PART COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CANNES PAYS DE LÉRINS					
Collecte					
- Consommation (120 m ³ /an)	51,72 €/an	51,72 €/an	51,72 €/an	51,72 €/an	
Traitement					
- Consommation (120 m ³ /an)	1,26 €/an	1,27 €/an	1,28 €/an	1,30 €/an	
Sous-total 4	52,98 €/an	52,99 €/an	53,00 €/an	53,02 €/an	
TOTAL ASSAINISSEMENT (hors TVA)	141,40 €/an	141,58 €/an	141,88 €/an	148,01 €/an	4,3%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>1,18 €/m³</i>	<i>1,18 €/m³</i>	<i>1,18 €/m³</i>	<i>1,23 €/m³</i>	
TAXES D'ENVIRONNEMENT	au 01.01.2014	au 01.01.2015	au 01.01.2016	au 01.01.2017	Evolution 2016-2017
- Redevance de prélèvement (1)	9,00 €/an	9,00 €/an	11,40 €/an	12,60 €/an	
- Redevance pollution (1)	33,60 €/an	34,80 €/an	34,80 €/an	34,80 €/an	
- Redevance modernisation réseau collecte (2)	18,00 €/an	18,60 €/an	19,20 €/an	18,60 €/an	
TOTAL TAXES (hors TVA)	60,60 €/an	62,40 €/an	65,40 €/an	66,00 €/an	0,9%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>0,51 €/m³</i>	<i>0,52 €/m³</i>	<i>0,55 €/m³</i>	<i>0,55 €/m³</i>	
TOTAL GENERAL (hors TVA 5,5%)	197,94 €/an	199,48 €/an	201,91 €/an	164,90 €/an	
TOTAL GENERAL (hors TVA 10%)	159,40 €/an	160,18 €/an	161,08 €/an	166,61 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>2,98 €/m³</i>	<i>3,00 €/m³</i>	<i>3,02 €/m³</i>	<i>2,76 €/m³</i>	
TVA 5.5%	10,89 €/an	10,97 €/an	11,11 €/an	9,07 €/an	
TVA 10%	15,94 €/an	16,02 €/an	16,11 €/an	16,66 €/an	
TOTAL GENERAL (TVA incluse)	384,16 €/an	386,65 €/an	390,20 €/an	357,24 €/an	-8,4%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>3,20 €/m³</i>	<i>3,22 €/m³</i>	<i>3,25 €/m³</i>	<i>2,98 €/m³</i>	

(1) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 5,5%

(2) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 10%

FACTURE ANNUELLE DE LA COMMUNE DE MOUGINS POUR UNE CONSOMMATION DE 120 m³

			Avenant 7		
EAU (1)	au 01.01.2014	au 01.01.2015	au 01.01.2016	au 01.01.2017	Evolution 2016-2017
PART SUEZ EAU FRANCE					
- Partie fixe	55,31 €/an	55,43 €/an	55,44 €/an	55,69 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	98,21 €/an	98,43 €/an	98,45 €/an	41,99 €/an	
Sous-total 1	153,52 €/an	153,86 €/an	153,89 €/an	97,68 €/an	-36,5%
PART SICASIL					
- Consommation (120 m ³ /an)	1,82 €/an	1,82 €/an	1,82 €/an	19,82 €/an	
Sous-total 2	1,82 €/an	1,82 €/an	1,82 €/an	19,82 €/an	
TOTAL EAU (hors TVA)	155,34 €/an	155,68 €/an	155,71 €/an	117,50 €/an	-24,5%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>1,29 €/m³</i>	<i>1,30 €/m³</i>	<i>1,30 €/m³</i>	<i>0,98 €/m³</i>	
ASSAINISSEMENT (2)	au 01.01.2014	au 01.01.2015	au 01.01.2016	au 01.01.2017	Evolution 2016-2017
PART SUEZ EAU FRANCE					
Collecte et traitement AQUAVIVA					
- Consommation (120 m ³ /an)	106,83 €/an	106,78 €/an	107,05 €/an	113,29 €/an	
Sous-total 3	106,83 €/an	106,78 €/an	107,05 €/an	113,29 €/an	5,8%
PART COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION					
CANNES PAYS DE LÉRINS					
Collecte					
- Consommation (120 m ³ /an)	38,63 €/an	38,63 €/an	38,63 €/an	38,63 €/an	
Traitement					
- Consommation (120 m ³ /an)	1,26 €/an	1,27 €/an	1,28 €/an	1,30 €/an	
Sous-total 4	39,89 €/an	39,90 €/an	39,91 €/an	39,93 €/an	0,1%
TOTAL ASSAINISSEMENT (hors TVA)	146,72 €/an	146,68 €/an	146,96 €/an	153,22 €/an	4,3%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>1,22 €/m³</i>	<i>1,22 €/m³</i>	<i>1,22 €/m³</i>	<i>1,28 €/m³</i>	
TAXES D'ENVIRONNEMENT	au 01.01.2014	au 01.01.2015	au 01.01.2016	au 01.01.2017	Evolution 2016-2017
- Redevance de prélèvement (1)	9,00 €/an	9,00 €/an	11,40 €/an	12,60 €/an	
- Redevance pollution (1)	33,60 €/an	34,80 €/an	34,80 €/an	34,80 €/an	
- Redevance modernisation réseau collecte (2)	18,00 €/an	18,60 €/an	19,20 €/an	18,60 €/an	
TOTAL TAXES (hors TVA)	60,60 €/an	62,40 €/an	65,40 €/an	66,00 €/an	0,9%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>0,51 €/m³</i>	<i>0,52 €/m³</i>	<i>0,55 €/m³</i>	<i>0,55 €/m³</i>	
TOTAL GENERAL (hors TVA 5,5%)	197,94 €/an	199,48 €/an	201,91 €/an	164,90 €/an	
TOTAL GENERAL (hors TVA 10%)	164,72 €/an	165,28 €/an	166,16 €/an	171,82 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>3,02 €/m³</i>	<i>3,04 €/m³</i>	<i>3,07 €/m³</i>	<i>2,81 €/m³</i>	
TVA 5.5%	10,89 €/an	10,97 €/an	11,11 €/an	9,07 €/an	
TVA 10%	16,47 €/an	16,53 €/an	16,62 €/an	17,18 €/an	
TOTAL GENERAL (TVA incluse)	390,02 €/an	392,26 €/an	395,79 €/an	362,98 €/an	-8,3%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>3,25 €/m³</i>	<i>3,27 €/m³</i>	<i>3,30 €/m³</i>	<i>3,02 €/m³</i>	

(1) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 5,5%

(2) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 10%

FACTURE ANNUELLE DE LA COMMUNE DE PEGOMAS POUR UNE CONSOMMATION DE 120 m³

			Avenant 7		
EAU (1)	au 01.01.2014	au 01.01.2015	au 01.01.2016	au 01.01.2017	Evolution 2016-2017
PART SUEZ EAU FRANCE					
- Partie fixe	55,31 €/an	55,43 €/an	55,44 €/an	55,69 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	98,21 €/an	98,43 €/an	98,45 €/an	41,99 €/an	
Sous-total 1	153,52 €/an	153,86 €/an	153,89 €/an	97,68 €/an	-36,5%
PART SICASIL					
- Consommation (120 m ³ /an)	1,82 €/an	1,82 €/an	1,82 €/an	19,82 €/an	
Sous-total 2	1,82 €/an	1,82 €/an	1,82 €/an	19,82 €/an	
TOTAL EAU (hors TVA)	155,34 €/an	155,68 €/an	155,71 €/an	117,50 €/an	-24,5%
soit prix moyen au m ³	1,29 €/m ³	1,30 €/m ³	1,30 €/m ³	0,98 €/m ³	
ASSAINISSEMENT (2)	au 01.01.2014	au 01.01.2015	au 01.01.2016	au 01.01.2017	Evolution 2016-2017
PART SUEZ EAU FRANCE					
Collecte					
- Abonnement	22,37 €/an	27,63 €/an	28,14 €/an	27,64 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	47,90 €/an	53,84 €/an	54,83 €/an	53,85 €/an	
Traitement AQUAVIVA					
- Consommation (120 m ³ /an)	73,06 €/an	72,95 €/an	73,16 €/an	79,33 €/an	
Sous-total 3	143,33 €/an	154,42 €/an	156,13 €/an	160,82 €/an	3,0%
PART COMMUNALE					
Collecte (120 m ³ /an)	52,75 €/an	52,75 €/an	52,75 €/an	52,75 €/an	
Traitement (120 m ³ /an)	1,26 €/an	1,27 €/an	1,28 €/an	1,30 €/an	
Sous-total 4	54,01 €/an	54,02 €/an	54,04 €/an	54,05 €/an	0,1%
TOTAL ASSAINISSEMENT (hors TVA)	197,34 €/an	208,44 €/an	210,17 €/an	214,87 €/an	2,2%
soit prix moyen au m ³	1,64 €/m ³	1,74 €/m ³	1,75 €/m ³	1,79 €/m ³	
TAXES D'ENVIRONNEMENT	au 01.01.2014	au 01.01.2015	au 01.01.2016	au 01.01.2017	Evolution 2016-2017
- Redevance de prélèvement (1)	9,00 €/an	9,00 €/an	11,40 €/an	12,60 €/an	
- Redevance pollution (1)	33,60 €/an	34,80 €/an	34,80 €/an	34,80 €/an	
- Redevance modernisation réseau collecte (2)	18,00 €/an	18,60 €/an	19,20 €/an	18,60 €/an	
TOTAL TAXES (hors TVA)	60,60 €/an	62,40 €/an	65,40 €/an	66,00 €/an	0,9%
soit prix moyen au m ³	0,51 €/m ³	0,52 €/m ³	0,55 €/m ³	0,55 €/m ³	
TOTAL GENERAL (hors TVA 5,5%)	197,94 €/an	199,48 €/an	201,91 €/an	164,90 €/an	
TOTAL GENERAL (hors TVA 10%)	215,34 €/an	227,04 €/an	229,37 €/an	233,47 €/an	
soit prix moyen au m ³	3,44 €/m ³	3,55 €/m ³	3,59 €/m ³	3,32 €/m ³	
TVA 5.5%	10,89 €/an	10,97 €/an	11,11 €/an	9,07 €/an	
TVA 10%	21,53 €/an	22,70 €/an	22,94 €/an	23,35 €/an	
TOTAL GENERAL (TVA incluse)	445,70 €/an	460,19 €/an	465,32 €/an	430,78 €/an	-7,4%
soit prix moyen au m ³	3,71 €/m ³	3,83 €/m ³	3,88 €/m ³	3,59 €/m ³	

(1) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 5,5%

(2) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 10%

FACTURE ANNUELLE DE LA COMMUNE DE LA ROQUETTE SUR SIAGNE POUR UNE CONSOMMATION DE 120 m³

			Avenant 7		
EAU (1)	au 01.01.2014	au 01.01.2015	au 01.01.2016	au 01.01.2017	Evolution 2016-2017
PART SUEZ EAU FRANCE					
- Partie fixe	55,31 €/an	55,43 €/an	55,44 €/an	55,69 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	98,21 €/an	98,43 €/an	98,45 €/an	41,99 €/an	
Sous-total 1	153,52 €/an	153,86 €/an	153,89 €/an	97,68 €/an	-36,5%
PART SICASIL					
- Consommation (120 m ³ /an)	1,82 €/an	1,82 €/an	1,82 €/an	19,82 €/an	
Sous-total 2	1,82 €/an	1,82 €/an	1,82 €/an	19,82 €/an	
TOTAL EAU (hors TVA)	155,34 €/an	155,68 €/an	155,71 €/an	117,50 €/an	-24,5%
soit prix moyen au m ³	1,29 €/m ³	1,30 €/m ³	1,30 €/m ³	0,98 €/m ³	
ASSAINISSEMENT (2)	au 01.01.2014	au 01.01.2015	au 01.01.2016	au 01.01.2017	Evolution 2016-2017
PART SUEZ EAU FRANCE					
Collecte					
- Abonnement	15,86 €/an	15,77 €/an	15,64 €/an	15,30 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	8,78 €/an	8,74 €/an	8,65 €/an	8,47 €/an	
Traitement AQUAVIVA					
- Consommation (120 m ³ /an)	73,06 €/an	72,95 €/an	73,16 €/an	79,33 €/an	
Sous-total 3	97,70 €/an	97,46 €/an	97,45 €/an	103,10 €/an	5,8%
PART COMMUNALE					
- Consommation (120 m ³ /an)	12,35 €/an	12,42 €/an	12,49 €/an	37,30 €/an	
Sous-total 4	12,35 €/an	12,42 €/an	12,49 €/an	37,30 €/an	
TOTAL ASSAINISSEMENT (hors TVA)	110,05 €/an	109,88 €/an	109,95 €/an	140,40 €/an	27,7%
soit prix moyen au m ³	0,92 €/m ³	0,92 €/m ³	0,92 €/m ³	1,17 €/m ³	
TAXES D'ENVIRONNEMENT	au 01.01.2014	au 01.01.2015	au 01.01.2016	au 01.01.2017	Evolution 2016-2017
- Redevance de prélèvement (1)	9,00 €/an	9,00 €/an	11,40 €/an	12,60 €/an	
- Redevance pollution (1)	33,60 €/an	34,80 €/an	34,80 €/an	34,80 €/an	
- Redevance modernisation réseau collecte (2)	18,00 €/an	18,60 €/an	19,20 €/an	18,60 €/an	
TOTAL TAXES (hors TVA)	60,60 €/an	62,40 €/an	65,40 €/an	66,00 €/an	0,9%
soit prix moyen au m ³	0,51 €/m ³	0,52 €/m ³	0,55 €/m ³	0,55 €/m ³	
TOTAL GENERAL (hors TVA 5,5%)	197,94 €/an	199,48 €/an	201,91 €/an	164,90 €/an	
TOTAL GENERAL (hors TVA 10%)	128,05 €/an	128,48 €/an	129,15 €/an	159,00 €/an	
soit prix moyen au m ³	2,72 €/m ³	2,73 €/m ³	2,76 €/m ³	2,70 €/m ³	
TVA 5.5%	10,89 €/an	10,97 €/an	11,11 €/an	9,07 €/an	
TVA 10%	12,81 €/an	12,85 €/an	12,91 €/an	15,90 €/an	
TOTAL GENERAL (TVA incluse)	349,68 €/an	351,78 €/an	355,07 €/an	348,87 €/an	-1,7%
soit prix moyen au m ³	2,91 €/m ³	2,93 €/m ³	2,96 €/m ³	2,91 €/m ³	

(1) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 5,5%

(2) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 10%

FACTURE ANNUELLE DE LA COMMUNE DE THEOULE POUR UNE CONSOMMATION DE 120 m³

			Avenant 7		
EAU (1)	au 01.01.2014	au 01.01.2015	au 01.01.2016	au 01.01.2017	Evolution 2016-2017
PART SUEZ EAU FRANCE					
- Partie fixe	65,04 €/an	65,17 €/an	65,2 €/an	65,59 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	95,17 €/an	95,36 €/an	95,4 €/an	45,58 €/an	
Sous-total 1	160,21 €/an	160,53 €/an	160,6 €/an	111,17 €/an	-30,8%
PART SICASIL					
- Consommation (120 m ³ /an)	1,82 €/an	1,82 €/an	1,82 €/an	19,82 €/an	
Sous-total 2	1,82 €/an	1,82 €/an	1,82 €/an	19,82 €/an	
TOTAL EAU (hors TVA)	162,03 €/an	162,35 €/an	162,42 €/an	131,00 €/an	-19,3%
soit prix moyen au m ³	1,35 €/m ³	1,35 €/m ³	1,35 €/m ³	1,09 €/m ³	
ASSAINISSEMENT (2)	au 01.01.2014	au 01.01.2015	au 01.01.2016	au 01.01.2017	Evolution 2016-2017
PART SUEZ EAU FRANCE					
Collecte					
- Abonnement	15,86 €/an	15,77 €/an	15,64 €/an	15,30 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	8,78 €/an	8,74 €/an	8,65 €/an	8,47 €/an	
Traitement AQUAVIVA					
- Consommation (120 m ³ /an)	73,06 €/an	72,95 €/an	73,16 €/an	79,33 €/an	
Sous-total 3	97,70 €/an	97,46 €/an	97,45 €/an	103,10 €/an	5,8%
PART COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CANNES PAYS DE LÉRINS					
- Consommation (120 m ³ /an)	12,35 €/an	12,42 €/an	12,49 €/an	25,30 €/an	
Sous-total 4	12,35 €/an	12,42 €/an	12,49 €/an	25,30 €/an	
TOTAL ASSAINISSEMENT (hors TVA)	110,05 €/an	109,88 €/an	109,94 €/an	128,40 €/an	16,8%
soit prix moyen au m ³	0,92 €/m ³	0,92 €/m ³	0,92 €/m ³	1,07 €/m ³	
TAXES D'ENVIRONNEMENT	au 01.01.2014	au 01.01.2015	au 01.01.2016	au 01.01.2017	Evolution 2016-2017
- Redevance de prélèvement (1)	9,00 €/an	9,00 €/an	11,40 €/an	12,60 €/an	
- Redevance pollution (1)	33,60 €/an	34,80 €/an	34,80 €/an	34,80 €/an	
- Redevance modernisation réseau collecte (2)	18,00 €/an	18,60 €/an	19,20 €/an	18,60 €/an	
TOTAL TAXES (hors TVA)	60,60 €/an	62,40 €/an	65,40 €/an	66,00 €/an	0,9%
soit prix moyen au m ³	0,51 €/m ³	0,52 €/m ³	0,55 €/m ³	0,55 €/m ³	
TOTAL GENERAL (hors TVA 5,5%)	204,63 €/an	206,15 €/an	208,62 €/an	178,40 €/an	
TOTAL GENERAL (hors TVA 10%)	128,05 €/an	128,48 €/an	129,14 €/an	147,00 €/an	
soit prix moyen au m ³	2,77 €/m ³	2,79 €/m ³	2,81 €/m ³	2,71 €/m ³	
TVA 5.5%	11,25 €/an	11,34 €/an	11,47 €/an	9,81 €/an	
TVA 10%	12,81 €/an	12,85 €/an	12,91 €/an	14,70 €/an	
TOTAL GENERAL (TVA incluse)	356,74 €/an	358,81 €/an	362,15 €/an	349,91 €/an	-3,4%
soit prix moyen au m ³	2,97 €/m ³	2,99 €/m ³	3,02 €/m ³	2,92 €/m ³	

(1) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 5,5%

(2) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 10%

FACTURE ANNUELLE DE LA COMMUNE DE VALLAURIS POUR UNE CONSOMMATION DE 120 m³

			Avenant 7		
EAU (1)	au 01.01.2014	au 01.01.2015	au 01.01.2016	au 01.01.2017	Evolution 2016-2017
PART SUEZ EAU FRANCE					
- Partie fixe	55,31 €/an	55,43 €/an	55,44 €/an	55,69 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	98,21 €/an	98,43 €/an	98,45 €/an	41,99 €/an	
Sous-total 1	153,52 €/an	153,86 €/an	153,89 €/an	97,68 €/an	-36,5%
PART SICASIL					
- Consommation (120 m ³ /an)	1,82 €/an	1,82 €/an	1,82 €/an	19,82 €/an	
Sous-total 2	1,82 €/an	1,82 €/an	1,82 €/an	19,82 €/an	
TOTAL EAU (hors TVA)	155,34 €/an	155,68 €/an	155,71 €/an	117,50 €/an	-24,5%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>1,29 €/m³</i>	<i>1,30 €/m³</i>	<i>1,30 €/m³</i>	<i>0,98 €/m³</i>	
ASSAINISSEMENT (2)	au 01.01.2014	au 01.01.2015	au 01.01.2016	au 01.01.2017	Evolution 2016-2017
PART SUEZ EAU FRANCE					
- Abonnement	37,37 €/an	37,60 €/an	37,84 €/an	37,65 €/an	
- Consommation (120 m ³ /an)	182,38 €/an	183,49 €/an	79,16 €/an	78,77 €/an	
Sous-total 3	219,75 €/an	221,09 €/an	117,00 €/an	116,42 €/an	-0,5%
PART COMMUNALE					
- Consommation (120 m ³ /an)	55,13 €/an	55,13 €/an	0 €/an	0 €/an	
Sous-total 4	55,13 €/an	55,13 €/an	0 €/an	0 €/an	
TOTAL ASSAINISSEMENT (hors TVA)	274,88 €/an	276,22 €/an	117,00 €/an	116,42 €/an	-0,5%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>2,29 €/m³</i>	<i>2,30 €/m³</i>	<i>0,98 €/m³</i>	<i>0,97 €/m³</i>	
TAXES D'ENVIRONNEMENT	au 01.01.2014	au 01.01.2015	au 01.01.2016	au 01.01.2017	Evolution 2016-2017
- Redevance de prélèvement (1)	9,00 €/an	9,00 €/an	11,40 €/an	12,60 €/an	
- Redevance pollution (1)	33,60 €/an	34,80 €/an	34,80 €/an	34,80 €/an	
- Redevance modernisation réseau collecte (2)	18,00 €/an	18,60 €/an	19,20 €/an	18,60 €/an	
TOTAL TAXES (hors TVA)	60,60 €/an	62,40 €/an	65,40 €/an	66,00 €/an	0,9%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>0,51 €/m³</i>	<i>0,52 €/m³</i>	<i>0,55 €/m³</i>	<i>0,55 €/m³</i>	
TOTAL GENERAL (hors TVA 5,5%)	197,94 €/an	199,48 €/an	201,91 €/an	164,90 €/an	
TOTAL GENERAL (hors TVA 10%)	292,88 €/an	294,82 €/an	136,20 €/an	135,02 €/an	
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>4,09 €/m³</i>	<i>4,12 €/m³</i>	<i>2,82 €/m³</i>	<i>2,50 €/m³</i>	
TVA 5.5%	10,89 €/an	10,97 €/an	11,11 €/an	9,07 €/an	
TVA 10%	29,29 €/an	29,48 €/an	13,62 €/an	13,50 €/an	
TOTAL GENERAL (TVA incluse)	530,99 €/an	534,75 €/an	362,84 €/an	322,49 €/an	-11,1%
<i>soit prix moyen au m³</i>	<i>4,42 €/m³</i>	<i>4,46 €/m³</i>	<i>3,02 €/m³</i>	<i>2,69 €/m³</i>	

(1) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 5,5%

(2) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 10%



En payant votre facture d'eau, vous protégez l'eau

14 % du montant de votre facture d'eau est un impôt de solidarité pour l'eau. Il permet que chaque Français où qu'il soit ait un accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Concrètement vous payez sur votre facture 0,043 € par litre d'eau du robinet qui est confié à une caisse de solidarité appelée « agence de l'eau », établissement public de l'État dédié à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général. Elle le réinvestit en subventions aux collectivités pour traiter les eaux usées et mettre aux

normes les stations d'épuration (157 M€/an), renouveler les réseaux d'eau potable fuyards et économiser l'eau (44 M€/an), protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates (48 M€/an), restaurer le fonctionnement naturel des rivières (69 M€/an) pour que l'eau reste bonne.

Grâce à cette fiscalité sur l'eau,



le parc des **stations d'épuration** des grandes villes est désormais **aux normes**, ce qui a permis de diviser par 10 en 20 ans la pollution des rivières par les rejets domestiques. Les efforts portent maintenant sur les stations d'épuration des communes rurales.



des **aides sont données aux agriculteurs** pour arrêter les pollutions par les pesticides et les nitrates dans les zones où est puisée l'eau naturelle pour faire de l'eau potable.



les aménagements artificiels des rivières (bétonnage des berges, seuils qui barrent le cours d'eau) sont détruits pour **redonner à la rivière un fonctionnement naturel**, ce qui améliore l'eau.



Au total, la qualité des rivières progresse. Ces 4 dernières années, 16% des rivières ont gagné une classe de qualité et les poissons reviennent.

En 3 ans, les jeunes anguilles ont été multipliées par 6 dans l'étang du Vaccarès en Camargue ; une centaine d'aloses ont été à nouveau vues pour la 1^{re} fois en 2013 dans le Gardon (premier affluent aval du Rhône). A Lyon, 17 espèces de poissons ont à nouveau franchi le Rhône grâce à une rivière artificielle créée en 2013 pour contourner le barrage de Jons. Partout la baisse des pollutions profite aux poissons.

50% des rivières ne sont pas encore en bon état à cause des pollutions par les pesticides et des défigurations qu'elles ont subies.



Télécharger l'appli qualité rivière



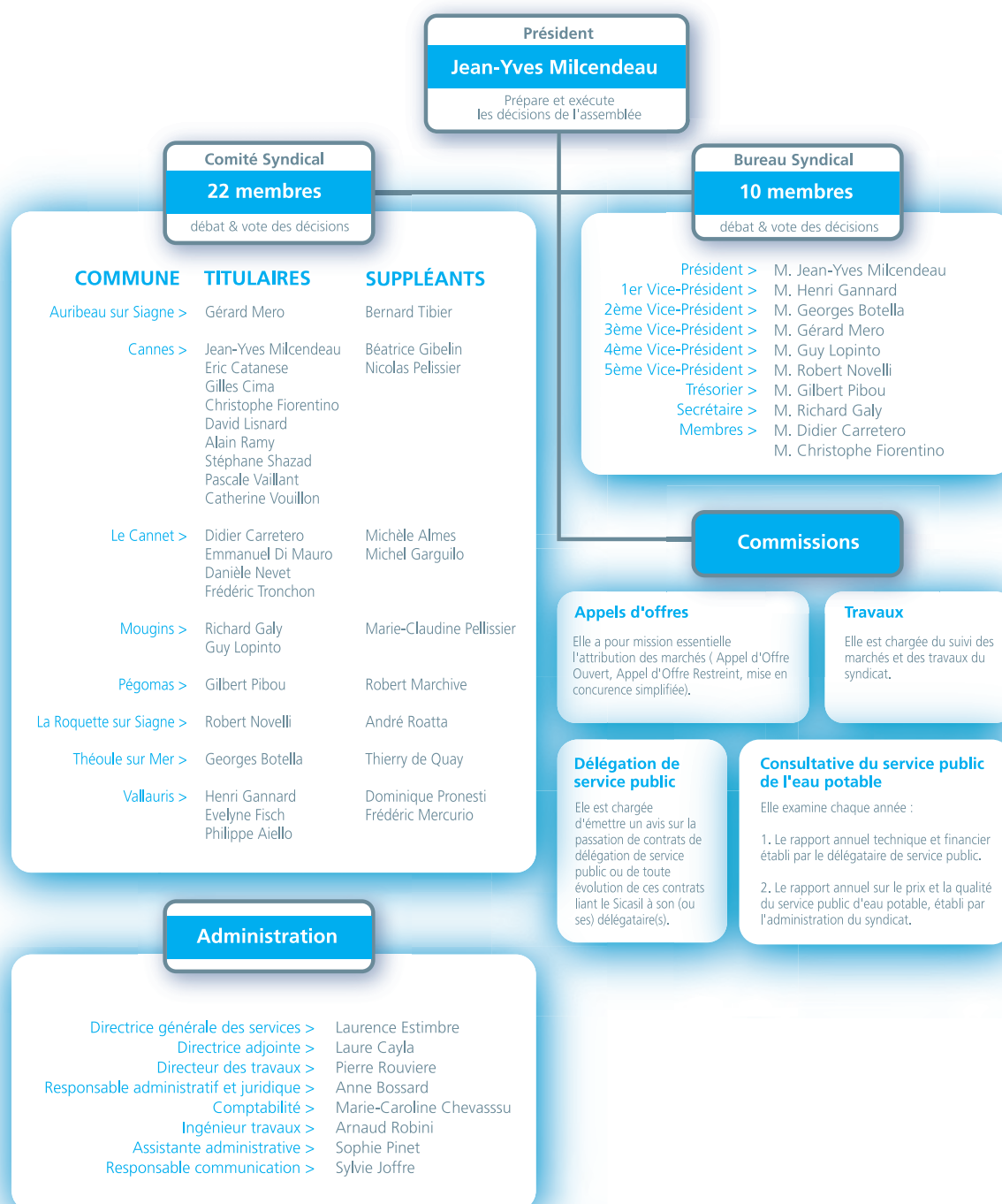
www.sauvonsleau.fr
le 1^{er} site d'actualités sur l'eau

AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE 2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07 - Tél. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

L'ORGANIGRAMME DU SICASIL

Les usagers sont représentés au syndicat par des élus municipaux désignés par chacune des communes membres. Ces délégués composent le

comité syndical. Ce dernier élit ensuite un président, un bureau et constitue ses commissions thématiques.



Editeur :

SICASIL
Syndicat intercommunal
de l'eau potable
de l'agglomération cannoise
28, boulevard du Midi
06150 Cannes-la-Bocca
Téléphone : 04 93 90 54 54
Télécopie : 04 93 90 54 64
Email : courrier@sicasil.com
Site Web : <http://www.sicasil.com>

Directeur de la publication :

Jean-Yves Milcendeau

Rédaction :

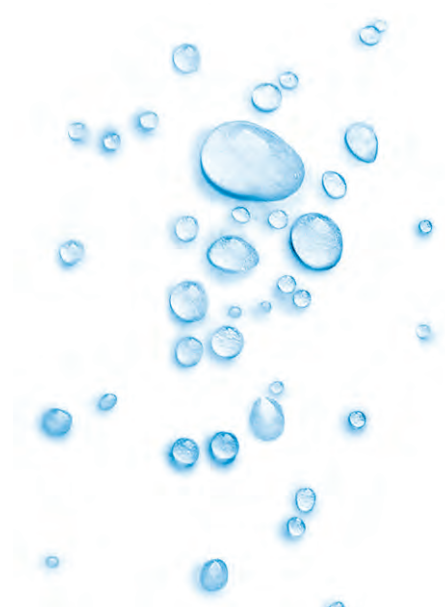
Jean-Yves Milcendeau,
Laurence Estimbre,
Sylvie Joffre,
Mathieu Comte.

Réalisation :

Luc Lavenne

Photos :

Norbert Huffschmitt,
EDF,
Suez Eau France,
ACF,
Fotolia.





SICASIL

NOTRE MISSION, VOTRE EAU.

Syndicat intercommunal des communes alimentées par les canaux de la Siagne et du Loup.

28, boulevard du Midi - 06150 Cannes-la-Bocca - Téléphone : 04 93 90 54 54 - Télécopie : 04 93 90 54 64

Email : courrier@sicasil.com - Site web : <http://www.sicasil.com>